

Devant le chaos du dossier olympique

Québec prend part aux décisions



Depuis la grève du transport en commun, la circulation a augmenté de quelque 40 pour cent dans les principales rues de Montréal et la pollution atmosphérique causée par le monoxyde de carbone a monté de plus de 50 pour cent dans certaines rues habituellement peu fréquentées.

La grève du transport fait monter le taux de pollution de 50 pour cent

par Jean-Pierre BONHOMME

Les Services de protection de l'environnement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal estiment que le niveau de pollution atmosphérique causée par le monoxyde de carbone émis par les véhicules automobiles a augmenté en moyenne de quelque 25 pour cent dans les artères généralement très passantes, et de plus de 50 pour cent dans certaines rues normalement tranquilles au cours des ré-

centes journées de grève des transports municipaux.

Même si les chiffres ne peuvent être déterminés avec précision, étant donné la multiplicité des facteurs dont il faut tenir compte, tels les vents et les autres conditions du climat, les autorités disent pouvoir tirer cette conclusion à la lumière des chiffres obtenus lors des grèves précédentes.

Aux quatre postes de contrôle des Services gouvernementaux,

situés au Jardin Botanique, boulevard Décarie, Montréal-Nord et boulevard Saint-Jean-Baptiste, l'augmentation a généralement été de 25 pour cent. Aux deux postes de la Communauté urbaine les chiffres sont moins précis, mais il est vraisemblable que l'augmentation ait été la même au poste de la rue Ontario à l'intersection de la rue Amherst. La situation est toutefois différente au poste de la rue Sainte-Catherine, coin Université, où

l'augmentation est moins forte: dix pour cent environ.

Cette différence s'explique par le fait que les instruments ne mesurent la pollution qu'en des lieux bien circonscrits et d'une manière ponctuelle, ce qui ne permet pas d'obtenir une vue d'ensemble rapide et précise. La Communauté urbaine explique que la stabilité des mesures au poste Sainte-Catherine provient du fait que l'intersection est généralement saturée aux

heures de pointe et que la grève des transports ne peut ainsi apporter de modification. Les services gouvernementaux, pour leur part, estiment qu'il doit y avoir une augmentation à cet endroit à cause du

Voir GREVE, page A 6

* De session d'études en grève générale

— page A 7

par Guy PINARD

Le gouvernement du Québec participe maintenant de façon directe à la prise de décisions relatives au dossier olympique, par le biais d'un nouveau comité spécial récemment créé.

Ce comité a vu le jour à la suite de discussions entre le ministre responsable du dossier, Me Fernand Lalonde, et l'Administration municipale. Ces discussions faisaient suite au rejet par le maire Jean Drapeau des recommandations des fonctionnaires du Comité de contrôle des Jeux olympiques qui, dès le début de mai, tentaient de mettre de l'ordre dans le marasme opérationnel du chantier olympique.

Ce marasme découle de l'absence de toute ligne de décision unique sur le chantier depuis que la division du parc olympique du service des Travaux publics a été placée sur une voie d'évitement.

La Ville de Montréal avait posé un geste logique en formant dès 1972 une division du parc olympique et en lui confiant l'entière responsabilité du dossier. Mais l'épreuve de force entre plusieurs employés et adjudicataires de contrats de la Ville de Montréal devait éventuellement déboucher sur le marasme que connaît actuellement l'organisation.

D'ailleurs, la situation était telle en avril dernier que de hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec recommandaient des changements radicaux afin de garder un espoir de terminer les travaux à temps.

Les recommandations des fonctionnaires gouvernementaux du CCJO visaient surtout à redonner à la division du parc olympique le contrôle absolu sur la coordination des travaux.

Ces recommandations, datées du 9 avril 1975, ont été transmises au ministre responsable du CCJO, M. Fernand Lalonde, puis présentées par ce dernier (comme il l'a confirmé à LA PRESSE) au maire Jean Drapeau, accompagnées d'un organigramme qui rétablissait la division du parc olympique dans ses responsabilités initiales. Le maire Drapeau a refusé.

Moyen terme ou pis aller

A la suite du refus du maire Drapeau, le CCJO et l'administration municipale devaient aboutir à un comité décisionnel, qui fonctionne tant bien que mal depuis quelques semaines.

La création de ce comité ne justifie pas pour autant le refus du maire Drapeau et ne contribuera certes pas à corriger le marasme opérationnel et administratif du dossier olympique, pour la simple raison qu'il n'y a pas un seul et véritable responsable de la mise en application des décisions du comité. On en a d'ailleurs eu un exemple frappant lors de la dernière assemblée du conseil municipal, quand le directeur du service des Travaux publics s'est dit dans l'impossi-

Voir CHAOS, page A 6



En deux mois, cinq mines ferment: 1,550 chômeurs

par Huguette LAPRISE
envoyée spéciale de LA PRESSE

ROUYN — 1,550 travailleurs de l'industrie minière en Abitibi ont été mis à pied ces deux derniers mois, ce qui représente près de 30 p. cent de la main-d'œuvre dans le secteur minier.

A la suite de la cessation complète de leurs opérations, cinq mines dont deux à Chibougamau, la Campbell Chibougamau et la Chibex Limited ont respectivement remercié 650 et 200 mineurs. La société Normetal Mines Ltd. a mis fin à ses opérations à Normetal après avoir donné un an et demi de grâce à ses quelque 300 mineurs. Les autres mines ont cessé d'être exploitées à Joutel, la Joutel Copper et les mines Poirier: 400 travailleurs sont passés au chômage.

Cette situation inquiète au plus haut point les principaux agents économiques du conseil régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT).

Le CRDAT a donc demandé, à la mi-août, au nouveau ministre des Richesses naturelles, Jean Cournoyer, d'augmenter substantiellement le budget afin d'intensifier les recherches minières et compenser ainsi la fermeture de ses mines par l'ouverture de nouvelles mines.

Mais le CRDAT va plus loin. Denise Plamondon, directrice de l'organisme, qui a son siège social à Rouyn, déclare: "Nous ne voulons plus faire travailler des gens dans le secteur minier parce que notre intervention est inefficace et nous nous trouvons toujours dans une situation d'urgence. Quand une mine ferme, ça crée un chaos économique dans toute la ville. Nous ne pourrions plus profiter des capotages."

Denise Plamondon explique que dans le secteur minier il faut être prudent.

Il y a un projet d'expansion par exemple à la mine Noranda. Mais les conditions d'exploitation changent à tout moment, et personne ne sait sur quel pied danser.

Un jour, souligne-t-elle, nous apprenons qu'une nouvelle mine sera exploitée. Le lendemain, ce n'est plus vrai. Cette situation est évidemment due aux conditions exceptionnelles du secteur minier et notre situation économique est reliée à celle du Québec et à celle du reste du monde. Quand les prix des métaux sont élevés, ça va bien. Quand les prix fléchissent un peu, qu'ils toisent un peu, l'Abitibi-Témiscamingue attrape une bronchite."

La diversification

Toujours selon Denise Plamondon, tout ce que le CRDAT peut permettre de faire dans le secteur minier, c'est de voir à ce que la situation ne se détériore pas trop. La seule façon: la diversification de l'économie.

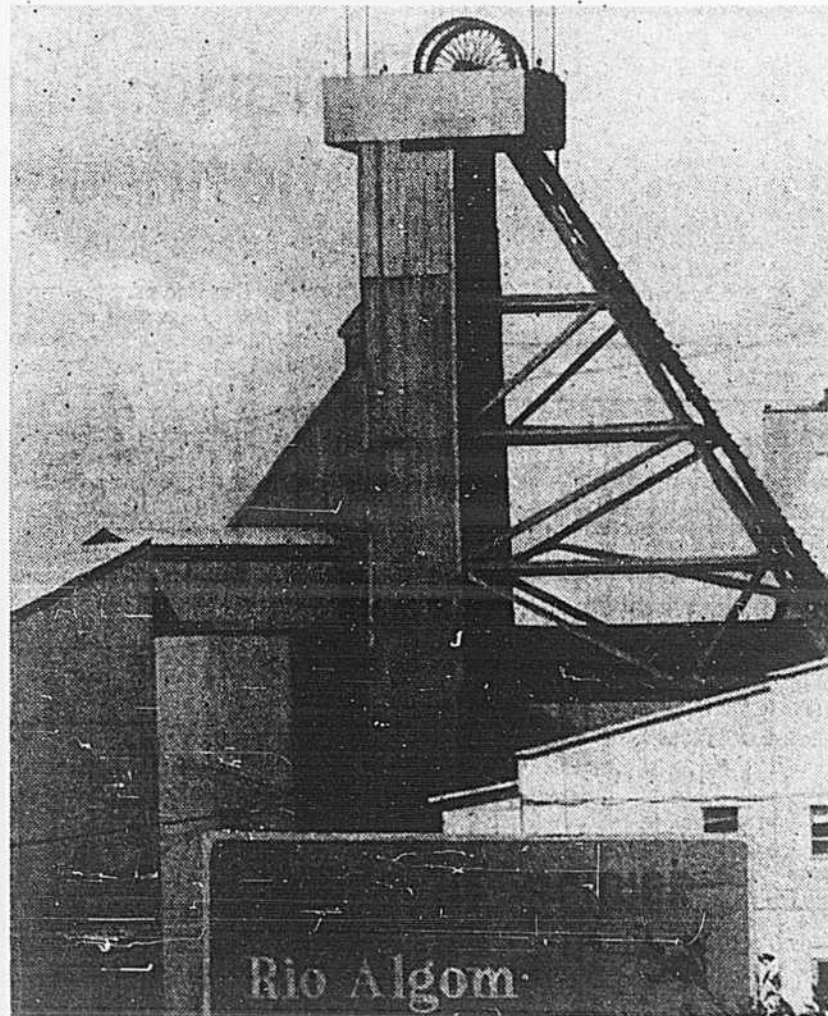
Il faut à tout prix, d'après la directrice de la CRDAT empêcher la création inutile de villes minières et l'établissement des familles loin dans le bois.

Elle donne pour exemple l'Abitibi Asbestos, un projet de Brinco, qui devrait mettre en exploitation d'ici quelques années une mine d'amianté à ciel ouvert à une centaine de milles de Matagami. Elle voudrait que les familles des mineurs habitent plutôt à Amos.

Denise Plamondon comprend que des villages miniers aient été fondés lors de la colonisation car les gens

Voir MINES, page A 4

* Autres informations en page E 16



Depuis le 4 juillet, les mines Poirier qui exploitaient des gisements de cuivre et de zinc à Joutel, sont silencieuses.

ALJOURD'HUI Le café

Vendus sous un nom ou sous un autre, à un prix ou à un autre, tous les cafés sont des mélanges. Du choix des grains, de leur provenance, de leur qualité, du soin apporté à la torréfaction, dépend en grande partie la qualité de la tasse que l'on servira.

— page B 1

L'auto

Dans sa chronique "L'automobile", Jacques Duval présente aujourd'hui l'Alfa-Roméo Alfetta et le nouveau modèle CJ-7 de la Jeep Corporation, et aborde la question du poids des voitures en tant que facteur de performance et de consommation d'essence.

— page G 4

SOMMAIRE

Alimentation: B 1
Arts et spectacles: H 1 à H 3
Bandes dessinées: A 14
Cinéma: H 2
Décès, naissances, etc.: E 17
Economie: C 1 à C 6
Editorial: A 4
Etes-vous observateurs?: A 14
Horoscope: B 6
Informations étrangères: E 1
L'auto: G 4, G 5
Les maux de notre langue: E 18
Page des lecteurs: A 5
Loisirs et récréation: A 14
Médecine d'aujourd'hui: B 3
Mon oeil sur Montréal: B 2
"Mot-mystère": A 14
Mots croisés: E 6
Petites annonces: E 2 à E 16
Radio et télévision: H 3
Sports: G 1 à G 3, G 8
Vivre aujourd'hui: B 2 à B 6

Elections à T.-N. le 16 septembre

SAINT-JEAN (PC et CP) — Le Premier ministre de la province de Terre-Neuve, M. Frank Moores, a déclenché des élections pour mardi, le 16 septembre prochain.

En annonçant sa décision lors d'une conférence de presse, tard lundi après-midi, M. Moores a dit que l'avenir de la province en dépendait. Il a précisé que son parti, les progressistes-conservateurs, avait passé les deux premières années de son mandat à faire table rase et ensuite avait fait des plans pour l'avenir.

Il a dit aussi que son gouvernement avait imaginé une politique forestière qui ferait en sorte que les droits de coupe reviendraient à la province.

M. Moores a mis fin au règne de 23 ans des libéraux de M. Joey Smallwood aux élections du 24 mars 1972. Les progressistes-conservateurs avaient alors remporté 33 sièges, n'en laissant que huit aux libéraux et un au New Labrador Party.

À la dissolution du parlement, il y avait 32 progressistes-conservateurs et huit libéraux. Il y avait deux sièges vacants y compris celui du chef du New Labrador Party, M. Michael Martin, qui a donné sa démission en mars dernier.

La redistribution de la carte électorale fait qu'il y a maintenant 51 sièges plutôt que 42.

Pour les prochaines élections il y aura quatre partis: les progressistes-conservateurs, les libéraux de M. Ed Roberts, les libéraux de la réforme, sous la direction de M. Smallwood, et les néo-démocrates.

M. Smallwood espère tirer profit de la tournée nationale qu'il a effectuée pour faire de la publicité pour les pêcheries de la province, qui étaient en difficulté ces derniers temps, mais la conférence des Premiers ministres



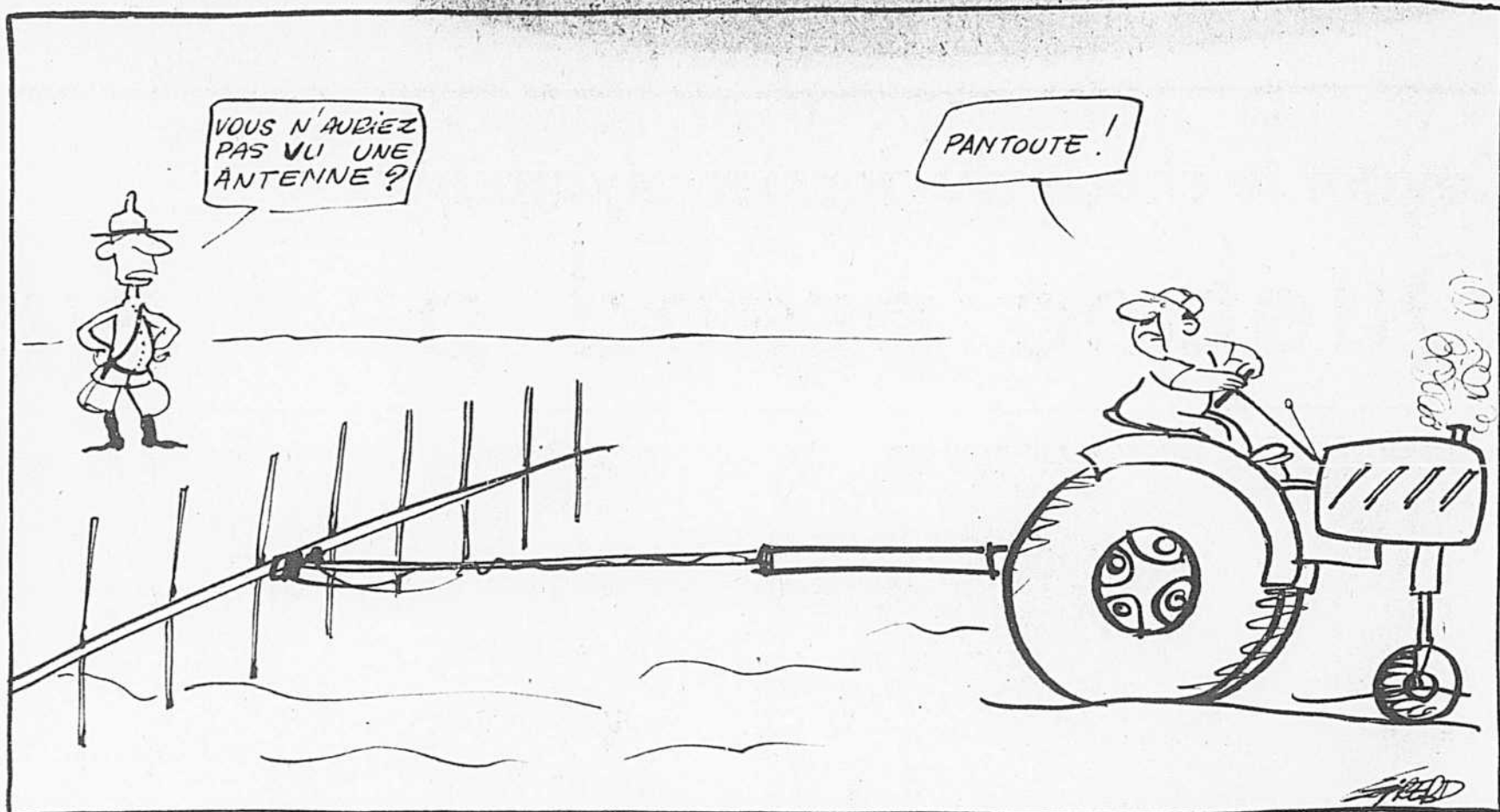
M. Frank MOORES

provinciaux lui a soufflé son mérite récemment en appuyant la demande de M. Moores au gouvernement central de décréter une zone territoriale de 200 milles le long des côtes canadiennes.

Interviewé peu après l'annonce des élections générales, M. Smallwood s'est prononcé en faveur d'une collaboration électorale entre son parti et le parti libéral, et il s'est dit très heureux d'entreprendre une nouvelle campagne électorale.

Il s'est dit convaincu que les Terre-neuviens désiraient son retour à la vie publique, même si ces propos, a-t-il dit, peuvent sembler "vains et arrogants".

Si tel est leur vœu, a-t-il renchéri, je pense que ce serait une bonne chose que les deux partis libéraux se mettent d'accord pour se partager les circonscriptions en vue du scrutin du 16 septembre.



Le ministère avertit les municipalités de ne plus financer les partis

par Norman DELISLE

QUEBEC (PC) — Les municipalités du Québec viennent d'être officiellement averties qu'elles ne peuvent plus contribuer au financement des partis politiques provinciaux.

L'avertissement a été transmis dans le numéro de juillet de la revue "Municipalités 75", l'organe officiel du ministère des Affaires municipales du Québec.

Après une enquête auprès du service du contentieux du ministère, et auprès de la Commission municipale du Québec, les rédacteurs de "Municipalités 75" résument ainsi les opinions recueillies: "Les municipalités ne peuvent contribuer de quelque façon que ce soit au financement des partis politiques".

La revue rappelle que le ministre des Affaires municipales, le Dr Victor Goldbloom, avait promis à l'Assemblée

provinciale de faire valoir le point de vue de son ministère à ce sujet.

"Municipalités 75" cite d'abord l'opinion du directeur par intérim du contentieux du ministère, Me Jacques Lancôt.

Selon le juriste, "les municipalités n'ont de pouvoirs que ceux qui leur sont expressément délégués par la Législature provinciale. Or aucune loi ne confère aux municipalités le pouvoir de participer au financement des partis politiques de quelque façon que ce soit, ni directement, ni indirectement".

"Par conséquent, toute telle participation est radicalement et absolument nulle", poursuit Me Lancôt.

Commission

Quant à la Commission municipale du Québec, elle émet une opinion identique.

"Les municipalités n'ont que les

pouvoirs qui leur ont été délégués par la Législature et elles ne peuvent ni les étendre, ni les excéder".

"De toutes les dispositions législatives qui régissent présentement les municipalités, aucune ne permet de faire des dépenses à des fins politiques dans l'intérêt d'un parti, que celui-ci soit fédéral, provincial ou local."

Sanctions

Un contribuable municipal qui a connaissance de la transgression de ces directives a deux recours, explique-t-on dans la revue.

Il peut faire annuler le geste très précis d'avoir dépensé des fonds publics pour des fins partisanes et exiger le remboursement des sommes versées.

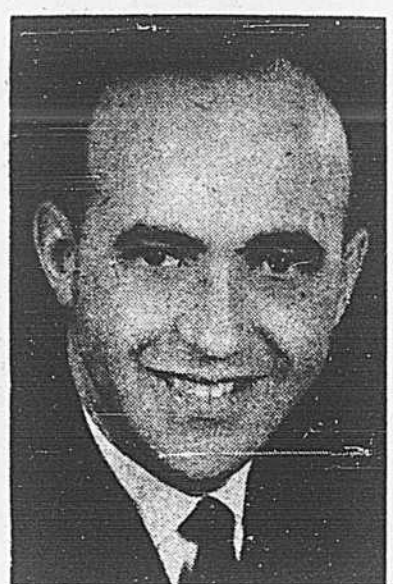
Il peut même avoir recours à des injonctions pour empêcher les paiements illégaux.

Notons que depuis 1972, plusieurs cas de contributions de municipalités à la caisse électorale du Parti libéral du Premier ministre Robert Bourassa avaient été signalés.

On avait rapporté que le trésorier du Parti libéral, M. Jean Morissette, avait même sollicité des contributions, notamment auprès de la municipalité d'Eardley, dans le comté de Pontiac. Cette dernière s'était sentie obligée d'acheter des billets pour un dîner-bénéfice à \$50 le couvert, au profit du Parti libéral.

Même situation à Saint-Césaire, dans les Cantons de l'Est, où le conseil municipal adoptait une résolution, le 11 mars 1975, pour l'achat de deux billets à \$50 le couvert pour un dîner des Libéraux.

En 1974, un journaliste avait même réussi à mettre la main sur une lettre du député libéral de Laurentides-Labellé, M. Roger Lapointe, qui remerciait le conseil municipal de Val-David d'une contribution de \$200 versée au Parti libéral.



M. Clément VINCENT

Vincent nommé chef organisateur de l'UN

QUEBEC (PC) — L'ex-ministre de l'Agriculture unioniste, M. Clément Vincent vient d'être nommé directeur général et chef de l'organisation de l'Union nationale.

Cette nomination a été annoncée lundi par le chef de l'Union nationale et député de Johnson, M. Maurice Bellemare.

Dans un communiqué remis à la presse on précise que la nomination de l'ex-député de Nicolet à l'Assemblée nationale sera effective le 1er septembre.

Cette nomination, souligne la communication en provenance du seul représentant de l'Union nationale à la législature, s'inscrit dans le cadre de l'étape restructuration entreprise au début de l'année en vue de compléter l'organisation politique des comités pour la prochaine campagne électorale.

LA METEO

Heureusement pour ceux qui ont soif et qui souffrent de la sécheresse, nous aurons quelques jours de temps humide accompagné d'averses et d'orages. Toutefois, les précipitations seront moins importantes dans le sud que dans le nord du Québec. Un bon flux d'air humide du sud domine la majeure partie de la province, en créant de la pluie abondante dans le nord et du brouillard avec des averses ou des orages dans le sud. Les températures remontent un peu au-dessus des moyennes saisonnières.

à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 17 — Maximum: 27
Pluôt nuageux avec quelques averses ou orages en fin de journée.

DEMAIN

Généralement nuageux.

le Québec

REGIONS	Auj.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	15	24	Géné. nuageux et averses	Passages nuageux
Outaouais	17	27	Nuageux, averses ou orages	Géné. nuageux
Laurentides	17	27	Nuageux, averses ou orages	Géné. nuageux
Cantons de l'Est	17	27	Nuageux, averses ou orages	Géné. nuageux
Mauricie	16	26	Nuageux, averses ou orages	Passages nuageux
Québec	16	24	Nuageux avec averses	Passages nuageux
Lac-Saint-Jean	16	26	Nuageux, averses ou orages	Géné. nuageux
Rimouski	14	23	Pluie pass. risque orage	Pluôt nuag. averses
Gaspé	14	23	Pluie pass. risque orage	Pluôt nuag. averses
Baie-Comeau	14	23	Pluie pass. risque orage	Pluôt nuag. averses
Sept-Îles	14	23	Pluie pass. risque orage	Pluôt nuag. averses

au Canada

	Aujourd'hui	Vancouver	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Averses		11	19
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	2	17
Saskatchewan	Ensoleillé	Régina	7	13
Manitoba	Nuageux	Winnipeg	7	17
Ontario	Orages	Toronto	22	23
Nouveau-Brunswick	Averses	Fredericton	11	24
Nouvelle-Ecosse	Averses	Halifax	14	20
Ile-du-Prince-Edouard	Averses	Charlottetown	12	21
Terre-Neuve	Ensoleillé	Saint-Jean	8	19

si vous partez

Aux Etats-Unis								
	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	23	30	Chicago	18	26	Nlle-Orleans	21	32
Washington	22	33	San Francisco	14	17	Miami	26	29
Boston	17	29						

Vers les capitales

Amsterdam	— 18	Londres	— 20	Stockholm	— 19
Athènes	— 23	Le Caire	— 30	Sydney	— 12
Berlin	— 15	Lisbonne	— 30	Tokyo	— 24
Bruxelles	— 17	Madrid	— 28	Tunis	— 27
Casablanca	— 27	Moscou	— 19	Vienne	— 14
Genève	— 17	Paris	— 26	Varsovie	— 24
Hong Kong	— 25	Rome	— 18		

Vers les plages

Acapulco	24	32	Bermudes	27	30	Nassau	—	32
Mexico	14	25	Barbade	—	27	Rio de Janeiro	25	31

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Très peu d'échos aux propos de Bourassa

OTTAWA (PC) — Le Premier ministre Trudeau étant actuellement en vacances, les propos du Premier ministre Bourassa concernant la réouverture du dossier constitutionnel n'ont eu que peu d'échos hier dans la capitale canadienne, quoiqu'ils apparaissent à première vue entrer en contradiction avec la thèse fédérale.

Un porte-parole du bureau du Premier ministre a déclaré que M. Trudeau prendra connaissance de la position exprimée dimanche dernier par son homologue québécois dès son retour de Frobisher Bay, en fin de semaine.

Il a par ailleurs rappelé que M. Trudeau s'est clairement prononcé sur la question le 7 août dernier, alors qu'il a déclaré au cours d'une conférence de presse ne pas être disposé à ouvrir le débat sur la question du

partage des pouvoirs entre les différents ordres de gouvernement.

Pour sa part, le Premier ministre Bourassa a affirmé qu'il n'est pas question pour le Québec d'ouvrir le dossier avant d'obtenir des garanties constitutionnelles sur son avenir culturel, notamment dans les domaines de la langue, de l'immigration et des communications.

Avant de partir en vacances au début du mois, M. Trudeau avait affirmé, en réponse à un journaliste, qu'il n'est pas question d'ouvrir le dossier sans être convaincu au préalable qu'il y a possibilité de progrès.

"Je pense que la façon de réaliser ce progrès sera de discuter uniquement du problème du rapatriement et du problème de l'amendement constitutionnel", avait-il précisé.

Ontario: Nixon lance le manifeste libéral

d'après CP

Tandis que le Premier ministre sortant William Davis, élu sans opposition candidat dans son nouveau comté de Brampton en vue des élections provinciales du 18 septembre prochain, sommant hier le "Nixon Party" de présenter son programme d'alternative libérale au gouvernement conservateur, M. Robert Nixon, élu également sans opposition dans sa circonscription de Brant-Oxford-Norfolk, rendait public le manifeste électorale du Parti libéral en lançant: "Où est donc le manifeste de M. Davis?"

Acclamé par quelque 300 partisans, M. Nixon a déclaré que le manifeste libéral, un document de 16 pages intitulé "Priorités" et dans lequel sont notamment définis 14 secteurs où un gouvernement libéral effectuerait des changements s'il était porté au pouvoir le 18 septembre, "n'a rien de bouleversant".

Mais il a ajouté que ces priorités prises ensemble constituent "un programme qu'un nouveau gouvernement peut appliquer en remettant à la législature et aux élus locaux les responsabilités qui leur reviennent".

Le manifeste libéral prévoit notamment l'augmentation des pouvoirs fiscaux du gouvernement, l'établissement d'un programme d'études de base unique pour tout le système scolaire de

l'Ontario, la restructuration du mode de financement de l'enseignement post-secondaire, la construction de logements à prix modiques, l'abolition du système des banques de terrains, le contrôle des loyers exigés par les propriétaires de logements et l'institution d'un plan de développement provincial "qui puisse fonctionner sans l'ingérence constante de Queen's Park".

"L'intégrité gouvernementale intéresse également l'électorat", a déclaré M. Nixon, et à Brampton, M. Davis semblait y répondre: "Attaquer la personnalité de l'adversaire constitue l'une des voies les plus faciles à suivre durant une campagne électorale. Je n'ai aucune intention d'emprunter une telle voie".

Le leader conservateur avait axé son discours sur la taxe de 20 p.c. imposée par son gouvernement sur les profits réalisés de la vente de terrains "désignés", afin de mettre un frein à la spéculation foncière.

Cette taxe s'est avérée efficace, a-t-il déclaré devant quelque 500 partisans enthousiastes, car les prix des propriétés ont augmenté à un taux moindre durant la première moitié de 1975 par rapport à la situation précédente, et il s'en est pris à M. Robert Nixon en l'accusant de s'être opposé à l'imposition de cette taxe.

Cours de conversation anglaise
INSTITUT LINGUISTIQUE PROVINCIAL, Inc.
4956, rue HOCHÉLAGA
Tél.: 254-6011
PARLEZ ANGLAIS
PERMIS 749661
CULTURE PERSONNELLE - ANGLAIS (JOUR - SOIR)

LES RESTAURANTS "LE TOIT ROUGE"
SPÉCIAL DE LA SEMAINE TOUS LES JOURS JUSQU'AU 29 AOÛT DE 11h à 21h
TOURNÉES DE FILET MIGNON
grillé sur charbon de bois
Soupe, salade verte, pommes de terre, dessert du jour et café inclus.
\$5.95
Menu spécial pour enfants de moins de 12 ans
INCLUS: SOUPE, DESSERT ET LAIT
STATIONNEMENT GRATUIT — SALLE DE RÉCEPTION
355, boul. LABELLE
CHOMÉDEY
(Sortie 4, autoroute des Laurentides)
681-6826
5440 est. SHERBROOKE
MONTREAL
259-3748

L'héritage d'Yvon Duhamel...

Le coordonnateur de la FTQ travaille dans des conditions épouvantables à la Baie James

par Pierre VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE

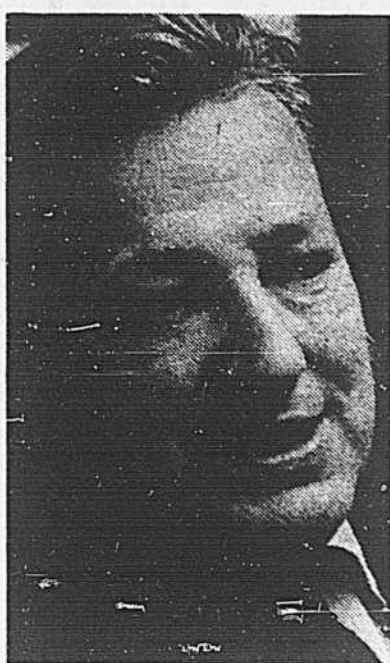
BAIE JAMES — "Mon bureau, c'est mon camion pick-up."
Coordonnateur de la FTQ Construction sur le vaste territoire de la Baie James, Pierre Riverin, un jeune homme dynamique de 34 ans, est "toléré" par les autorités de la Société d'énergie de la Baie James.

Et encore, pour accomplir, comme il le faut ses fonctions de représentant de 74 p. cent des 3,000 ouvriers de la construction oeuvrant à la Baie James, ainsi que des métallos qui s'y trouvent, Riverin doit se débrouiller dans une mer de tracasseries, héritage spirituel, si l'on veut, laissé par Yvon Duhamel.

Car si l'on ne parle plus d'Yvon Duhamel et des événements du 21 mars 1974 à LG-2, son fantôme y plane encore, et, pour les autorités de la Baie James, la FTQ constitue toujours un interlocuteur à manier avec précaution.

Ainsi, avant de décrocher son poste et d'obtenir un permis de séjour à la Baie James, Riverin a dû subir plusieurs tests de crédibilité.

Le tuteur de la FTQ Construction, Fernand Daoust, a dû présenter son curriculum vitae et s'en porter garant. "C'est tout juste si on ne m'a pas demandé de lui fournir un billet de confession", disait Daoust, de pas-



Fernand Daoust a dû se porter garant

sage cette semaine à la Baie James avec une délégation de la FTQ.

Même le passage de Daoust et du président Louis Laberge a été soigneusement préparé. Il a fallu près d'un mois d'efforts à l'état-major de

la FTQ pour obtenir les autorisations nécessaires, et les grands manitous de la centrale ont eu à subir les nombreux contrôles d'identité et de déplacements qui pullulent à la Baie James, comme le commun des mortels.

Ce sont ces nombreux contrôles qui rendent la vie de Riverin, un vétéran de sept ans avec la FTQ Construction, quasi impossible.

Ainsi, il ne possède pas encore un permis de résident. En fait, aucun permanent syndical n'a encore le droit de résider à la Baie James. La FTQ a entrepris des pourparlers avec la SEBJ pour régulariser le statut de Riverin, mais, tant et aussi longtemps qu'un accord n'aura pas été conclu, Riverin devra se contenter d'un statut de visiteur.

En conséquence, Riverin ne peut jamais demeurer plus de cinq jours et quatre nuits consécutifs à la Baie James où il couche dans les baraques du lac Denise. Inutile de dire qu'il n'est pas question, pour ce jeune père de famille de Drummondville, d'avoir le droit de faire monter sa femme et ses enfants. Du moins, pas tant et aussi longtemps que la Société d'énergie de la Baie James ne l'aura pas autorisé à avoir sa propre roulotte, une permission qui tarde à venir.

"En quatre jours, je n'ai pas le temps de rencontrer les gens, de

m'occuper de leurs problèmes", se plaint Riverin qui, après chaque voyage à la Baie James, doit laisser passer deux jours ouvrables avant d'obtenir à nouveau la permission de remonter.

Et encore, une telle permission n'est pas automatique. En effet, seulement trois permanents syndicaux, de quel- que centrale que ce soit, peuvent monter à la Baie James à la fois.

Ce qui veut dire que si la CSN, qui représente le quart des effectifs syndicaux à la Baie James et même la CSD, qui n'en représente qu'un pour cent, s'avisent d'envoyer leurs hommes, Riverin peut avoir à attendre son tour.

De plus, à chaque jour, il doit se présenter au Centre d'accueil et dévoiler son itinéraire de la journée. Pas question de circuler au hasard sur les sentiers.

D'ailleurs la présence policière se fait sentir partout à la Baie James: hier, on a même eu la surprise de tomber sur un contrôle de radar en pleine route désertique. Contrôle rendu nécessaire, nous a-t-on expliqué par la présence de nombreux camionneurs artisans, qui, payés au voyage, font souvent fi de la plus élémentaire prudence, et roulent à des vitesses folles dans l'espoir de décrocher plus de voyages.

Quoi qu'il en soit, la SEBJ a fait tout en son possible, hier, pour éviter

les plaintes de la FTQ. Elle a même délégué son responsable des relations publiques à la Baie James, Jean-Paul Fontaine, pour équiper la délégation spéciale de la FTQ de cartes de sécurité et de boîtes de caoutchouc en vue d'une visite du chantier de La Grande. Et la délégation a eu droit de loger dans les baraquements des visiteurs, sans avoir à se doter elle-même de literie, comme c'est le cas pour les gens ordinaires.

Néanmoins, à chaque fois que la délégation de la FTQ était laissée à el-

le-même, on pouvait apercevoir dans les parages, même pas dissimulés discrètement, les camionnettes des agents de sécurité de la municipalité de la Baie James.

Comme le dit Pierre Riverin: "Une gang de la FTQ, c'est la première fois depuis le 21 mars 1974 qu'ils en reçoivent une. C'est fatigant pour eux autres, c'est officiel."

Ce qui a fait conclure à Fernand Daoust qu'actuellement le syndicalisme jouit, dans les faits, d'un droit acquis à la Baie James.

Vol de drogues qui peuvent causer la mort

par Gilles NORMAND

Tandis que l'administration du Centre médical Fabre, à Laval, poursuivait son inventaire du matériel dérobé dans la nuit de samedi à dimanche, la police de l'endroit, elle, continuait son enquête, de telle sorte que le filet se resserrait, hier, autour de quatre jeunes gens dont certains sont de Laval.

Le vol dont sont soupçonnés ces jeunes gens connus des policiers a été commis au 1911, boulevard des Laurentides, dans le quartier Vimont, là où est aménagée la clinique Fabre.

Les voleurs ont fait main basse sur au moins 500 petites fioles, dont 200 contenant des vaccins dits de désensibilisation utilisés en médecine contre certaines catégories d'allergies. Ces vaccins peuvent être mortels, en un temps très bref, s'ils sont injectés de façon intraveineuse. Aussi, le Centre médical Fabre invite-t-il à la prudence quiconque se verrait offrir des injections pour "voyager". "Le voyage serait plus rapide que voulu", précise-t-on.

Une partie est retrouvée

Une quantité du matériel volé a été retrouvée par deux adolescents, dimanche soir, dans un terrain vacant près du Centre médical. Les médecins ne savent cependant pas la nature des objets retrouvés, puisque les policiers les avaient toujours en leur possession, hier.

Au Centre médical, on insiste sur le fait que les vaccins volés ne peuvent

être utilisés pour se droguer puisqu'ils sont partie d'un traitement d'une durée de trois ans. Chacun est différent des autres au point de vue dosage, de telle sorte qu'il ne peut-être appliqué qu'à un patient seulement, et dont le nom figurait sur les boîtes contenant les fioles. Mais ces boîtes ont toutes été éparpillées dans la clinique, par les cambrioleurs.

Hier, donc, c'est au ralenti que la clinique du boulevard des Laurentides a repris ses activités, mais dans le cas des traitements d'allergie, le problème a une toute autre ampleur puisque quelque 200 patients s'en trouvent affectés. Peut-être devra-t-on même suspendre leur traitement pour un temps indéterminé.

Danger de mort

Une partie du matériel qui demeure en "liberté" constitue donc un danger de mort pour quiconque voudrait se l'injecter dans les veines.

Quant aux jeunes gens que la police soupçonne être à l'origine de ce vol, ils ne seraient pas étrangers à un autre cambriolage perpétré au même endroit, il y a trois mois. A ce moment, on s'était contenté de piller. Des perquisitions menées à la suite de ce premier vol avaient permis aux policiers de récupérer un stock de quelque 4,000 comprimés de Valium.

La police de Laval rapporte aussi d'autres vols du genre commis dans des pharmacies. Pour elle, il s'agit d'un petit réseau de jeunes voleurs qui revendent ensuite ces drogues sur le marché noir.

Le service du gaz devra être rétabli

Le juge Albert Malouf, de la Cour supérieure, vient d'émettre une injonction provisoire à l'endroit du Gaz Métropolitain Inc., obligeant ce service public à rétablir le service du gaz dans un logis de la rue Florian que Mme Sally Thomas avait loué il y a deux semaines.

L'approvisionnement de gaz avait été coupé par la compagnie parce que

le locataire précédent n'avait pas payé un compte s'élevant à \$118.57.

Devant la cour, Mme Thomas a évincé le locataire précédent, soutenant qu'elle n'était pas responsable des omissions de payer de ceux qui l'avaient précédée dans ce logis, et qu'elle n'avait, pour sa part, aucune obligation légale d'acquiescer leurs dettes.

Mère de deux enfants, dont un bambin de deux ans, elle ne pouvait se servir de sa cuisine, de son système de chauffage et de son chauffe-eau.

Ce qui rendait, selon ses dires, son appartement tout simplement inhabitable, et lui aurait causé, jusqu'à maintenant, des dommages de quelque \$500.

Représenté par l'Aide juridique, la jeune femme a également soutenu que le geste posé unilatéralement par le Gaz Métropolitain était illégal, dans les circonstances.

Elle a par ailleurs été dispensée par le tribunal de fournir le cautionnement ordinairement exigible dans un cas comme celui-ci, en raison de son état de "fortune", et ce en attendant que le tribunal entende sa demande d'injonction interlocutoire, devant la même cour.

Fossoyeurs: reprise des négociations

Un total de 34 cadavres ont franchi les grilles des cimetières de l'Est et de Côte-des-Neiges en fin de semaine, alors que les fossoyeurs en grève ont accepté d'écarter leurs lignes de piquetage afin de se conformer à la demande des services sanitaires de la Ville de Montréal.

Aucune dépouille ne sera déposée aujourd'hui dans les deux charniers de ces cimetières, mais la Ville envisage d'en forcer à nouveau les portes demain, si l'état des corps l'exige. Le charnier de la Côte-des-Neiges dispose en effet d'environ 200 places, et celui de l'Est, d'une centaine.

Un déblocage pourrait par ailleurs intervenir bientôt entre les 80 grévistes et leurs employeurs. Les négociations ont en effet repris hier soir au ministère du Travail, en présence du médiateur spécial nommé vendredi, M. Raymond Désilets.

Pour parer à toute éventualité, M. Réal Fortin de la Protection Civile du Québec est déjà sur les lieux et travaille avec une équipe d'environ 200 bénévoles à mettre sur pied les méthodes d'application d'un plan d'urgence afin d'enrayer la possibilité d'épidémie, si l'eau venait à manquer.

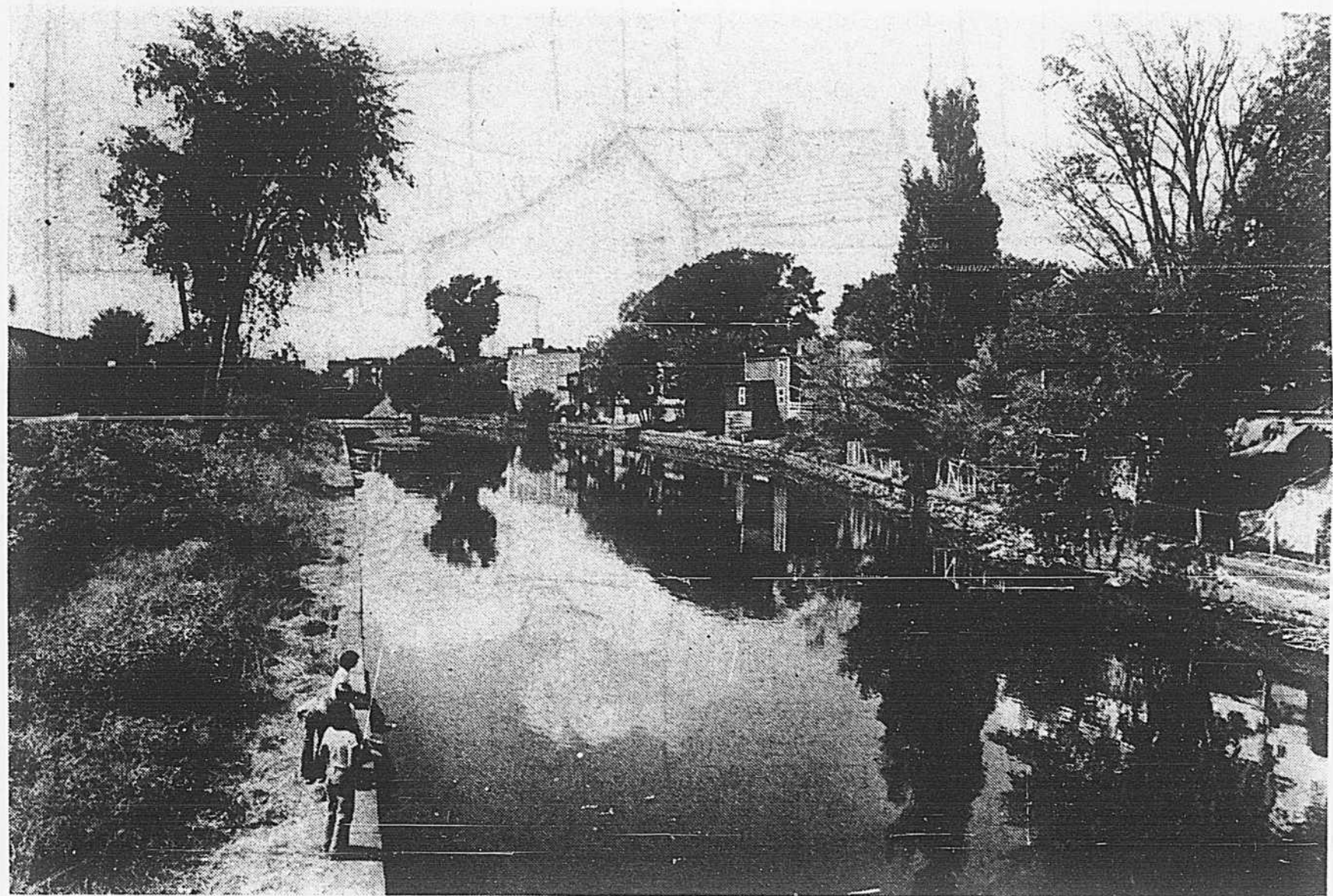


photo Michel Gravel, LA PRESSE

Granby manque d'eau et sans des mesures draconiennes — ou une pluie abondante — il n'y en aura plus dans cinq jours. Il y en a pourtant beaucoup dans la Yamaska qui traverse la ville, mais elle est tellement polluée...

Privée d'eau, Granby demande à Québec des pouvoirs spéciaux

par Ingrid SAUMART

Le maire de Granby, M. Paul-O. Trépanier demandera des pouvoirs élargis au gouvernement québécois ou exigera que le gouvernement impose un contingentement de la consommation d'eau à Granby.

Les réserves d'eau de la ville sont dans un état critique à cause de la sécheresse que connaît actuellement le Québec, et il ne reste que cinq jours d'eau dans les réservoirs municipaux.

De huit millions de gallons d'eau par jour qu'elle était jeudi dernier, la consommation d'eau à Granby a baissé à cinq millions de gallons dimanche. Le lac Boivin, au cœur de la ville, est toujours asséché et il ne semble pas que la pluie s'abattra sur

Granby d'ici peu. "Dimanche, vous avez eu un orage de deux heures à Montréal, ici, cela a duré quatre minutes et demie," précise M. Trépanier.

Rencontre infructueuse

Dans un ultime effort pour sauver les réserves d'eau et étendre jusqu'à 15 jours les possibilités actuelles, M. Paul-O. Trépanier rencontrait hier matin 37 industriels de la région, parmi ceux qui sont les plus grands consommateurs, dont les représentants des compagnies de textile et ceux de la Coopérative agricole de Granby. Il semble cependant que les industriels aient assez mal réagi à la proposition

du maire de fermer les usines en attendant que la situation se rétablisse.

"Depuis une dizaine de jours, certaines usines comme la Thor, Peters Textile et Esmond font des économies d'eau, mais ce n'est pas suffisant. Il faudra imposer un contingentement avec des amendes substantielles pour que la population ne soit pas privée d'eau d'ici une semaine."

Waterloo: pas une solution

Selon M. Trépanier, une forte pluie d'une durée de six heures réussirait à rétablir le niveau de l'eau du lac Boivin dans lequel l'usine de pompage s'alimente. Pour le moment, on espère qu'aucun incident technique ne viendra interrompre le rythme du pompage de l'usine qui, avec son réservoir de 300 millions de gallons, réussit encore à approvisionner la population locale.

Pour ce qui est des possibilités "d'importer" de l'eau du lac Waterloo, la question a été tranchée par le ministère des affaires urbaines la se-

maine dernière quand on a interdit à la municipalité de Waterloo d'approvisionner la ville de Granby. "D'ailleurs, s'il reste 750 millions de gallons à Waterloo, ce n'est que passager. Ils vont se retrouver dans la même situation que nous, déclarait hier le maire Trépanier, et ce aux alentours du 15 septembre."

Une fête

Le maire a également émis l'idée, jugée farfelue par certains, de transformer cette période dramatique, en période de festivités et pour ce faire, il présentera mardi soir prochain, à l'assemblée du conseil municipal, un programme de festivités qui pourrait bien s'appeler "Le Festival de la sécheresse". "Si nous devons vivre des moments pénibles, autant le faire dans la joie."

Cours de fleuriste
Atelier de Montréal
Inf. — 744-2150
Cours donné par Pierre J. Hébert, auteur de l'ABC du Bouquet
Permis no 749516 Ministère de l'Éducation
Culture Personnelle

André Lalbot
OPTICIEN D'ORDONNANCES
7168, ST-HUBERT, Mtl
Tél. 271-4868

COURS de poterie
session d'automne
Initiation à la céramique
Tournage intermédiaire et avancé
Façonnage — Conception
Technologie des glaces
Moulage et collage
Inscription immédiate, début des cours le 15 septembre à la
POTERIE BONSECOURS
433, rue Notre-Dame est.
Vieux Montréal.
844-6253, 844-6165
Permis: Culture
Personnelle
no 749585

INSCRIPTION POUR SEPTEMBRE 1975
GROUPES DE 15 À 25 ÉLÈVES
SECONDAIRE I, II, III
RENSEIGNEMENTS: 849-2275
ÉCOLE SECONDAIRE DUVAL
(École de Rattapage Est) Jacques Duval, directeur
École reconnue pour fin de subventions.
Membre de la Fédération des écoles privées de la Province de Québec.
1600, rue BERRI (Palais du Commerce) suite 213
Accès direct au métro
Berri de Montigny

éditorial

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeur

JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

M. Bourassa s'essaie à l'ultimatum

L'inédit à ce colloque du Mont-Gabriel, c'est le propos inattendu de M. Bourassa s'adressant au parti frère d'Ottawa, pour rappeler que le rapatriement de la constitution reste lié à certaines conditions concernant l'affirmation de la personnalité culturelle du Québec.

Le gouvernement Bourassa n'a jamais montré beaucoup d'inclination pour l'ultimatum, contrairement à celui de M. Lesage, qui aimait parler haut et fort. Quant à Daniel Johnson, il avait offert ce marché à l'interlocuteur: "Égalité ou indépendance."

Un fédéralisme qui, depuis 1970, s'est toujours défini comme "rentable" ou pragmatique, n'a que faire de vibrations poétiques. Pourtant, l'actuel Premier ministre n'hésite pas à rappeler la longue tradition québécoise de sollicitude jalouse pour le patrimoine, avant d'annoncer qu'il n'acceptera pas sans garanties formelles le rapatriement de la constitution canadienne.

Le terrain est habilement choisi. D'abord, M. Bourassa n'ignore pas que le gâchis dans le domaine des Communications — illustré de la manière qu'on sait à Rimouski — rend impérative la réunion d'une conférence constitutionnelle, du reste indirectement suggérée par le ministre fédéral des Communications. Les autres provinces, où les perspectives ne sont pas complètement similaires, ont presque toutes, pour une raison ou pour

une autre, des motifs de se plaindre de l'enchevêtrement des juridictions. Tout récemment, M. Davis, Premier ministre de l'Ontario, dont le mandat est renouvelable le 18 septembre, souhaitait ouvertement la tenue d'une conférence entre Ottawa et les provinces sur les questions les plus litigieuses.

Si le terrain est habilement choisi, le langage ne l'est pas moins. Aucun homme politique n'ignore à quels exercices intellectuels éprouvants il soumet une population quand il l'invite à réfléchir aux articles d'une constitution.

Pour le gros des mortels, la rédaction d'une constitution, c'est besogne de savants, de légistes, de collectionneurs de virgules.

M. Bourassa ne se perd pas en savantesses considérations. Il dit simplement: les Trudeau, Marchand et autres notables bien de chez nous ont bien mérité des francophones du Canada. On connaît la droiture de leurs intentions. Et, même s'ils étaient remplacés demain par d'autres, auxquels on ne saurait prêter d'avance de la perversité, il reste qu'on n'est jamais si bien servi que par soi-même. Il s'ensuit donc que l'immigration et les communications, secteurs où va se jouer notre avenir, doivent être orientées par les hommes et les femmes du Québec pour les hommes et les femmes du Québec.

A Ottawa, on pourra rétorquer que tout le souci qu'on s'est donné pour la langue française au Canada ne procède pas d'un zèle passager, qu'au contraire les programmes sont dessinés pour les générations à venir.

Réponse impeccable mais incomplète. Car on ne sait toujours pas si les Québécois, en accordant leur faveur à M. Trudeau, ont cru à la conversion d'une majorité anglophone, ou s'ils ont voté pour M. Trudeau, un gars bien de chez nous. Or, ils ont voté pour un gars bien de chez nous. Et quand le gars bien de chez nous et les autres gars bien de chez nous qui l'entourent ne seront plus à la barre, qu'arrivera-t-il? Le mieux est peut-être encore de veiller soi-même au grain, c'est-à-dire de réclamer des garanties formelles dans toute négociation touchant le rapatriement de la constitution et ce qui doit s'ensuivre.

M. Bourassa emploie un argument ad hominem. En bonne dialectique, c'est le plus faible des arguments. En politique, c'est souvent le meilleur, le plus efficace, celui qui peut le mieux frapper les imaginations. Comme, au surplus, il ne comporte rien d'offensant pour les frères d'Ottawa, qu'il semble reposer sur une analyse purement conjecturale, tout à fait de mise dans un colloque consacré à la prospection des années 80, il a encore

plus de chances de porter. Quoi de plus naturel que de se demander de quoi demain sera fait...

Au Mont-Gabriel, M. Bourassa aura donc été plus heureux dans son énoncé des objectifs qu'il ne l'avait été au colloque d'Orford en 1973, qui nous avait valu cette douteuse formule de "souveraineté culturelle". Il n'y a pas renoncé tout à fait, mais il la relie à une prospection de l'avenir quand il dit: "Quand nous parlons de souveraineté culturelle du Québec, nous ne cherchons pas de garantie contre les personnes, nous cherchons à protéger, pour l'avenir, les droits d'un peuple."

On ne sait pas encore comment le gouvernement fédéral répondra à cette dialectique. Si M. Trudeau était le souverain du Canada, même un souverain qui règne sans gouverner, mais dont la succession serait déjà assurée par ses fils, il lui suffirait peut-être de répondre: "Allons! enfants. Ne vous énervez pas. Faites-moi confiance. Vous savez bien que je suis là et que je serai là dans ma descendance." Mais on sait bien que ce sont là vues de l'esprit et rien d'autre.

C'est au déblocage des dossiers de l'immigration (négociations Bienvenue-Andras) et des communications (Hardy-Pelletier) qu'on jugera si oui ou non les interpellations parties du Mont-Gabriel sont parvenues jusqu'à la colline d'Ottawa.

Guy CORMIER

bloc-notes

Après le verdict d'Athènes

Le verdict rendu en fin de semaine au procès des colonels à Athènes n'aura étonné personne. Il se révèle en tous points conforme au principe énoncé par Tite-Live il y a maintenant un bon moment: "Vae victis", malheur aux vaincus!

Dans les circonstances, les "vaincus" sont les trois vedettes de l'ancien régime, et le tribunal les a condamnés à mort.

Même aux yeux des observateurs les plus indulgents, il ne fait aucun doute que les condamnés ont commis des actes dictatoriaux absolument déshonorants dans un pays où germa, il y a deux mille cinq cents ans, l'idée même de la démocratie. Aussi, méritent-ils pleinement le mépris où les tient l'opinion mondiale depuis la mise à jour de certains de leurs méfaits.

Le verdict d'Athènes met fin à une triste époque et voue à la disgrâce ceux qui en ont présidé les destinées. Maintenant que le jugement est rendu, il importe peut-être de se poser deux questions:

• a-t-on fait un procès équitable aux condamnés?

• Importe-t-il de leur éviter la peine de mort?

Durant les audiences, on a parlé du "procès de Nuremberg grec" et, effectivement, on a pu y déceler des similitudes. Les vaincus furent jugés par les vainqueurs, soit par ceux qui héritèrent du pouvoir au moment de la débâcle provoquée à la suite de l'invasion de Chypre par la Turquie. Leur cas paraît pour le moins ambigu, d'autant plus qu'ils ont pu plaider des circonstances atténuantes quelque peu embarrassantes durant le procès. De plus, leur culpabilité a un caractère rétroactif également embarrassant puisque leur mise en accusation découle d'une décision du nouveau régime: celle de con-

tester la légitimité de l'ancien du fait qu'il devait sa prise du pouvoir à un coup d'État.

Mais il arrive que le nouveau régime est présidé par M. Caramanlis et que les accusés soutiennent que ce dernier a pris, dans le temps, des engagements qui confirment la légitimité de la junte en place. Il s'agit peut-être là d'une subtilité juridique, mais il reste qu'en démocratie il faut en tenir compte. Or, le nouveau régime se veut démocratique, et ces sortes d'ambiguïtés plaident en faveur d'une diminution des peines imposées par le tribunal.

Dans les pays primitifs, les vaincus étaient toujours passés par le fil de l'épée. Mais nous sommes en Grèce, un pays où subsiste, par delà des accidents de parcours, des traditions de démocratie et d'humanité inconnues des pays plus jeunes. Aussi, se plaît-on à croire que les vaincus seront châtiés, mais non exécutés.

Les condamnés ne sont pas des repris de justice. A tort ou à raison, le régime qu'ils ont dirigé durant quelque sept ans a joui de la reconnaissance diplomatique de plusieurs pays du monde, ce qui lui a conféré un caractère de légitimité à ce moment-là.

Nous vivons à une époque où de plus en plus de pays répugnent à mettre à exécution les condamnations à la peine capitale, même dans le cas de criminels de droit commun. Nul, certes, n'éprouve de sympathie pour les fameux "colonels" de la défunte junte grecque, mais on répugne à l'idée de voir d'anciens chefs politiques envoyés à la potence par le régime qui leur succède au pouvoir.

Jean PELLERIN



Droits réservés

document

Colloque libéral du Mont-Gabriel: allocution

(...) Nous assistons à la construction d'un État moderne, l'État du Québec, l'expression est de l'époque, l'apprentissage d'une liberté nouvelle pour nos penseurs, nos intellectuels, nos artistes, la réforme de l'éducation, en somme une poussée exceptionnelle, une cadence rapide qui cependant allait très tôt connaître ses premières difficultés devant la réticence des uns de suivre le rythme du changement et devant l'impatience des autres de voir les choses ne pas aller plus vite. Comme on l'a souligné déjà, une société doit se bâtir avec le concours des hommes et des femmes qui la composent. On ne peut la bâtir à leur place, encore moins malgré eux.

Lorsque les transformations rejoignent directement les individus et les familles, quand les premières espérances tardent à se concrétiser, quand les premiers signes de violence et de désordre social apparaissent, le mouvement fut ralenti, surtout que la situation économique devenait plus difficile et que l'avenir des milliers de jeunes que nous instruisions apparaissait de plus en plus incertain, alors que pour la première fois de l'histoire était posée en termes clairs et précis la question de l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne.

Le dilemme devant lequel nous nous trouvons alors était essentiellement le suivant: les ambitions lé-

gitimes de modernisation qu'il fallait réconcilier avec celles non moins légitimes de la très grande majorité des Québécois qui voulaient se retrouver dans les changements opérés. Voilà une solution qu'il fallait apporter également à leurs problèmes quotidiens. Une chose nous est apparue certaine: le Québec n'avait d'avenir véritable qu'au sein de la fédération canadienne. En second lieu, la construction du Québec moderne était d'abord une question de croissance et de développement économique. En troisième lieu, l'avenir culturel des Québécois francophones devait être assuré en respectant toutefois les droits fondamentaux de tous les citoyens.

(...) Je n'insisterai pas évidemment sur le bilan économique de ces premières années. Plusieurs données pourraient être fournies pour démontrer la remontée économique du Québec depuis cinq ans. Nous pouvons nous contenter d'une seule donnée qui traduit ce progrès en termes concrets pour le citoyen québécois. En effet le taux de croissance moyen du revenu personnel par habitant au Québec depuis 1970 s'est accru de 12,8% alors qu'il n'était au Canada que de 11,8% en moyenne, et ceci y compris l'augmentation du Québec, c'est-à-dire qu'en pratique l'écart est encore plus favorable au Québec.

Donc, la croissance du revenu personnel depuis 1970 a été de quelque 9% supérieure au Québec qu'au Canada. Et pourtant, on sait que depuis cinq ans le Canada a été l'un des pays du monde occidental et du monde entier où la croissance économique réelle a été la plus élevée. Le Québec ayant une croissance nettement supérieure à celle du Canada, personne de sérieux ne peut nier la façon exceptionnelle dont nous avons relevé le défi économique que nous nous étions imposé à la prise du pouvoir, et ceci malgré les obstacles que vous connaissez.

Ceci est encore davantage mis en relief si l'on ajoute que durant les années '60-'70, contrairement à ce qui existe depuis que nous sommes au pouvoir, la croissance au Québec a été quelque peu inférieure à celle du Canada.

Le Parti libéral n'insiste donc pas en vain sur la croissance économique. Pour lui ce n'est évidemment pas une fin en soi. Nous avons eu des débats très intéressants en fin de semaine sur ces questions de croissance économique et de croissance de la consommation depuis quelques années dans le monde occidental. Nous au Québec nous croyons qu'il nous faut poursuivre la croissance économique, tout simplement afin d'accroître encore davantage le progrès social.

La social-démocratie ne se bâtit pas dans la rareté. En outre, la croissance économique nous donne la liberté de choisir. Elle permet également de réduire les inégalités en favorisant une répartition de la richesse plus favorable aux moins nantis. La croissance économique doit également s'associer à la lutte contre la pollution. Concrètement pour le Québec, ceci veut dire d'abord viser à développer des sources d'énergie propres dont le meilleur exemple est l'hydraulique. En effet, nous ne proposons pas, comme certains le font curieusement au Québec, de combattre la pollution par la construction de centrales nucléaires!

Pour quelques années encore, probablement jusqu'au terme des années '80, nous pouvons compter largement sur de nouvelles ressources hydrauliques. A cet égard on connaît le projet de la baie James. On devrait même le connaître davantage, a dit ce matin M. Kahn. J'espère que mes amis journalistes ont retenu le message de cet éminent futurologue.

Il faut donc nous préparer à l'utilisation optimale des ressources. A cette fin nous avons discuté à plusieurs reprises d'une telle nécessité, notamment dans le domaine énergétique à la conférence des Premiers ministres de l'Est du pays et des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre à Saint An-

draws il y a quelques mois. Nous avons l'intention de poursuivre prochainement à Québec ces discussions, visant un meilleur rendement pour tous de ces ressources énergétiques.

Dans le même but de préparer l'avenir, si les problèmes de création d'emplois, de salaires, de conditions de travail doivent demeurer au centre de nos préoccupations, des questions comme celle de savoir si le travailleur trouve ou non dans son emploi un instrument de valorisation et de satisfaction personnelle prendront une signification nouvelle en regard des stricts impératifs de productivité, comme des exigences de la civilisation des loisirs qui s'annoncent.

En somme, il s'agira de donner une signification authentiquement humaine, et personnelle à l'organisation et au développement de la société. J'ai la conviction que le Québec peut réussir ainsi à placer l'homme au centre de la réalisation de ses grands objectifs de développement. Il peut se donner comme ambition de faire de la politique un instrument d'équilibre et de dépassement individuel et collectif.

Par ailleurs, en regard de la volonté sans cesse réaffirmée des citoyens de chercher à vivre dans un univers qui leur soit naturel et familier et d'avoir sur place tous les services dont ils ont besoin, il apparaît nécessaire de reconnaître

une importance accrue à la région dans notre politique économique. Il ne fait pas de doute dans mon esprit que nous devons en conséquence prendre les décisions qui s'imposent et qui devront traduire un très net parti pris en faveur de la vie régionale.

En termes concrets, cela veut dire renforcer l'infrastructure économique et sociale de la région, diffuser à l'échelle du territoire la richesse collective et miser sur une politique systématique de mise en oeuvre des richesses et des ressources locales. Ce parti pris en faveur de la région devra se refléter au niveau de la concertation des politiques du gouvernement québécois et du gouvernement fédéral, dans l'élaboration de la politique fiscale et budgétaire de l'État et dans l'ensemble des décisions administratives des ministères, organismes et régies du gouvernement.

Le développement d'une vie régionale authentique est essentiel à la réalisation de tout objectif de personnalisation des rapports sociaux. C'est au niveau local et régional que l'homme trouve les éléments premiers de son équilibre personnel et de son identification à la collectivité. Enfin, pour que la société québécoise puisse orienter ses efforts vers la réalisation des aspirations profondes de l'individu, il faut qu'une solution soit apportée

Commentaires au sujet du sondage de LA PRESSE sur l'avortement

Monsieur Roger Lemelin, Nous venons vous présenter certains commentaires au sujet de votre sondage sur l'avortement et la limitation des naissances, dont les résultats ont été publiés dans le numéro du 10 juillet dernier de votre journal. Nous regrettons de n'avoir pu le faire avant, car notre réunion d'été n'eut lieu que le 12 août.

Nos commentaires s'inspireront d'abord de votre propre éditorial publié en la page A1; ensuite des articles de M. Gilles Gariépy, page A6, et Claire Dutrisac, page A7.

"La direction, dites-vous, est consciente des pièges de ce sondage", elle devrait dire de tout sondage de ce genre. Car selon une opinion très répandue dans notre population ces sondages sont orientés, les enquêteurs orientent les réponses, et les commentateurs interprètent à leur guise ce qu'ils veulent faire dire à la population.

Bien que vous prétendiez apporter "un éclairage le moins ambigu possible", vous n'êtes pas dans vos commentaires sans employer des termes ou des formules ambiguës. Nous aimerions, par exemple, savoir ce que vous voulez dire par les mots suivants: 1) "notre population respecte les problèmes de la femme enceinte, lui reconnaît en majorité le droit strict de disposer de sa personne"; 2) "souligne l'importance de la conscience naturelle chez les Québécois"; 3) "une con-

science qui va parfois à l'encontre des dictats (s'écrit dictats dans Larousse) de l'Eglise"; 4) "si elles étaient plus sécurisées par une société qui continue, d'une façon subtile à les lapider"; 5) "il faut aussi que ce comité juge que la poursuite d'une grossesse mettrait probablement en danger la vie ou la santé de la mère" (A6). L'une ou l'autre de ces formules que nous avons soulignées demanderait des explications, des précisions, et pourrait être interprétée d'une façon ou d'une autre.

Vous ne craignez pas d'affirmer dans votre propre éditorial que "ce problème d'ordre mondial (qui) a mûri au rythme de l'évolution des sociétés, mérite dans son appréciation d'innies nuances et une grande humilité". Ce problème est-il vraiment d'ordre mondial, ou s'il n'est pas plus imbriqué dans le monde occidental?

A-t-on la même attitude en Russie, Chine, Indes? Ne serait-il pas plutôt celui qui est apparu sous l'influence de la presse du bloc capitaliste, ou démocratique (?)? Et dans cette même phrase, quel sens voulez-vous donner encore au mot "sociétés"?

Vous dites bien que l'appréciation demanderait "d'innies nuances", mais Claire Dutrisac emploie les mots suivants, "le jansénisme de ceux qui clament le respect de la vie", "on peut dire que c'est pousser très loin le puritanisme", et

vous-même, vous ne craignez pas d'écrire: "On pourra alors parler la conscience tranquille et sans tartuferie du droit de l'enfant à la vie". Croyez-vous vraiment que c'est là nuancer une interprétation? Ne trouvez-vous pas qu'il est facile d'affubler ceux qui ne pensent pas comme vous de telles épithètes, et que si vous, vous prétendez respecter la vie autant que les autres prétendent la respecter, vous respectez un peu moins les personnalités? Avez-vous vraiment le droit de blesser les autres en usant d'un tel langage? Est-ce cela du vrai journalisme? Nous croyons que vous avez le droit de fustiger mais non d'insulter, surtout en une matière où vous prétendez que ça demande des "nuances". Et nous trouvons que le dernier paragraphe de Claire Dutrisac est pour le moins de mauvais goût. Quand on ne sait pas faire de l'humour vaut mieux ne pas s'essayer, et dans un article pour le moins litigieux l'humour a moins sa place.

Nous espérons que la publication de ce sondage ne laisse pas entendre qu'il appartient au peuple d'établir les critères de la valeur morale des actes que les citoyens peuvent poser. Car admettre ce principe serait ouvrir la porte à la possibilité d'une foule d'erreurs. On ne saurait oublier qu'avec l'aide de la cybernétique peuvent s'établir des méthodes ou des procédés qui permettent d'orienter la pensée d'un

peuple vers ce que l'on veut qu'il pense, et qu'alors ceux qui contrôlent les médias d'information auraient le droit de faire admettre à un peuple la morale qu'ils voudraient. La loi morale n'est pas celle que les journaux répandent même s'ils sont d'un commun accord. Elle n'est pas soumise à l'influence "compulsive" que les médias de publicité ou d'information peuvent exercer sur un peuple. C'est pourquoi dans cette optique nous trouvons tendancieux vos trois articles où vous essayez de faire valoir vos idées en les prêtant au peuple, car il n'y a pas de doute que vos trois articles sont écrits dans votre philosophie de la vie.

L'attitude du grand journaliste qu'est Georges Houdin, dans son récent volume "Dieu en liberté" à la page 262, rencontre davantage notre pensée que la vôtre. "En somme, nous (les journalistes) faisons métier d'accoucheurs de l'opinion publique. Nous ne pouvons l'accoucher que de ce dont elle est grosse. Nous prenons un exemple qui, lui aussi, a trait à l'obstétrique. Dans l'affaire de l'avortement, qui soulève ces débats parfois si inutilement passionnés que les Français aiment tant, l'opinion chrétienne n'est certainement pas du tout favorable à l'avortement libre. Elle l'est en minorité à l'avortement social. Il est donc d'autant plus inutile de vouloir sur ce

point la faire changer d'avis que nous sommes d'accord avec la majorité. En revanche nous croyons qu'elle laissera voter la libéralisation de la loi de 1920 et que nous pourrions lui éviter l'affront de vouloir imposer aux indifférents et aux incroyants notre loi morale très rude. Le refus de l'avortement fondé sur le respect absolu de la vie, prôné par des chrétiens traditionnalistes est une excellente occasion pour défendre le refus de toute guerre et de la peine de mort, de montrer la nécessité de réformes sociales que ces mêmes chrétiens repoussent généralement. Mais peut-être le secret du journalisme d'opinion, quand il s'adresse à un large public, est-il dans cette complicité existant entre lecteur et rédacteur qui se renvoient l'un à l'autre leur propre image."

Vous posez dans un de vos articles le problème de certains hôpitaux où il n'y a pas encore de "conseils de médecins" à cause de leur puritanisme (c'est le titre qui coiffe le paragraphe de Claire Dutrisac).

Il nous semble que le problème dépasse celui que vous soulevez. Il n'est pas rare d'entendre dire dans notre société, même par des non-pratiquants, que ça allait mieux quand les hôpitaux étaient dirigés par des religieuses. Ne trouvez-vous pas qu'il y aurait lieu d'avoir dans le Québec une loi élargie quand il s'agit des hôpitaux et que

la loi devrait admettre l'existence d'hôpitaux privés confessionnels comme elle le fait présentement, mais avec les mêmes privilèges que les autres hôpitaux? Alors, un hôpital pourrait être confessionnel, et accepté par la loi comme confessionnel, et à ce titre n'aurait pas à être mis sur le même pied que les autres. Et les personnes qui le voudraient pourraient choisir un hôpital confessionnel, tandis que présentement elles n'ont pas le choix, sinon d'une façon bien mitigée.

Il y a un dernier point que nous voudrions souligner. Dans vos articles et vos questions vous parlez toujours de la "femme". Ne trouvez-vous pas qu'il y a aussi une responsabilité qui revient à l'homme en certaines matières comme celles que vous traitez? S'il s'agit d'un couple marié, et il y a plusieurs femmes mariées qui se font avorter, ne trouvez-vous pas que l'homme a sa responsabilité, qu'il a son mot à dire? Sur ce point n'y a-t-il pas une paternité responsable?

Voilà très brièvement, ce que nous pensons de votre enquête et sur les analyses que vous en faites. Cette lettre a été lue et discutée à notre assemblée du 12 août 1975.

Les Groupes de Vie Chrétienne
par Jean-Guy Pagé, président,
4350, avenue De Lorimier,
Montréal.

Pas d'accord avec M. Adam

A monsieur Marcel Adam, Nous sommes un groupe de fonctionnaires québécois qui avons lu votre éditorial dans LA PRESSE du 14 août 1975. Nous n'approuvons aucunement l'attitude que vous-même et le ministre Chrétien avez envers les fonctionnaires du gouvernement provincial. Nous considérons que nous formons un Etat par nous-mêmes et en avons grandement le sens encore plus aujourd'hui qu'hier, et oser dire le contraire est plus qu'une "faute vénielle" de la part de ce monsieur Chrétien, et demeure, nous y tenons, "une erreur de tact" et un "manquement à la vérité". Nous ne sommes peut-être pas des Anglo-Saxons mais nous avons quand même ce respect de l'autorité quand nous la considérons nécessaire, car une autorité peut facilement se transformer en une dictature et cela personne au monde n'en veut.

Aussi tout cela, sachez le bien,

n'a rien à voir avec la politique comme telle, mais avec une politique salariale qui a trop souvent et qui est encore au détriment de nous, francophones du Québec. Messieurs, qu'on nous paie d'abord la compétence, et le zèle suivra. N'oubliez pas cette marge de salaire existante entre nous et ces fonctionnaires "zélés" de l'Etat et vous verrez que c'est un poids qui dépasse la mesure. Tout travail se paie et j'imagine que vous êtes payé pour ce que vous faites et l'exigez aussi. peu importe la langue dans laquelle vous vous exprimez.

Non, Monsieur, ce n'est plus une question d'artisanat ou de folklore comme vous le dites, mais une question d'argent, nous continuons de tricoter et de danser après. Un ministre provincial: L. Racine, L. Madors, G. Telmosse, Diane Beaupré, T. Mailhot, M. McBurney, D. Curotte, L. Marinéau, M. Patry.

Jargon de la communication

"Afin de dissoudre le politique, la perspective transdisciplinaire révolutionnaire. On s'ouvre à l'interdépendance des flux d'énergie et d'information qui circulent dans l'écosystème, aux modèles de contrôle et de consommation sociale du temps qu'ils impliquent. Dans ces conditions, la critique devient civilisationnelle et entraîne la recherche d'un nouveau modèle culturel devant pénétrer notre quotidienneté tout autant que la vie politique."

Fin de la citation, comme on dit. Relisez-moi ça, chers lecteurs, et dites-moi si vous y comprenez quelque chose. Ce texte éblouissant n'est pas de n'importe qui. Il a comme auteur un monsieur qui, croyez-le ou non, est un spécialiste

de la communication (oui, je dis bien, de la communication). Pour tout vous dire, il est directeur du Module des Communications à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). (Voir La Presse, page A5, 12 août 1975).

Dites donc, dans ce "Module des Communications", est-ce que l'étudiant apprend à dire, en des mots simples et justes (ou par des images claires), des choses que le public ordinaire va comprendre d'emblée? Si oui, le monsieur précité aurait sans doute intérêt à s'inscrire au plus tôt au module dont il est le directeur...

J.-L. LEMIEUX
Ottawa

Protestations à Longueuil

Les parents des élèves de l'école Curé-Lequin, de Longueuil, mettant en pratique le principe démocratique de la participation et faisant face à leurs responsabilités de premiers éducateurs de leurs enfants, ont tout mis en oeuvre depuis quelques semaines pour renverser une décision unilatérale du Directeur général de la Commission scolaire St-Exupéry, M. Conrad Bacon. Ce groupe de parents s'oppose vigoureusement au changement de la direction de l'école Curé-Lequin, assumée depuis trois ans par M. André Turgeon, à l'entière satisfaction du milieu. Par ailleurs, il s'oppose non moins vigoureusement à la nomination de son successeur.

qu'ils estiment non qualifié pour occuper ce poste. Les parents s'étonnent surtout de la façon d'agir du Directeur général, qui ne s'est aucunement informé ni préoccupé de l'avis du milieu, représenté en l'occurrence par le Comité de l'école et les parents, dont 219 ont signé une pétition réclamant le réengagement de M. Turgeon à la direction de l'école. Il serait dommage que les dirigeants de la Commission scolaire St-Exupéry ne se soucient pas de l'intérêt manifesté par un groupe important de parents dans l'éducation de leurs enfants.

Roger NORMANDIN
Président du Comité d'école

La justice à Montréal-Nord

Cause: Bruit infernal perturbant depuis plusieurs mois la vie d'une famille paisible.

Le 13 août 1975, la victime et les accusés se rencontrent devant l'Honorable Juge de la Cour municipale de Montréal-Nord.

Ce magistrat, "chargé de rendre la justice", demande à un des accusés (causeur de trouble) s'il a déjà eu du trouble avec ses voisins. L'accusé, accusé de faire du trouble, répond qu'il n'a pas de trouble avec ses voisins!

Evidemment!

A la victime qui veut formuler son grief, l'Honorable Juge retire ce droit fondamental.

Etant donné que "la justice est une vertu morale qui fait rendre à chacun ce qui lui est dû", cet Honorable Juge énonce à la victime: "DEMANEGEZ SI VOUS N'ETES PAS CONTENT !!!"

Que doit-on conclure?

Que les coupables vivent en paix et que les victimes continuent de souffrir?

Heureusement, une autre voie s'offre à nous: La Régie des loyers. Avons-nous tort d'espérer encore?

A vous d'en juger...

Michèle BERNARD,
Montréal-Nord.

de clôture de M. Bourassa

à la question de l'identité culturelle des Québécois.

S'il est une constante qui se dégage de notre passé collectif, c'est bien celle de la volonté de protéger et de développer des valeurs culturelles qui nous sont particulières au sein du Canada. C'est au gouvernement du Québec qu'incombe la responsabilité de mettre en oeuvre une politique culturelle et linguistique dynamique et conséquente avec notre avenir. S'il était question seulement de cela, c'est-à-dire de cet attachement des Québécois à leur langue et à leur culture, et de cette volonté d'affirmer leur personnalité culturelle, il n'y aurait pas tellement lieu de craindre pour l'avenir. Il nous suffirait d'être simplement vigilants et de faire preuve de détermination et d'imagination. D'ailleurs nous avons su le faire dans le passé, comme en témoignent la création et la production artistiques et culturelles du Québec dont la valeur et l'originalité sont incontestables.

Le problème ne s'évalue pas à ce seul niveau. Si la problématique de notre affirmation culturelle est devenue plus exigeante, c'est que des facteurs purement objectifs sont venus modifier la situation historique de la langue et de la culture française au Québec et au Canada. Le développement des moyens de communication modernes, la situa-

tion de notre taux de natalité et la difficulté croissante d'intégration des immigrants comportent en eux-mêmes des risques évidents pour l'avenir de notre collectivité. Face à cette situation nouvelle, la question qui se pose est de savoir si le Québec peut s'en remettre à d'autres pour décider de la façon dont nous devons faire face aux changements survenus et à ceux qui s'annoncent.

La bonne foi ou l'action des hommes en place au niveau du gouvernement fédéral n'est pas ici en cause, non plus que les mérites d'une éventuelle relève. Le problème n'est pas au niveau des hommes, il est au niveau des faits. Selon toute vraisemblance la population québécoise diminuera par rapport à celle du reste du Canada. Quand nous parlons de souveraineté culturelle du Québec, nous ne cherchons pas de garantie contre les personnes, nous cherchons à protéger pour l'avenir les droits d'un peuple.

Le rapatriement de la constitution canadienne et l'adoption d'une formule d'amendement à la constitution pourraient être l'occasion d'une telle reconnaissance des droits culturels des Québécois.

Evidemment, dans le domaine de la révision constitutionnelle, le Québec partage avec d'autres provinces un certain nombre d'objectifs visant à réaliser un meilleur équi-

bre entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial. Nous avons eu d'ailleurs l'occasion d'en discuter il y a quelques jours à la conférence des Premiers ministres provinciaux à Saint-Jean dans la province de Terre-Neuve.

Cependant, le gouvernement du Québec, pour des raisons évidentes, se doit d'exiger des garanties constitutionnelles très claires dans des secteurs naturellement liés à la sécurité culturelle parmi lesquels les communications et l'immigration ont une signification particulière. En tant que chef du gouvernement du Québec, je suis convaincu que les Québécois n'accepteront le rapatriement de la constitution, objectif désirable en soi, que si cette constitution leur donne des garanties pour l'avenir de la culture française.

Il me semble en effet tout à fait normal que le Québec se voie reconnaître le pouvoir et les moyens de décider finalement des questions majeures qui concernent la protection et le développement de sa langue et de sa culture. Ainsi donc, au terme de ce colloque sur les années '80, nous pouvons constater que l'amélioration des relations humaines au sein de notre société met en relief l'importance des questions de croissance économique et exige une adaptation constante de notre fédéralisme particulière-

ment au Québec en ce qui a trait aux droits culturels.

D'une façon générale on peut donc conclure ainsi: si, comme on l'a déjà dit, la politique doit devenir l'instrument par excellence de la gestion des besoins humains, un lieu de cohérence pour les conflits et un espace légitime pour les affrontements et pour les réconciliations, il faudra élargir encore davantage les voies de communication entre l'Etat et le citoyen. Les représentants élus de la population, les membres de la fonction publique, les groupes de pression et la presse verront ici leur rôle et leurs responsabilités accrues en regard de ces nouveaux impératifs de rapprochement du citoyen et de l'Etat.

Au terme de cette rencontre je propose donc au Parti libéral du Québec et particulièrement à sa commission politique de pousser plus avant cette réflexion sur le Québec des années '80 et sur les moyens qui nous permettront d'opérer un réel changement du contenu de la politique pour en faire un instrument de valorisation et de dépassement individuel et collectif.

Le Parti libéral n'a jamais reculé devant aucun objectif, si difficile soit-il. C'est un parti qui a toujours su préparer l'avenir tout en ordonnant l'immédiat. Ce colloque en est encore une fois le témoignage et la preuve éloquente.

Vente FENÊTRES

EN ALUMINIUM

TRANSFORMABLES HIVER-ÉTÉ

3 panneaux
1 moustiquaire
2 vitres

3 RAINURES
ÉLIMINE LES RISQUES
QUE CAUSE LA MONTÉE
DES ÉCHELLES POUR LA VIE
PAYEZ EN 90 JOURS
PAS D'INTÉRÊT

L'ACHAT DE VOTRE VIE: Notre gros volume d'affaires nous permet de vous proposer des prix sensationnellement bas. Vous pouvez maintenant équiper votre maison avec les plus nouvelles caractéristiques. Chaque fenêtre MORRIS comprend 1 moustiquaire d'aluminium pour l'été et 2 panneaux de vitre pour l'hiver, qui barrent à plusieurs positions, à l'épreuve de la rouille.

Aussi:
Avenants, fenêtres coulissantes, portes et encadrements en aluminium.

Ne pas confondre avec les imitateurs

Wm MORRIS & FILS
MTL INC.

LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

579, avenue Royalmount, V.M.R.
1, rue d'Ouest du bou. DeCarrie et de la Savane

Estimations gratuites
342-3800
737-1960

Succursale de Québec
283, rue Saint-Paul, Québec
Tél. 592-7277

GARANTIE MORRIS
DEPUIS PLUS DE 50 ANS, MARCHANDISE SATISFAISANTE OU REMPLACÉE SANS FRAIS



Cette photo démontre bien les erreurs de planification commises dans le chantier olympique. Lors de la construction d'un édifice à bureaux temporaire, à l'automne de 1974, on n'a pas tenu compte du fait que la rue Boyce allait devenir le boulevard Pierre-de-Coubertin. Si bien qu'il faudra attendre la démolition de cet édifice avant de pouvoir construire le tronçon nord du boulevard, entre les rues Létourneau et Bennett.

photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Le dossier olympique Le dernier mot revient au conseil des quatre

par Guy PINARD

Il n'est pas question que le gouvernement du Québec prenne le contrôle complet du dossier olympique au niveau de la construction, même si le gouvernement participe maintenant directement à la prise de décision.

Voilà ce qui ressort d'une conversation téléphonique avec le ministre Fernand Lalonde, responsable du Comité de contrôle des Jeux olympiques. "À la suite d'une recommandation que le COJO avait faite à la Ville de Montréal au début de mai, nous sommes entendus sur une formule des derniers milles, une formule décisionnelle qui nous permettrait d'accélérer la prise de décisions," a dit M. Lalonde.

"Il en a résulté un comité dont les prises de position sont finales et exécutoires. Ce comité est formé de MM. Drapeau, Gérard Niding, Claude Rouleau (sous-ministre aux Transports) et moi-même.

"Mais nous ne sommes jamais que quatre. Nous avons recours aussi aux services des professionnels comme le mandataire-coordonnateur, l'entreprise conjointe, les services de la Ville de Montréal, enfin tous ceux qui peuvent nous éclairer dans la prise d'une décision," a dit le ministre.

M. Lalonde ne croit pas que le gouvernement se prépare à prendre le contrôle ou la responsabilité du dossier, "car la responsabilité de la Ville de Montréal sera complète totale et définitive jusqu'au 2 août 1976 et même après si les Jeux ne s'autofinancent pas," a dit M. Lalonde à ce sujet.

M. Lalonde admet qu'à cause de ses nombreuses responsabilités, il doit de temps à autre confier à son collègue Robert Malouin la tâche de le représenter, notamment lors de certaines séances du comité décisionnel. Cependant, avec MM. Malouin et Rouleau sur les lieux, il se dit satisfait de la représentation du gouvernement, d'autant plus que les deux sont des ingénieurs. Il ne faudrait pas conclure pour autant que M. Lalonde s'éloigne

du dossier et encore moins qu'il le laissera complètement.

En reconnaissant que le COJO qu'il dirige a soumis un organigramme en mai dernier afin d'assurer une meilleure organisation des travaux, M. Lalonde laisse croire qu'il existait un véritable fouillis au niveau de l'organisation.

Il souligne alors que chaque équipe impliquée a ses responsabilités particulières. "Le mandataire-coordonnateur (Lalonde, Vajois, Lamarre, Vajois et Associés) s'occupe de la relation des contrats, l'entreprise conjointe (Charles Durand et Associés) de l'organisation du chantier et des travaux, Claude Phaneuf (division olympique) s'occupe du côté administratif, Raymond Cyr (division olympique) s'occupe du côté technique et ainsi de suite," a dit M. Lalonde à cet effet.

Bien sûr, il admet qu'on est loin de la structure originale, "parce que, dit-il, ça n'a pas marché." Et il rappelle qu'en 1973, dès le moment où il a noté que la division olympique était débordée, c'est lui qui avait demandé l'engagement d'un mandataire-coordonnateur, même si la Ville de Montréal a mis neuf mois à l'engager.

Il rejette l'hypothèse voulant que si la commission parlementaire avait été convoquée en septembre 1974 plutôt qu'en janvier 1975, tout aurait été remis en cause et alors les solutions de rechange auraient été plausibles. "Tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que j'avais noté que les plans n'étaient pas suffisamment avancés. Mais avant mon départ pour mes vacances, le mandataire-coordonnateur m'avait assuré qu'il triplerait les équipes pour la production des plans," a-t-il dit.

Enfin, M. Lalonde reste confiant malgré les retards notés dans la construction.

"Nous allons atteindre très prochainement une vitesse de croisière qui nous permettra de terminer les travaux à temps. L'essentiel sera là," a dit M. Lalonde en guise de conclusion.

L'OLP pourra participer à la conférence "Habitat"

NATIONS - UNIES (d'après CP) — Le Canada a donné, hier, à l'Organisation des Nations unies, à New York, l'assurance qu'il maintient l'engagement pris d'organiser la conférence internationale "Habitat" sur les établissements humains à Vancouver, l'été prochain, et que les critères de participation des délégués à ces assises seront définis en fonction des règlements qui régissent normalement les conférences de l'ONU.

Cela signifie que l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP), qui jouit du statut d'observateur à l'ONU, pourra participer à cette conférence.

La question de la participation de l'OLP avait été soulevée après que le Canada eut décidé, le mois dernier, de suspendre l'organisation de la conférence de l'ONU sur la criminologie, qui devait se tenir le mois prochain à Toronto, à la suite des protestations soulevées à travers le pays contre l'admission de représentants de l'OLP.

Le Canada invite l'ONU à remettre la conférence à une date ultérieure, mais le comité des conférences de

l'organisation internationale rejeta la requête canadienne et décida de tenir la réunion à la date prévue, à Genève.

Les assurances concernant la conférence Habitat ont été fournies par le représentant du Canada, M. James MacNeil, secrétaire intermédiaire au ministère d'Etat chargé des Affaires urbaines, devant le comité préparatoire de la conférence.

M. MacNeil a précisé que le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Allan Rock, avait confirmé par télégramme, la semaine dernière, au secrétaire général de la conférence, M. Enrique Penalosa, de la Colombie, que son gouvernement était disposé à appliquer à cette conférence les règlements qui s'appliquent généralement aux conférences des Nations unies.

L'OLP se vit accorder le statut d'observateur par l'Assemblée générale de l'ONU l'automne dernier, et à ce titre, elle a le droit de participer aux conférences de l'organisation internationale.

Caramanlis ne cède pas et graciera les colonels

ATHENES (PA, UPI, AFP) — Ignorant les pressions politiques et populaires, le gouvernement grec de M. Constantin Caramanlis a décidé hier d'entreprendre des mesures en vue de commuer les sentences à la peine capitale prononcées, la semaine dernière, contre les trois protagonistes du coup d'Etat du 21 avril 1974.

Le porte-parole du gouvernement, M. Lambrias, a indiqué que les autorités grecques visaient à maintenir la paix dans le pays. Il a ajouté que le ministre de la Justice prendrait les mesures nécessaires pour instituer une action en grâce auprès du président de la République, M. Constantinos Tsatsos. Les trois condamnés à mort (Papadopoulos, Pattakos et Makarezos) se sont pourvus en cassation. Selon les observateurs, des officiers des forces armées se sont apparemment opposés à l'exécution du trio de généraux déchu.

M. Lambrias a précisé que les procédures en grâce ne seront entamées qu'après l'épuisement de tous les recours judiciaires (cassation, nouveau procès, etc.). Il a dit que le cabinet avait décidé à l'unanimité de suivre pareille procédure. Les trois généraux ont été rétrogradés et privés de leurs privilèges militaires. Ils n'ont pas en outre droit à la retraite.

Toutefois, l'ex-général Georges Pa-

padopoulos a fait dire par la voix de son avocat qu'il ne signera pas une demande de grâce.

Sur le plan politique, M. Georges Mavros, chef du parti d'opposition Union du centre-forces nouvelles, s'est élevé contre la décision du gouvernement de M. Caramanlis de mettre en oeuvre le processus de grâce des trois généraux. Le leader centriste a ajouté qu'il avait été étonné par la décision du gouvernement qui a fait connaître ses intentions avant que ne soient épuisés tous les recours judiciaires.

De son côté, M. Andreas Papan-dreou, chef du Mouvement panhellénique socialiste, a affirmé que les sentences prononcées par la Cour criminelle doivent être exécutées. Pour le leader socialiste, la commutation des peines recommandées par le gouvernement sont le fait d'un cabinet de droite présidé par M. Caramanlis. Il a insisté pour que des élections générales aient lieu le plus tôt possible afin que la volonté du peuple s'exprime.

Enfin, le P.C. prosoviétique rappelle que seul, il avait demandé que soit abolie la peine de mort lors de la rédaction de la nouvelle Constitution. Notre demande a été écartée, écrit le Parti communiste, et maintenant le gouvernement demande la grâce pour les dictateurs.

CHAOS

(SUITE DE PAGE A 1)

lité de livrer sur-le-champ un organigramme au Rassemblement des citoyens de Montréal qui en faisait la demande.

Un retour en arrière

Pour bien comprendre la situation, il faut retourner en arrière, du moins jusqu'à la formation de la division olympique du service des Travaux publics.

Cette division, et M. Lalonde est le premier à l'admettre, devait jouer le rôle d'un super-gérant de chantier et se rapporter directement au comité exécutif. Le projet paraissait aussi logique qu'emballant. Et la division aurait pu remplir son rôle si on lui avait accordé suffisamment de personnel et si le mandataire-coordonnateur et les entreprises lui avaient été subordonnés, comme le recommandaient les fonctionnaires du CCJO, le 9 avril 1975.

On se souvient qu'en mars 1973, la Ville nommait ensuite M. Claude Phaneuf à ce poste. La situation ne devait pas tarder à se gâter.

Il y a d'abord eu le refus de M. André Daoust (adjoint au directeur du service d'Architecture de la Ville de Montréal et "parrain" légal de M. Roger Taillibert) de travailler sous M. Phaneuf. Avec la bénédiction de l'administration, une première scission devenait une réalité. D'ailleurs, il n'était pas question que M. Taillibert soit subordonné à M. Phaneuf.

Puis M. Charles Boileau, directeur du service des Travaux publics et supérieur en titre de M. Phaneuf, a entrepris de limiter les responsabilités de la division olympique, en commençant par confier les chantiers du bassin olympique, du centre Claude-Robillard et du centre Etienne-Desmarée à la division technique.

Par la suite, il devait également enlever à la division olympique les responsabilités des rues environnantes du parc olympique, du viaduc de la rue Sherbrooke et de l'intérieur des bâtiments du parc olympique, pour finalement assumer la responsabilité complète. La division olympique n'existe plus que sur papier; ses responsabilités se limitent à la "cuisine" du projet.

Simultanément, le comité exécutif engageait un mandataire-coordonnateur, puis des cogérants de chantier qui lui étaient subordonnés.

Le manque d'organisation était maintenant général, d'où le signal de détresse lancé par les fonctionnaires du CCJO au ministre responsable, puis la vaine intervention de ce dernier auprès du maire de Montréal pour rétablir les choses.

Si les travaux n'accusaient aucun retard, si l'organisation jouissait de plusieurs années, la situation ne serait pas nécessairement désespérée. Mais tel n'est pas le cas; les Jeux débutent dans moins de 11 mois.

Et, d'ailleurs, comment conclure mieux qu'en rappelant la dernière remarque des fonctionnaires en avril: même si les recommandations étaient mises en application, ils ne pouvaient pas garantir que tout serait prêt à temps.

GREVE

(SUITE DE PAGE A 1)

prolongement de la durée des heures de pointe.

Augmentation de 40 p. c. de la circulation

Quoi qu'il en soit, il ne fait pas de doute que la ville soit beaucoup plus polluée qu'en temps normal. Les services de circulation de la ville de Montréal ont établi cette semaine que la circulation, dans les artères principales, avait augmenté de quelque 40 pour cent. On ne pourrait ainsi blâmer les habitants de ces rues de conclure que l'augmentation des gaz polluants est de cet ordre.

Ce sont toutefois les citoyens habitant des rues habituellement libres de trafic qui noteront une différence. En effet, l'augmentation de

la circulation résultant de la grève peut dans ces cas doubler la charge polluante. Hier, par exemple, alors que les conditions étaient particulièrement stagnantes, la pollution de certaines rues secondaires a pu atteindre ou même dépasser les limites fixées par le gouvernement fédéral, soit 13 milligrammes par mètre cube d'air, tout comme au poste Sainte-Catherine-Université.

Dans le centre-ville le poste de la Communauté est situé au premier étage de la maison Eaton. Il s'agit d'un appareil de la grandeur d'un réfrigérateur, "un spectromètre à rayons infrarouges dispersés" qui aspire l'air de la rue Sainte-Catherine par le moyen d'un petit tuyau. L'autre poste de la Communauté, rue Ontario, est semblable, mais il compte parmi d'autres appareils qui mesurent les autres polluants dont les gaz de chauffage. Ce dernier poste, dont le coût s'élève à quelque \$50,000 a été cédé par bail au Gouvernement du Québec par le Gouvernement fédéral et le Québec en a cédé l'administration à la Communauté. Les quatre autres postes sont gérés par les Services gouvernementaux.

Ces six postes "en continu", c'est-à-dire qui prennent des relevés automatiquement à longueur de journée, devraient tous être reliés par télémetrie de manière à permettre des lectures immédiates et à faire des moyennes précises à l'aide des ordinateurs. La promesse en avait été faite il y a deux ans, mais la décision est actuellement bloquée à Québec au niveau ministériel.

MINES

SUITE DE LA PAGE A 1

ignoraient que c'était temporaire. Ils ne croyaient pas devenir d'éternels nomades qui suivraient le bon vouloir des grosses compagnies minières.

La directrice du CRDAT estime de plus que la situation qui prévaut dans le secteur minier en Abitibi-Témiscamingue est le reflet de l'espèce de chantage des compagnies minières à l'endroit du gouvernement du Québec qui devient plus difficile et sévère au niveau de la taxation.

Il apparaît à Denise Plamondon que les Abitibiens ont réussi à comprendre qu'ils ne peuvent plus compter sur les mines pour les faire vivre et leur permettre de s'implanter une fois pour toutes dans une ville.

"Les industries minières feront peut-être fortune, dit-elle, en allant chercher des immigrants pour exploiter leurs mines comme ils l'ont fait au début de la colonisation de l'Abitibi. Les Abitibiens veulent exploiter les autres richesses naturelles en plein soleil et ils le feront."

La situation s'aggrave d'heure en heure à Timor

MACAO (AFP) — La situation s'aggrave de minute en minute à Dili, capitale de la colonie portugaise de Timor déchirée par la guerre civile, a déclaré le gouverneur du territoire, M. Lemus Tires, dans un message reçu hier à Macao.

Le message, qui ne donne pas d'indication sur le nombre des victimes des combats qui opposent l'Union démocratique de Timor (U.D.T.) au Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor (Fretlin), signale que la zone neutre de la ville, où des milliers de personnes se sont réfugiées, a été prise sous un tir de mortiers et des jets de grenades.

Le gouverneur Tires a déclaré qu'au mieux il pourrait tenir jusqu'au 27 août. Après, a-t-il dit, je ne sais pas. Il a ajouté qu'il lui était impossible d'empêcher la situation d'empirer, en raison du découragement des troupes portugaises dans l'île, impuissantes devant les combats.

Vous désirez du bon temps?

Adressez-vous à l'une ou à l'autre de ces

AGENCES DE VOYAGES

CENTRE-VILLE		
VOYAGES A.M.C. LTÉE	1110 ouest, Sherbrooke suite 2108	845-3241
AMERICAN EXPRESS CO. LTD.	1200, rue Peel	861-3611
VOYAGES BEL-AIR INC.	2155, rue de La Montagne	844-8817
VOYAGES R. BERGERON INC.	Métro Guy	935-1182
AGENCE DE VOYAGES HOLIDAY INC.	550 ouest, rue Sherbrooke	849-3571
VOYAGE HONE	1460, Union	845-8221
VOYAGES KUEHNE & NAGEL	485, rue McGill	861-9311
AGENCE DE VOYAGES HENRI KELYNY	2112, boul. St-Laurent (angle Sherbrooke)	845-3111
AGENCE DE VOYAGES MEADOWS	751 Square Victoria	849-1243
VOYAGES SELECT LTÉE	620, rue Cathcart suite 504	866-3345
TOURING CLUB MONTRÉAL INC.	1401, rue McGill	288-7111
TOUREX VOYAGES INC.	1454 de La Montagne, suite 211	843-8873
VOYAGES TRAVELAIDE	1010 ouest, rue Sainte-Catherine	861-7272
AGENCE DE VOYAGE VIAU	1218, rue Union, Carré Phillips	866-9381
AGENCE DE VOYAGES VIAU	3428, rue St-Denis	842-1751
VOYAGES ESPAGNE	1117 ouest, rue Ste-Catherine	849-6287

EST		
AGENCE DE VOYAGES ATLAS	1821 est, rue Sherbrooke	527-8881
VOYAGES R. BERGERON INC.	7190, boul. Pie-IX	376-6700
AGENCE VOYAGE INTERNATIONAL	1569 est, rue Jean-Talon, Montréal	728-9281
AGENCE DE VOYAGES MAISONNEUVE	3905 est, RACHEL	255-4162 255-4141
VOYAGES TRAVELAIDE	4454, rue Saint-Denis	845-8225

VILLE D'ANJOU		
AGENCE DE VOYAGES MARTIN	Place Versailles 7275 est, rue Sherbrooke	353-6930
AGENCES DE VOYAGES VIAU	Les Galeries d'Anjou	353-7650

OUEST		
AGENCE DE VOYAGES ATLANTIC & PACIFIC	4950, ch. Queen Mary suite 405	735-4181
AGENCE DE VOYAGES LaSALLE	388, rue Lafleur LaSalle	366-8262

VILLE MONT-ROYAL		
AGENCE DE VOYAGES LIBMAN	1255, boul. Laird, suite 320	735-6456

NORD		
VOYAGES R. BERGERON INC.	7725, rue St-Denis	273-3301
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	Plaza St-Hubert 6321, rue St-Hubert	279-7321
TOTAL VOYAGES ENR.	361 est, boul. Henri-Bourassa	382-2429 382-3483
VOYAGES TRAVELAIDE	911 est, rue Beaubien	273-7755

LAVAL		
TOURING CLUB MONTRÉAL INC.	1950, boul. de la Concorde	669-0823
AGENCE DE VOYAGES VIAU	Carrefour Laval	688-6211
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	512, boul. des Laurentides, Pont-Viau Centre d'achats Duvernay, 3100, boul. de la Concorde	669-1738 661-4860
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Laval	688-5310

ST-EUSTACHE		
VOYAGES MONTAMBAULT INC.	350, boul. Souv. St-Eustache	627-4761

SAINT-JEROME		
JARO VOYAGES	Appels de Montréal 22, rue Legault, Saint-Jérôme	430-3657 436-3520

RIVE SUD		
G.W. CLARK & CO. LTD.	43, rue Green, Saint-Lambert	671-5555
VOYAGES TRAVELAIDE	Centre Place Longueuil	679-3777

BLOUIN		
AGENCE DE VOYAGES POIRIER	600, boul. Laurier, Blouin	467-8971

Voyagez rassuré, demandez à votre Agence de Voyages, l'assurance voyage souscrite auprès de Lloyd's de Londres par l'intermédiaire de l'Agence d'Assurance le Voyageur Ltée

Consultez nos pages touristiques chaque samedi

Métro: les journées d'étude pourraient devenir une vraie grève générale

par Mario FONTAINE

Si les pourparlers engagés ce matin entre la CTCUM et ses 3.400 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro n'aboutissent dans les prochains jours, ceux-ci pourraient transformer des journées d'étude en grève générale.

Réunis en assemblée hier au Plateau, plus de 900 d'entre eux ont en effet accepté de renvoyer leurs négociateurs à la table commune, tout en convoquant une nouvelle assemblée pour jeudi matin. Ils jugeront alors des progrès accomplis, et, en cas d'échec, pourraient déclencher un débrayage total.

Pour le public voyageur, les termes de journées d'étude ou d'arrêt total importent guère: dans les deux cas, on fait appel à sa patience... et à ses jambes. Mais il en va autrement pour les grévistes, et un vote officiel de grève jeudi prouverait leur détermination à poursuivre la lutte jusqu'au bout, quelque soit le temps ou les difficultés à surmonter.

Plus radicaux

Le round de négociations qui s'engage aujourd'hui avec l'aide du médiateur spécial dans le conflit, M. Roger Pilote, acquiert donc une importance primordiale et déterminera l'état des transports à Montréal durant les prochaines semaines.

Car les syndiqués ont sensiblement radicalisé leur attitude hier



Normand HAMELIN

faisant montre, au cours de leur assemblée générale, d'une volonté quasi unanime de ne reculer devant rien pour décrocher un contrat satisfaisant. Ainsi ont-ils décidé, par un vote secret, de prolonger leurs journées d'étude pour un autre terme. A peine 30 travailleurs se sont opposés à cette recommandation de leur exécutif,

contre 899 pour et 2 votes annulés.

Mandat clair

Le président de la Fraternité des chauffeurs, M. Normand Hamelin, se présente donc aujourd'hui devant la Commission de Transport avec un mandat clair et l'appui massif des grévistes. D'autant que ces derniers ne reprendront le travail que lorsqu'ils auront reçu des garanties formelles de meilleurs salaires et de conditions de travail améliorées.

Ces rencontres promettent ainsi de sérieux affrontements, puisque les deux parties ne s'entendent même pas sur la base des négociations: le syndicat entend discuter à partir des propositions du rapport du conciliateur André Courchesne, alors que la partie patronale n'a jamais officiellement étudié ces offres, puisque les travailleurs les avaient immédiatement rejetées en assemblée générale.

Le retour de vacances de M. Courchesne pourrait toutefois faciliter les choses, estime le syndicat, puisque M. Pilote, malade, n'a jamais pu vraiment le remplacer au cours de sa courte médiation de la semaine dernière.

Afin d'éviter un autre incident de ce genre, le président de la Fraternité, M. Hamelin, a réclamé la présence de M. Courchesne à la table des négociations, en plus de celle de M. Pilote.

La CTCUM estime offrir déjà la parité

Il en coûterait près de \$27 millions à la CTCUM pour accéder à la principale revendication de ses 3.400 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, soit la parité avec leurs collègues torontois.

Mais cette parité, la Commission de Transport estime qu'elle l'offre déjà à ses employés, en additionnant non seulement leur salaire ho-

naire de base, mais aussi les avantages annexes accordés.

Le tableau suivant, préparé à partir de statistique provenant du trésorier de la Commission, M. Jacques Bouvrette, indique que si les salaires horaires proposés par la CTCUM n'atteignent que \$5,31, \$6,10 et \$6,53 pour les deux années à venir, ils entraîneraient, pour cet

organisme, un coût à l'heure de travail de \$9,25, \$9,70 et \$10,36, soit davantage que dans la Ville reine.

De sorte que, toujours d'après les chiffres de la Commission, chaque travailleur recevrait \$16,523 du 12 juillet 75 au 11 mars 1976, \$17,322 du 12 mars au 11 novembre de cette même année, et \$18,504 jusqu'à la fin de la convention, le 11 juillet 1977.

COÛT ANNUEL MOYEN DU CHAUFFEUR D'AUTOBUS ET COÛT À L'HEURE DE TRAVAIL

	Du 12-7-75 au 11-3-76 (\$5,81 l'heure)	Du 12-3-76 au 11-11-76	Du 12-11-76 au 11-7-77
Salaires de base (+ allocation de temps, maladie et congés sociaux, vacances, etc.)	\$12,131.28	\$12,736.80	\$13,634.64
Avantages reflétés dans le salaire (Temps supplémentaire, amplitude, travail les jours fériés, etc.)	\$2,262.52	\$2,375.45	\$2,542.90
Avantages additionnels au salaire (Caisse de retraite, assurance-maladie, assurance-chômage, transport gratuit, etc.)	\$2,129.46	\$2,210.72	\$2,326.80
Coût annuel moyen du chauffeur d'autobus 1,786 heures de travail	\$16,523.26	\$17,322.97	\$18,504.34
Coût à l'heure de travail	\$9.25	\$9.70	\$10.36

Apprenez LA TENUE DE LIVRES

en 16 heures (4 semaines)

- Tous les cours donnés par des comptables agréés
- Maîtrise de la matière garantie
- Un an de conseils gratuits
- Privilège de recyclage à vie
- Pas de travaux astreignants à la maison
- Ne payez que les cours que vous prenez
- Les frais d'inscription (\$10) vous donnent droit d'assister au premier cours.

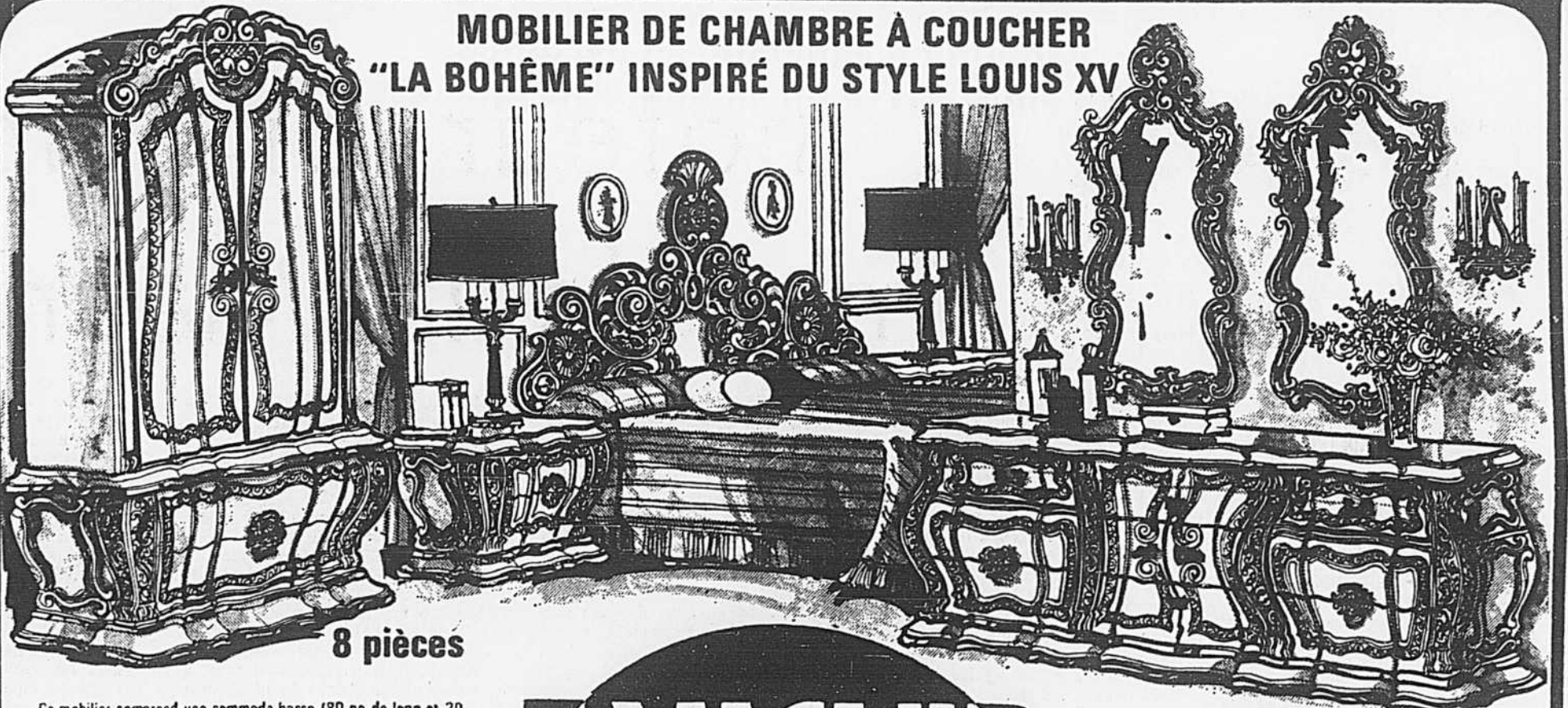
Les cours commencent, soir, 10 septembre jour, 11 septembre

ÉCOLE COMMERCIALE LONDON

4950, Chemin Queen Mary

733-5217

Les cours seront donnés uniquement en anglais mais le manuel est disponible en français. Permis no 749767 en vertu de la Loi sur l'éducation privée (Culture personnelle).



8 pièces

Ce mobilier comprend une commode basse (80 po de long et 20 po de large) à neuf tiroirs répartis sur trois sections, à panneau frontal galbé et sculpté, une commode haute (78 po x 39 po x 22 po) surmontée d'un panneau formant corniche, et divisée en deux sections, dont l'une contient deux tiroirs et l'autre des portes dissimulant tablettes et tiroirs, une tête de lit agrémentée de sculptures, large de 60 po, deux tables de chevet à deux tiroirs. En bois fruitier, fini antique blanc et or, ou blanc, or et bleu.

L'ENSEMBLE BAS PRIX DE FAUCHER

\$1 995

FAUCHER
VOUS PRÉSENTE
DEUX MOBILIERS DE GRAND STYLE À DES PRIX INCROYABLEMENT BAS

MOBILIER DE SALLE À MANGER "LA BOHÈME", INSPIRÉ DU STYLE LOUIS XV, IMPORTÉ DE CAROLINE DU NORD

9 pièces

La table mesure 46 x 72 po et peut s'ouvrir à 90 po au moyen d'une rallonge escamotable. Elle est montée sur un piétement à double piédestal. Les quatre chaises et les 2 fauteuils à dossier droit sont munis de coussins et de dossiers rembourrés de mousse, et recouverts de velours. Le buffet (78 x 21 x 24 po) possède un devant galbé et est surmonté d'un grand vaisselier (76 x 19 x 65 po) muni de tablettes en verre, d'un dessus formant corniche, de portes vitrées et de l'éclairage intérieur. Le buffet et la table ont un plateau à bord découpé. Cet ensemble peut aussi s'obtenir en blanc et or façon antique, avec piétement de la table couleur or.

LES 9 PIÈCES PRIX SPÉCIAL FAUCHER

\$2 295

Desserte (48 po de largeur, s'ouvrant à 58 po) ... \$399⁹⁵



48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

Roi DES BAS PRIX

ACHETEZ-LES DÈS MAINTENANT, AVANT L'AUGMENTATION.

ESPAGNOL ITALIEN

un ou deux soirs par semaine (25 cours)

Si vous désirez acquérir des notions suffisantes pour vous débrouiller dans la langue étudiée, inscrivez-vous sans tarder.

Début des cours à 2 endroits près du métro mardi le 23 septembre; jeudi le 25 septembre

Depuis 1940 plus de 12.000 personnes ont suivi nos cours

Tous les privilèges du membre: soirées de films, dîners-causette, excursions, prix de faveur à plusieurs concerts et spectacles. Certificats et diplômes.

Pour renseignements, écrivez ou téléphonez à

L'UNION DES LATINS D'AMÉRIQUE
Cours autorisés par le ministère de l'Éducation du Québec à titre de culture personnelle (soir)
Membre de la fédération des écoles privées du Québec

844-6835 ou 844-2433

L'Union des Latins d'Amérique, 59 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9

Je désire des renseignements ☐ D'ITALIEN ☐ D'ESPAGNOL au sujet de vos cours

aussi votre dépliant et un exemplaire de bulletin

NOM

ADRESSE

TÉL.



La Saint-Maurice à Trois-Rivières, là où elle se jette dans le Saint-Laurent. Ici, une vue du pont qui mène à l'île Saint-Quentin sur laquelle Jacques Cartier a planté une croix en 1535. Cette île est maintenant un camping municipal, avec vue sur la pitoune...

Elle est le moteur principal de l'économie de la Mauricie

- 7 -

Harnachée, freinée par des barrages, la Saint-Maurice est devenue, au fil des ans, la plus grande rivière de flottage de bois du Québec et l'une des plus grandes puissances hydroélectriques. Elle est le moteur principal de l'économie de la Mauricie.

Après avoir pris sa source dans le réservoir Gouin, la rivière Saint-Maurice court sur une distance d'environ 250 milles, tout en subissant une dénivellation de l'ordre de 1.315 pieds. De nombreux affluents d'importance l'alimentent également: Manouane, Windigo, Trenché, Vermillon, Bostonnais, Mattawin, Mékinac pour ne nommer que ceux-là... Le bassin de la Saint-Maurice comprend, il ne faut pas l'oublier, plus de 40.000 lacs dont seulement 15.000 portent des noms. Avis aux explorateurs!

Toutes ces eaux, dont certaines très sauvages, baignent la Mauricie depuis la fin de la période glaciaire.

En effet, il y a quelque 14.000 ans, environ 3.000 pieds de glace recouvraient la région. En se déplaçant, les glaciers ont gratté les montagnes laissant ainsi du sable un peu partout. En fondant, cette glace nous a laissé les vestiges de son passage: un réseau hydrographique impressionnant.

Ces voies d'eau, sillonnant un paradis de chasse et de pêche, furent des routes précieuses pour les tribus amérindiennes. La rivière Saint-Maurice s'appelait alors "Metabouroute", ce qui signifie "exposée à tous les vents".

Puis, lorsque Jacques Cartier, en 1535, planta une croix sur l'île Saint-Quentin à l'embouchure, on la nomma "Rivière de Fouez" (rivière de foi). C'est un peu plus tard que les Indiens voyant une grande circulation de Français sur ce cours d'eau, le surnommèrent la "Rivière des Français".

En 1735, elle devint la rivière à Maurice, en l'honneur de Maurice

Poulin de Francheville, fondateur des Forges du Saint-Maurice.

Vers 1763, vinrent les Anglais qui la baptisèrent "The Black River" à cause de ses eaux foncées, riches en fer. Finalement, on lui donna définitivement le nom du saint patron de Maurice Poulin: Saint-Maurice.

La vallée de la Saint-Maurice appartenait aux Indiens et aux animaux... Mais, avec Jacques Cartier, Samuel de Champlain, le sieur de Lavolette et quelques colons, arrivèrent la civilisation et le progrès.

La tradition industrielle de la région remonte à 1730, date de l'ouverture des Forges du Saint-Maurice, première sidérurgie en Amérique du Nord. Les forges produisaient alors une foule d'objets de fonte: marmittes, haches, boulets de canons, etc.

L'exploitation de la forêt, du bois, commença vers 1829, au profit des Anglais qui avaient grand besoin de bois de sciage depuis que

l'Angleterre était privée des apports scandinaves à cause du blocus continental.

Mais le flottage du bois sur la Saint-Maurice était difficile: il y avait trop de chutes entre Grandes Piles et Shawinigan, où les billots risquaient de se briser. Ce n'est que vers 1852 que l'on construisit des estacades à billots et des glissoires. A partir de ce moment l'expansion se fit rapidement.

Dès 1890, la première centrale hydroélectrique, d'une puissance de 5.000 kilowatts, fut construite à Grand'Mère. C'était la civilisation de l'onde qui débutait, afin de "discipliner le grand fleuve pour le rendre serviable"... Le principal obstacle: la chute de Shawinigan, "cette altesse intraitable, farouche et prestigieuse".

"Et c'est ainsi que dans le secret des banques et des ministères, l'assassinat des Chutes fut décrété, et l'avènement de la lumière promulgué". En 1899, "soumis à la dynamite, des rochers immuables rugis-

sent et oscillent... pierre par pierre, les explosifs démolissent ces lyriques forteresses, debout depuis les premières heures du monde..."

Par la suite, d'autres centrales hydroélectriques furent érigées, nécessitant parfois des barrages importants: Shawinigan, La Trenché, Beaumont, La Tuque, Rapide-Blanc, La Gabelle. Aujourd'hui la rivière Saint-Maurice comprend neuf centrales hydroélectriques.

La puissance hydroélectrique de la rivière Saint-Maurice fut, pendant longtemps, l'une des plus importantes du Canada et même d'Amérique. Actuellement, ce complexe produit plus de 1,5 million de kilowatts, soit environ 14 p. cent de la puissance hydroélectrique du Québec.

Le bassin de drainage de la Saint-Maurice couvre plus de 16.000 milles carrés. Pour en régulariser le débit, quelque 19 barrages de retenue des eaux furent construits, le plus important étant le barrage à La Loutre (ou Gouin) situé à la

source de la rivière, où il crée un réservoir d'une capacité de 302,9 milliards de pieds cubes.

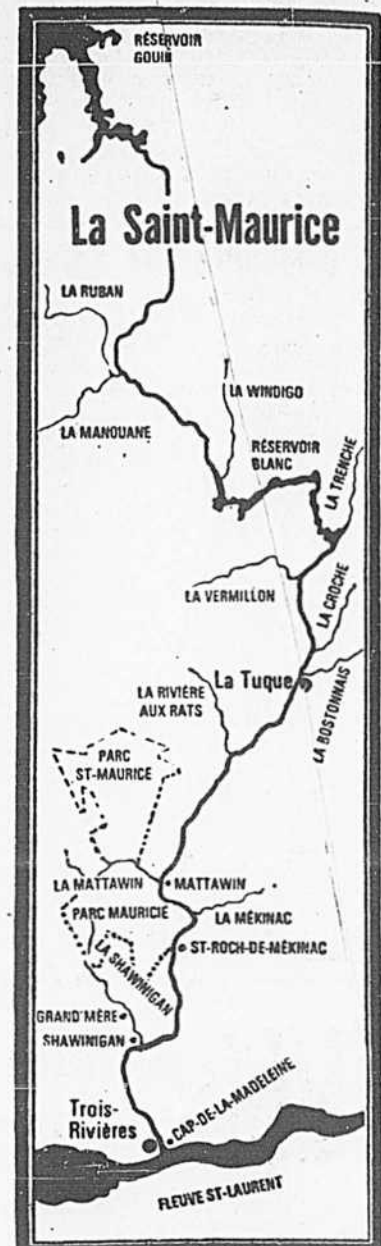
De plus, les cinq barrages sur la rivière Manouane (affluent du Saint-Maurice), retiennent 35,6 milliards de pieds cubes et un autre sur la rivière Mattawin forme un réservoir de 33,5 milliards de pieds cubes.

Ce complexe de retenue des eaux a fait passer le débit minimum de la rivière Saint-Maurice de 5.800 pieds cubes par seconde à environ 22.000 pieds cubes seconde.

Grâce à son potentiel hydroélectrique, la rivière Saint-Maurice a permis la naissance de plusieurs industries dont le fonctionnement nécessite une forte consommation d'électricité.

"C'est ainsi que de nos jours, "même à Shawinigan, site de la plus puissante chute de nos cours, la Saint-Maurice, tel un grand fleuve prisonnier dans sa cage, s'étire, dompté et soumis derrière ses grilles de béton". (N. Lafleur).

les rivières du Québec



Les textes sont de Madeleine Berthault et les photos de Jean-Yves Létourneau



Tout le long de la rivière, on vit du bois

La forêt couvre environ 80 p. cent du territoire de la Mauricie et fut la clé de la croissance économique de cette vaste région.

Tout le long de la rivière Saint-Maurice, on vit du bois, principalement entre Grand'Mère et La Tuque, là où l'agriculture n'est pas rentable à cause des sols peu propices.

Les pâtes et papiers demeurent sans contredit le secteur industriel le plus important. Depuis 1889, sept usines ont vu le jour dans la région et six d'entre elles fabriquent du papier journal. Trois-Rivières à elle seule compte trois usines de pâte à papier.

En 1970, la production totale des usines de pâte à papier de la Mauricie s'élevait à 1.728.062 tonnes, dont 65 p. cent de papier journal. Carton et papier Kraft complétaient cette production.

Pour produire une tonne de papier, il faut environ un cunit et

deux de bois (un cunit égale 100 pieds cubes de bois tandis qu'une corde de bois égale 128 pieds cubes de bois).

Cela signifie qu'en 1970, pour approvisionner les usines de pâte à papier de la Mauricie, il a fallu environ 2.592.093 cunits de bois.

Trois grandes compagnies se partagent la production: la C.I.P. à La Tuque et à Trois-Rivières; la Consol-Bathurst à Grand'Mère, à Shawinigan, à Cap-de-la-Madeleine et à Trois-Rivières; et la Domtar à Trois-Rivières.

En 1974, la compagnie internationale de papier du Canada, C.I.P. a coupé quelque 600.000 cunits de bois sur ses concessions forestières situées à 200 milles au nord-ouest de La Tuque. Ce bois, en majorité, a été acheminé par voie d'eau via les affluents du Saint-Maurice et le Saint-Maurice lui-même.

C'est depuis 1829, et particulièrement depuis la fin du XIXe siècle que l'on drave en Mauricie. Ça fait partie de la vie de la région et finalement, en regardant bien, on a toujours vu de la pitoune sur la rivière Saint-Maurice!

C'est d'ailleurs ce qui a incité certains auteurs à raconter la vie dans les camps (campes) forestiers et à rendre hommage aux draveurs de la Mauricie. C'est le cas de Normand Lafleur dont le livre "La drave en Mauricie" est préfacé par Félix-Antoine Savard, le "père" de "Ménard, maître-draveur". Il serait trop long ici de fai-

re l'histoire de la drave et d'en sortir tous les petits détails qui "agrémentent" la vie dans le bois.

Certains renseignements, cependant sont précieux. Sachons, entre autres, que l'arbre employé pour la fabrication de la pâte à papier, met environ 70 ans à atteindre sa taille marchande.

Retenons aussi que, de plus en plus, les bûcherons de naguère deviennent des "techniciens" qui opèrent des machines telle la "bûcheronne" qui coupe l'arbre, l'ébranche, l'écorce, le tronçonne et empile les billes de bois. A l'aide de cette machine, un opérateur produit trois cordes de bois à l'heure et peut abattre quatre cents arbres par jour, tandis qu'un bûcheron expérimenté coupera entre 150 et 200 arbres par jour.

Pour les opérations de flottage, pas besoin d'opérateur: un mécanicien suffit. Ainsi, avant 1960, il fallait le travail d'une cinquantaine d'hommes pour trier, échantillonner, compter et pousser le bois sur les convoyeurs de la Belgo.

Aujourd'hui, deux hommes sont préposés à l'échantillonnage. A chaque demi-heure, ils prennent le diamètre d'un certain nombre de billots de la CIP et de la Consol. Avec l'aide du courant de la rivière, d'un rouleau à pales et de puissants jets d'eau les billots se rendent jusqu'à un convoyeur qui se charge de les transporter à l'usine.

Une caméra automatique photo-

graphie le bois au passage, ce qui permet de savoir exactement le nombre de billots entrés à l'usine en une journée. Le poste d'échantillonnage évalue avec une marge d'erreur de deux p. cent, le volume de bois de chaque compagnie (Consol et CIP) passé à Shawinigan en une journée.

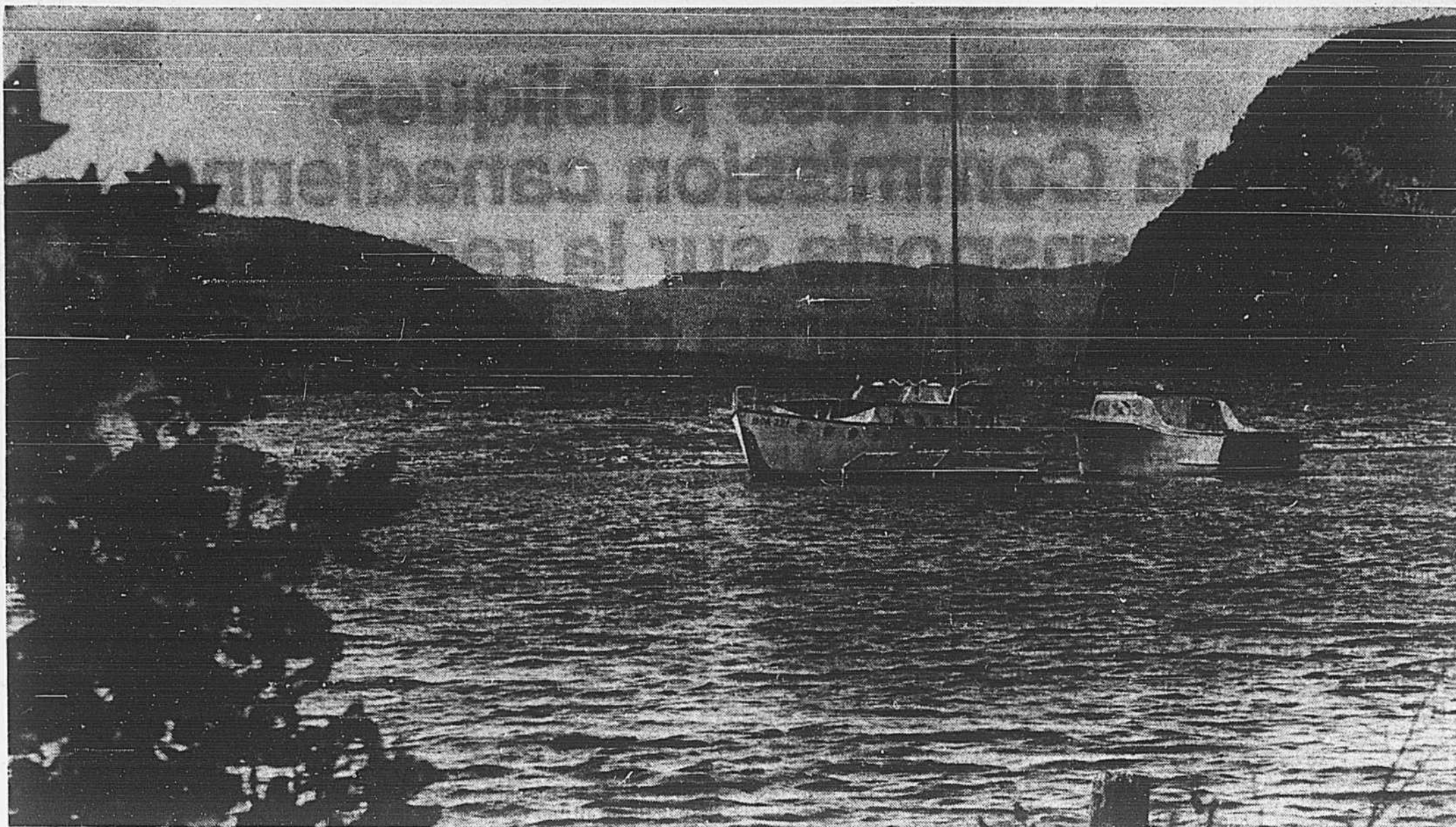
Normand Lafleur souligne encore que la concurrence peut nuire particulièrement parce qu'au sud des Etats-Unis, la production de pâtes et papiers coûte moins cher qu'ici en raison d'une topographie plus commode, de la croissance trois fois plus rapide des arbres et d'un climat nettement favorable. Il s'ensuit que notre principal client, les Etats-Unis, a doublé sa production de papier journal dans la dernière décennie et a arrêté la production de deux machines à papier à la Belgo de Shawinigan.

Mais la Mauricie ne se décourage pas pour autant: cette région cherche constamment les améliorations de toutes sortes qui lui permettraient d'augmenter sa production et de construire de nouvelles usines.

On déplore actuellement une certaine stagnation dans l'industrie du bois et de la forêt en Mauricie, à cause du vieillissement des méthodes utilisées pour exploiter les richesses de la forêt.

On envisage certaines solutions: le reboisement de certains secteurs, pour une part, et... le pont de La Tuque...

On ne peut résister
à l'envie
de l'appeler fleuve...
cette rivière
Saint-Maurice
qui rappelle parfois
la côte gaspésienne
avec ses bateaux
et ses côtes escarpées.
Près de Grandes-Piles.



De Trois-Rivières à La Tuque, des paysages grandioses à voir

Villes et villages de la Mauricie ont un cachet un peu spécial qui diffère des autres régions du Québec. A peu d'exceptions près, les gens, des Trois-Rivières à Rapide-Blanc, sont contents d'accueillir les promeneurs: c'est de la grande visite. Et plus on s'éloigne, plus c'est vrai. Les gens sont fiers de nous montrer leur "fleuve", le St-Maurice, de nous apprendre leur région.

Ce fleuve, que l'on hésite vraiment à appeler "rivière" tant il est grand, majestueux et commercial, se laisse admirer des Trois-Rivières jusqu'à La Tuque, puisque la route le longe très étroitement. Des paysages grandioses nous réservent des surprises à chaque tournant, au-delà de chaque montagne. On ne peut s'arrêter pour virer de bord, tellement on se sent attiré par le nord...

Dès que l'on arrive aux Trois-Rivières le vent nous souffle à l'oreille qu'il faudra garder les yeux bien ouverts et l'esprit aux aguets pour découvrir les richesses de la Mauricie, hantées de souvenirs des temps anciens. L'annonce du Théâtre des Marguerites ajoute au petit air de fraîcheur qui vient du fleuve St-Laurent, dans lequel se jette le St-Maurice. Le delta qu'il forme avec ses îles est à l'origine du nom donné à la ville: les Trois-Rivières, la seconde fondée au Canada. Capitale mondiale du papier, elle est dotée d'un port important et figure parmi les premières villes industrielles du Québec. Les Indiens avaient appelé cette ville "Metablobdan", qui signifie la rencontre des rivières.

Le vieux quartier des Trois-Rivières date du XVIIIe siècle: il fourmille de souvenirs pour peu que l'on s'intéresse au passé de la ville. De plus, cette année les Jeux du Québec ont eu lieu aux Trois-Rivières du 14 au 24 août.

La consœur des Trois-Rivières est bien connue comme lieu de pèlerinage: c'est Cap-de-la-Madeleine. Bâtie elle aussi à l'embouchure du St-Maurice, elle est une ville industrielle en pleine expansion.

On y trouve une papeterie, une aluminerie et diverses autres industries.

On arrive ensuite à "la ville de l'électricité": Shawinigan, que les Indiens nommaient "Shabonigan", soit portage en forme de faine (la faine est le fruit du hêtre). L'activité industrielle de cette ville, papeterie, aluminerie, industrie chimique, est liée au développement du potentiel hydroélectrique du St-Maurice. Ses chutes ainsi que sa promenade sur les bords de la rivière en font tout le charme. Mais malgré ses beaux paysages, Shawinigan n'arrive pas à nous retenir: on se sent étouffer, peut-être à cause de la concentration industrielle...

Un peu plus loin, c'est Grand'Mère, qui doit son nom à un rocher ayant la forme d'un visage de vieille Indienne, dit-on. D'importantes papeteries assurent l'économie de cette petite ville, dont les citoyens sont accueillants envers les visiteurs.

Du pont qui traverse le St-Maurice, juste à la sortie de Grand'Mère, on voit une "montagne" de billes de bois et le barrage. La route suit désormais le St-Maurice sur la rive est.

St-Georges, Grandes-Piles rappellent les endroits où les Indiens sur le chemin des pelleteries faisaient des haltes et trouvaient les roches

dont ils avaient besoin pour "piler le maïs".

St-Roch-de-Mékinac arrive avec ses beaux paysages. Mékinac signifie en langue algonquienne "tortue", à cause d'une montagne qui aurait cette forme.

Le village de Mattawin est situé là où la rivière Mattawin se jette dans le St-Maurice en cascades répétées. C'est de là que vient son nom: "rivière qui tombe en rapides". En algonquien, Mattawin veut dire: "décharge des eaux".

Grande-Anse, Rivière-aux-Rats... et voilà que l'on arrive à La Tuque, dernière petite ville avant d'atteindre le lac St-Jean. La Tuque, accueillante, chaleureuse et humaine.

Surnommée "la reine de la Haute-Mauricie", La Tuque doit son nom à un verrou glaciaire en forme de tuque, mais d'une tuque bien enfoncée sur la tête de son

propriétaire! Bâtie sur un site pittoresque, elle est avant tout une ville papetière et touristique mais pas gaspillée par la commercialisation.

En plus du paysage magnifique, qui à lui seul vaut le déplacement, certaines activités attirent chaque année de nombreuses personnes dans la vallée du St-Maurice: les 24 heures de La Tuque, marathon de natation; le Grand Prix Molson, course automobile dans les rues de la ville des Trois-Rivières; la Classique internationale de canots, course de canots sur une distance de 125 milles de La Tuque aux Trois-Rivières.

Bien sûr, le festival western de St-Tite accueille lui aussi bien du monde dans cette petite ville du cuir.

Quant à Grand'Mère, elle a son concours annuel de panaches d'ori-

gnal qui réunit les chasseurs du Québec.

La chasse et la pêche tiennent une place importante dans la région: les nombreux lacs et rivières ainsi que les forêts sont riches en faune: truite, brochet, doré, achigan, poulin, originaux, chevreuils, ours, loups gris, renards, lynx. Les canards, les oies sauvages, les éperviers, les hiboux survolent toute cette étendue.

L'immense réseau hydrographique fait aussi la joie des amateurs de la nature et des canots-campeurs bien que le grand nombre de barrages puisse parfois poser quelques problèmes. Quoi qu'il en soit, le St-Maurice est canotable sur toute sa longueur, du réservoir Gouin jusqu'au fleuve St-Laurent, aux Trois-Rivières. De plus, les affluents du St-Maurice, dont certains très sauvages et difficiles d'accès, sont également canotables. En un

mot, la région est propice à ce genre d'activité et il y a même plusieurs fabriques de canots à Shawinigan, à Grand'Mère et à St-Jean-des-Piles.

A sa source, au réservoir Gouin, le St-Maurice est propre. Et jusqu'à La Tuque, là où se termine la partie très sauvage, la rivière est considérée comme étant généralement propre.

De La Tuque à Grand'Mère, on "peut" se baigner: certaines personnes préfèrent cependant s'en abstenir. Entre Grand'Mère et les Trois-Rivières, à cause des nombreuses usines de pâtes et papiers, des scieries, l'eau est plutôt sale. Mais au camping de l'île St-Quentin aux Trois-Rivières, il y a des gens qui se baignent...

Une bonne part de la pollution du St-Maurice est due au flottage du bois. En effet, lorsque la "pitoune" envahit la rivière, au point où on

ne voit presque plus d'eau, elle empêche la lumière de passer pour alimenter les végétaux: le processus de photosynthèse est interrompu.

De plus, on souligne que le passage intensif des billots "n'est pas fameux pour le brassage des eaux, brassage nécessaire pour que l'eau s'oxygène continuellement".

Et enfin, lorsque le bois flotte, il perd au cours de son voyage sur la rivière une partie de son écorce. Or l'écorce, en se désintégrant dans l'eau, produit certaines matières toxiques.

Combien de pieds d'écorce traînent au fond du St-Maurice? Personne n'a pu répondre. Mais depuis le temps que l'on drave sur cette rivière (1829), on peut supposer que l'épaisseur de la couche d'écorces doit être impressionnante... Il faudrait envoyer des plongeurs pour sonder le lit de la rivière...



La Tuque: pollution de l'eau... En amont, l'usine de pâte et papier de la CIP...

Reboisement et autre pont

On évalue à quelque 100,000 acres la superficie à reboiser dans la Mauricie, ce qui produirait dans plusieurs dizaines d'années un rendement de 25 à 30 pieds cubes à l'acre, soit une possibilité annuelle de 30,000 cunifs.

De plus, depuis 1950, on pratique des coupes sylvicoles et des coupes sélectives dans la région de la Mauricie, par opposition aux coupes à blanc. Cette méthode (sylvicole) a accru de façon très appréciable, le rendement de la forêt ainsi exploitée. Le taux d'accroissement serait de l'ordre de 20 pieds cubes l'acre.

Un sérieux effort du côté du reboisement a aussi été fait depuis quelques années. Voici, à titre d'exemple, quelques chiffres couvrant le district de Shawinigan: en 1967 on commençait seulement à reboiser les concessions forestières soit 90,000 plants sur 53 acres et en 1969, 921,250 plants sur 861 acres. Dans le même temps, le reboisement sur les terrains privés a presque quintuplé.

La fin de la drave

Pour lutter contre la pollution du Saint-Maurice, pour sauver l'industrie du bois dans la Haute-Mauricie, pour consolider l'avenir économique de La Tuque, il faudrait construire un pont à La Tuque, pour traverser le Saint-Maurice et joindre la rive ouest.

A La Tuque, il n'y a actuellement qu'un pont suspendu, de la largeur d'une auto et pas assez fort pour supporter un camion chargé...

On ne peut donc inciter les compagnies de bois (comme la CIP) à cesser la drave en faveur du transport par camion. Actuellement, la CIP a des camps forestiers à 200 et 250 milles au nord-ouest de La

Tuque. Mais, c'est loin... Ça coûte cher d'autant plus que les ouvriers forestiers sont souvent transportés en avion, logés et nourris dans les camps.

Si les compagnies de bois pouvaient faire de la coupe à proximité de La Tuque (moins de 100 milles) sur la rive ouest du Saint-Maurice, les ouvriers pourraient s'établir à La Tuque, et la compagnie produire à meilleur compte pour lutter contre la concurrence américaine et canadienne (Colombie).

Cela permettrait à La Tuque de consolider son économie pour l'avenir: augmentation de la population, nouveaux emplois, développement de l'industrie du camionnage, etc.

Mais... pour cela, il faudrait construire un pont adéquat, capable de supporter des camions chargés de bois; il faudrait aussi construire des voies d'accès: entre le pont et le lac Régat (77 milles) et du lac Régat au chemin qui mène à Saint-Michel-des-Saints (7 milles).

Puis, pour faire cesser la drave sur le Saint-Maurice et ses affluents, il faudrait donner de nouvelles concessions forestières, sur la rive ouest du Saint-Maurice (terres de la Couronne)...

Or, ce dernier point entre en conflit direct avec la nouvelle politique du ministère des Terres et Forêts énoncée dans le livre blanc de Kevin Drummond, dont l'esprit se lit plutôt de rapatrier et de racheter les concessions forestières...

Tout le problème de La Tuque est là, et n'est pas près de se régler. Chose certaine, il faudra trouver une solution car, en Haute-Mauricie, c'est la forêt et... la CIP qui font vivre la majeure partie de la population...

DEMAIN: la Saint-François

Audiences publiques de la Commission canadienne des transports sur la requête de hausses tarifaires de Bell Canada

Le 30 mai 1975, Bell Canada a soumis à la Commission canadienne des transports une requête en vue de l'approbation de certaines majorations tarifaires concernant le service, l'équipement et les installations qu'elle fournit. La compagnie demandait également que l'approbation immédiate d'une partie des hausses proposées soit agréée à titre de mesure d'urgence provisoire, dans la première phase de l'audition de la requête.

En juillet, la Commission canadienne des transports approuvait des majorations équivalentes à 50% des hausses tarifaires provisoires proposées par Bell Canada. La Commission approuvait également l'adoption d'un nouveau système d'établissement des groupes tarifaires suivant lequel les téléphones supplémentaires ne seraient pas

comptés dans le nombre de téléphones servant à déterminer les groupes tarifaires.

La Commission canadienne des transports a maintenant ordonné que l'audition publique de la seconde phase de la requête commence le 27 octobre 1975. Lors de cette audition, Bell Canada demandera l'approbation de toutes les hausses tarifaires qui avaient été proposées dans la requête du 30 mai 1975. Ces hausses tarifaires sont indiquées dans les Annexes 1 et 2 de la requête.

Le tableau ci-dessous résume les révisions tarifaires demandées, ainsi que les hausses provisoires en vigueur depuis le 9 août 1975.

Aperçu des tarifs proposés

Service	Hausse totale proposée dans la requête du 30 mai 1975	Hausse provisoires en vigueur depuis le 9 août 1975
• Service de résidence de base (Les abonnés âgés de 65 ans ou plus qui reçoivent du gouvernement fédéral le supplément de revenu garanti peuvent obtenir une ligne à deux abonnés ou à plusieurs abonnés pour la moitié du tarif proposé.)	6.5% (arrondi au 5¢ le plus proche)	—
• Service d'affaires de base	6.5% (arrondi au 5¢ le plus proche)	—
• Centrex, lignes de PBX d'affaires, téléphones supplémentaires d'affaires	6.5% (arrondi au 5¢ le plus proche)	3.25% (arrondi au 5¢ le plus proche)
• Téléphones supplémentaires de résidence, téléphones Touch-Tone de résidence, Decorphone et téléphones Contempra	10¢ par mois	5¢ par mois
• Équipement auxiliaire tels les standards, les systèmes de téléphones à clés, les systèmes de signalisation, etc.	11.5% (arrondi au 5¢ le plus proche)	3.25% (arrondi au 5¢ le plus proche)
• Frais de service (non périodiques) — téléphone principal du service de résidence et du service d'affaires (pas de hausse de tarif pour le service de résidence si aucune visite n'est requise)	10% (arrondi au 25¢ le plus proche)	—
— Divers types d'équipement, déplacements d'appareils, réagencements d'installations, etc.	10% (arrondi au 25¢ le plus proche)	5% (arrondi au 25¢ le plus proche)
• Nouveaux frais de service: — changement de numéro de téléphone, non-inscription de numéro de téléphone dans l'annuaire et suspension du service demandés par l'abonné	\$10.00	—
• Frais d'interurbain dans le territoire d'exploitation de Bell Canada: — appels directs (période initiale d'une minute) — appels de numéro à numéro acheminés par la téléphoniste (période initiale de trois minutes) — appels de personne à personne (période initiale de trois minutes) — minutes additionnelles — frais minimums par appel	1¢ à 3¢ 5¢ à 20¢ 10¢ à 50¢ 0¢ à 2¢ 5¢	0¢ à 3¢ 5¢ à 20¢ 10¢ à 50¢ — —
• Services intercirconscriptions tels que: — service WATS — circuits ou canaux intercirconscriptions pour la voix — Telpak — canaux à usage divers, pour diffusion occasionnelle	jusqu'à 10% 8% - 25% en moy. environ 15% jusqu'à 20%	jusqu'à 10% 4% - 13% en moy. environ 8% jusqu'à 10%
• Services de transmission des données — restructuration du tarif des canaux locaux de transmission de données et des canaux de télécriteurs — autres services de transmission de données — ligne d'accès aux systèmes d'information (nouveaux tarifs)	23¢ à 50¢ par ¼ de mille par mois 6% - 26% de \$11.50 à \$38.40 par mois d'après le groupe tarifaire	3¢ à 30¢ par ¼ de mille par mois 3% - 13% —
• Services spéciaux (fournis pour répondre à des besoins particuliers des abonnés)	10% (arrondi au 5¢ le plus proche)	—

Tarifs mensuels de circonscription par groupe tarifaire

A = Tarifs en vigueur avant le 9 août 1975.

B = Tarifs en vigueur à compter du 9 août 1975.

C = Tarifs soumis à l'approbation de la Commission dans la deuxième phase de la requête datée du 30 mai 1975.

NUMÉRO DE GROUPE TARIFAIRE	3			4			5			6			7			8			9			10			11			12			13			14			
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C				
SERVICE DE RÉSIDENCE																																					
1 abonne — tarif fixe	4.10	4.10	4.35	4.40	4.40	4.70	4.85	4.85	4.95	4.95	4.85	5.25	5.20	5.20	5.55	5.55	5.55	5.90	5.95	5.95	6.35	6.25	6.25	6.65	6.50	6.50	6.90	7.10	7.10	7.55	7.65	7.65	8.15	8.25	8.25	8.60	
2 abonnées — tarif fixe	3.20	3.20	3.40	3.35	3.35	3.55	3.55	3.55	3.80	3.85	3.85	4.10	4.05	4.05	4.30	4.25	4.25	4.55	4.50	4.50	4.80	4.70	4.70	5.00	4.85	4.85	5.25	5.40	5.40	5.75	5.65	5.65	6.25	6.30	6.30	6.70	
Plusieurs abonnées	3.05	3.05	3.25	3.25	3.25	3.45	3.35	3.35	3.55	3.45	3.45	3.65	3.55	3.55	3.80	3.85	3.85	4.10	4.25	4.25	4.55	4.40	4.40	4.70	4.45	4.45	4.80	4.70	4.70	5.15	5.20	5.20	5.55	5.65	5.65	6.00	
Postes supplémentaires	1.20	1.25	1.30	1.20	1.25	1.30	1.20	1.25	1.30	1.50	1.55	1.60	1.50	1.55	1.60	1.50	1.55	1.60	1.70	1.75	1.75	1.80	1.50	1.55	1.60	1.50	1.55	1.60	1.50	1.55	1.60	1.50	1.55	1.60	1.50	1.55	1.60
SERVICE D'AFFAIRES																																					
1 abonne — tarif fixe	7.20	7.20	7.65	8.20	8.20	8.75	9.35	9.35	9.95	10.65	10.65	11.35	12.75	12.75	13.95	14.80	14.80	15.90	75.95	76.95	77.00	77.55	77.55	78.70	78.00	78.00	80.25	78.75	78.75	82.10	78.75	78.75	82.10	78.75	78.75	82.10	
1 abonne — tarif unitaire																																					
Tarif fixe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	8.20	8.20	8.75	9.35	9.35	9.95	9.40	9.40	10.00	10.65	10.65	11.35	10.00	10.00	10.25	10.35	10.35	12.10	12.50	12.50	14.35	14.65	14.65	16.30	
Nombre permis d'appels	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	85	85	90	90	90	90	85	85	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90	90		
Tout appel supplémentaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	854	854	858	854	854	858	854	854	858	854	854	858	854	854	858	854	854	858	854	854	858	854	854	858	
2 abonnées — tarif fixe	5.80	5.80	6.20	6.60	6.60	7.05	7.40	7.40	7.90	8.20	8.20	8.75	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Plusieurs abonnées	5.55	5.55	4.85	4.90	4.90	5.20	5.25	5.25	5.60	5.65	5.65	6.00	5.95	5.95	6.25	6.35	6.35	7.00	7.15	7.15	7.60	7.70	7.70	8.20	8.25	8.25	8.80	9.05	9.05	9.65	9.65	9.85	10.50	10.65	10.65	11.35	
Ligne de PBR	10.80	11.15	11.50	12.35	12.75	13.15	14.00	14.45	14.90	15.90	16.40	16.95	16.95	16.95	18.20	18.60	18.60	21.20	21.90	22.60	24.00	24.80	25.55	26.35	27.10	27.60	27.65	28.25	29.15	31.55	32.65	33.45	34.35	35.60	36.85	37.20	38.40
Postes supplémentaires	1.65	1.70	1.75	1.65	1.70	1.75	1.65	1.70	1.75	1.95	2.00	2.05	2.20	2.25	2.30	2.30	2.35	2.50	2.55	2.55	2.70	2.75	2.75	2.90	2.90	2.95	3.10	3.15	3.20	3.35	3.40	3.55	3.60	3.75	3.80	3.95	
Semi-public — garantie																																					
Quotidienne	.34	.34	.36	.37	.37	.38	.31	.31	.33	.36	.36	.38	.40	.40	.44	.44	.47	.50	.53	.53	.53	.57	.59	.59	.62	.62	.63	.64	.69	.69	.74	.75	.76	.81	.81	.86	
X Non disponible																																					

Exemples de villes ou de municipalités de chacun des groupes tarifaires

Groupe tarifaire 3 Thessalon, Ont. Delta, Ont. Temiscamingue, Qué. Sacré-Coeur, Qué.	Groupe tarifaire 5 Lachute, Qué. St-Urbain, Qué. Cobourg, Ont. Orangeville, Ont.	Groupe tarifaire 9 Burlington, Ont. St. Catharines, Ont. Ayer's Cliff, Qué. Sawyerville, Qué.	Groupe tarifaire 12 Laval, Qué. Montréal, Qué. Toronto, Ont. Clarkson, Ont.
Groupe tarifaire 4 Tadoussac, Qué. Rock Island, Qué. Bancroft, Ont. Red Lake, Ont.	Groupe tarifaire 7 Lancaster, Ont. Welland, Ont. Huntingdon, Qué. Rigaud, Qué.	Groupe tarifaire 10 Gatineau, Qué. Québec, Qué. Ottawa, Ont. Freelton, Ont.	Groupe tarifaire 13 Vaudreuil, Qué. Verchères, Qué. St-Marc, Qué. Ste-Anne-des-Plaines, Qué.
Groupe tarifaire 5 Nobel, Ont. Arlington, Ont. Labelle, Qué. Mansonville, Qué.	Groupe tarifaire 8 Trois-Rivières, Qué. Chicoutimi, Qué. Kingston, Ont. Whitby, Ont.	Groupe tarifaire 11 South Pickering, Ont. Osgoode, Ont. St-Lambert, Qué. Chomedey, Qué.	Groupe tarifaire 14 Aéroport de Mirabel, Qué.

Si vous désirez savoir dans quelle mesure votre localité est touchée, veuillez appeler le bureau d'affaires de Bell Canada.

AVIS

L'Annexe 2 de la requête de Bell Canada, datée du 30 mai 1975, fait partie de cette requête et est présentée au nom de Bell Canada par Guy Houle, son chef du Contentieux, du 1050, côte du Beaver Hall, Montréal H3C 3G4, Québec.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que si vous n'êtes pas intervenu au cours de l'audition relative à la phase provisoire de la requête et n'y avez pas participé, mais que vous entendez maintenant intervenir, vous devez opposer à la requête, de l'appuyer ou de la faire modifier, et vous présenter et participer à l'audition. L'adite requête, vous pouvez la déposer par écrit ou la faire intervenir écrite, et y exposer vos motifs, au secrétaire de la Commission canadienne des transports aériens, Slater, Ottawa K1A 0N9, Ontario, et en fournir copie au chef du Contentieux de la requérante au plus tard le 26^e jour de septembre 1975. Toutefois, si vous n'entendez pas intervenir aux termes de l'avis préalablement cité, vous pouvez faire des représentations par écrit au secrétaire de la Commission et en fournir copie au chef du Contentieux de la requérante, ces représentations devant être postées au plus tard le 26^e jour de septembre 1975.

La Commission canadienne des transports a fixé l'audition publique de la présente requête au lundi 27 octobre 1975, à dix heures, dans la salle d'audience de la Commission, au 400 ouest, avenue Laurier, à Ottawa, Ontario.

Fait ce 25e jour d'août 1975
J. T. Moore, secrétaire
Bell Canada

On peut consulter le texte de la requête ainsi que les Annexes 1 et 2, et obtenir plus de détails au sujet des révisions tarifaires proposées aux bureaux d'affaires de Bell Canada.

Tests linguistiques : des échecs à Québec

QUÉBEC (PC) — La majorité des élèves francophones de la région de Québec qui ont subi des tests linguistiques visant à déterminer s'ils avaient une connaissance suffisante de l'anglais pour recevoir l'enseignement dans cette langue ont échoué.

Ce relevé effectué auprès de neuf commissions scolaires locales et régionales révèle que plus de 80 pour cent de ces élèves francophones, soit 74 sur un total de 90 candidats, n'ont pas obtenu une note suffisante pour faire leurs études primaires ou secondaires en anglais.

A la Commission des écoles catholiques de Québec CECQ, 24 élèves francophones se sont présentés aux tests, prévus dans la Loi 22, mais les résultats ne sont pas encore connus.

On signale toutefois une diminution importante des transferts linguistiques à la CECO.

Depuis 1970, quelque 120 élèves de langue française passaient chaque année au secteur anglophone.

en bref

Nominations dans la diplomatie

OTTAWA (PC) — Christian Hardy, 52 ans, de Montréal, devient haut-commissaire adjoint au haut-commissariat du Canada à Londres.

Michel de Goumois, 40 ans, originaire de Québec, ambassadeur du Canada au Niger et à la Côte-d'Ivoire, devient également ambassadeur en Haute-Volta.

Jacques-E. Hyndman, 50 ans, originaire de Nantes, en France, devient ambassadeur du Canada à Cuba et à Haïti. M. Hyndman était jusqu'ici conseiller à l'ambassade du Canada à Moscou.

Au poste de haut-commissaire adjoint à Londres, M. Hardy succède à Pierre-André Bissonnette, qui devient sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures. M. Bissonnette était à Londres depuis 1972.

Robert K. Thomson, 57 ans, devient le premier haut-commissaire du Canada à Singapour.

Ces nominations ont été annoncées lundi par le ministre des Affaires extérieures, Allan MacEachen. Celui-ci a également annoncé la nomination de Robert W. McLaren au poste de haut-commissaire en Tanzanie.

Deux conseillers dans l'eau chaude

GATINEAU (d'après CP) — "Action Gatineau", un groupement qui dit représenter 350 citoyens de cette municipalité de l'Outaouais, réclame la démission des conseillers Jean-Marc Cloutier et Jean-Paul Osborne, membres de l'ancien conseil municipal de Pointe-Gatineau maintenant intégré à la ville de Gatineau, qui doivent comparaître le 8 septembre sous des accusations de corruption municipale et de malversation, portées en rapport avec les activités de l'ex-urbaniste Robert Gagnon. M. Jean-Marie Guay, président d'Action Gatineau, déclare que les deux édiles devraient démissionner rapidement, car, dit-il, "le conseil municipal est devenu une véritable farce".

Armée de l'air

OTTAWA (PC) — Le haut commandement aérien naîtra officiellement le 2 septembre à Winnipeg et il aura dans cette ville son quartier général. Le ministre de la Défense, James Richardson, a annoncé la nouvelle lundi.

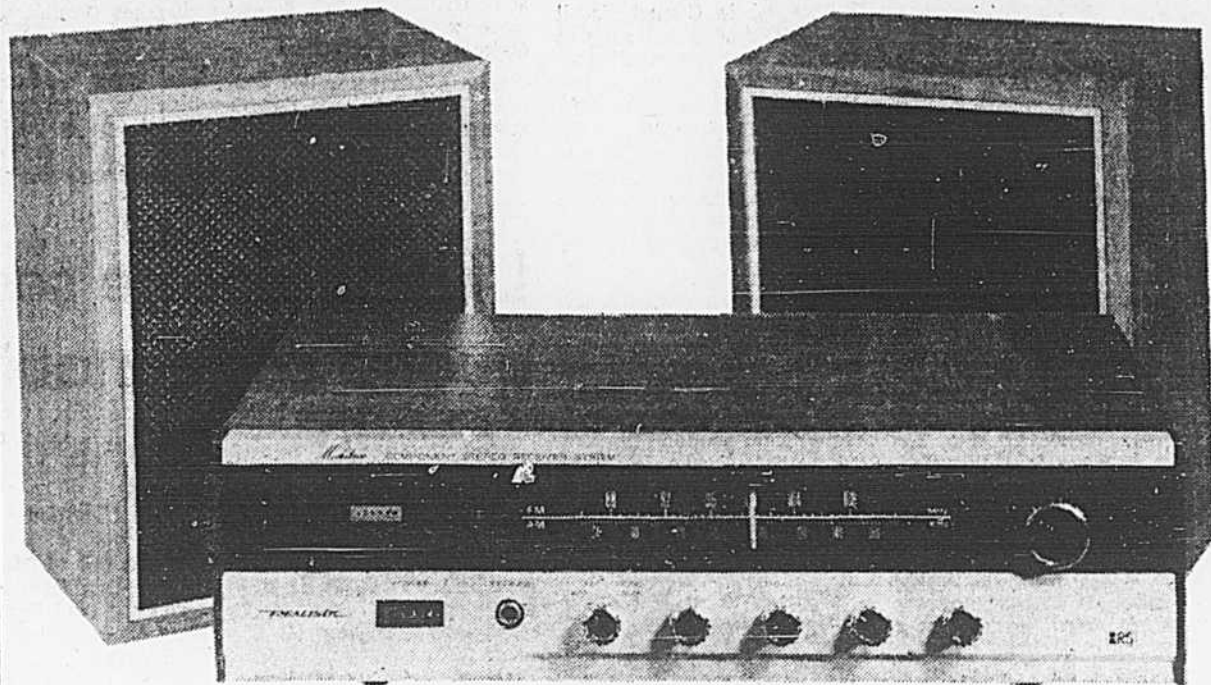
Le haut commandement aérien remplira le rôle que jouait l'Aviation royale canadienne — la Royal Canadian Air Force.

Le quartier général du haut commandement a é r i e n emploiera 302 militaires et 139 civils, il aura autorisé sur 38 bases réparties dans les 10 provinces ainsi que sur quatre postes de radar de la ligne DEW dans les Territoires du Nord-Ouest.

Air Maroc
à Montréal

OTTAWA (PC) — La Commission canadienne des transports a autorisé Air Maroc à exploiter un service commercial régulier entre des villes marocaines et la ville de Montréal.

Radio Shack VENTE AUDIO D'AOUT



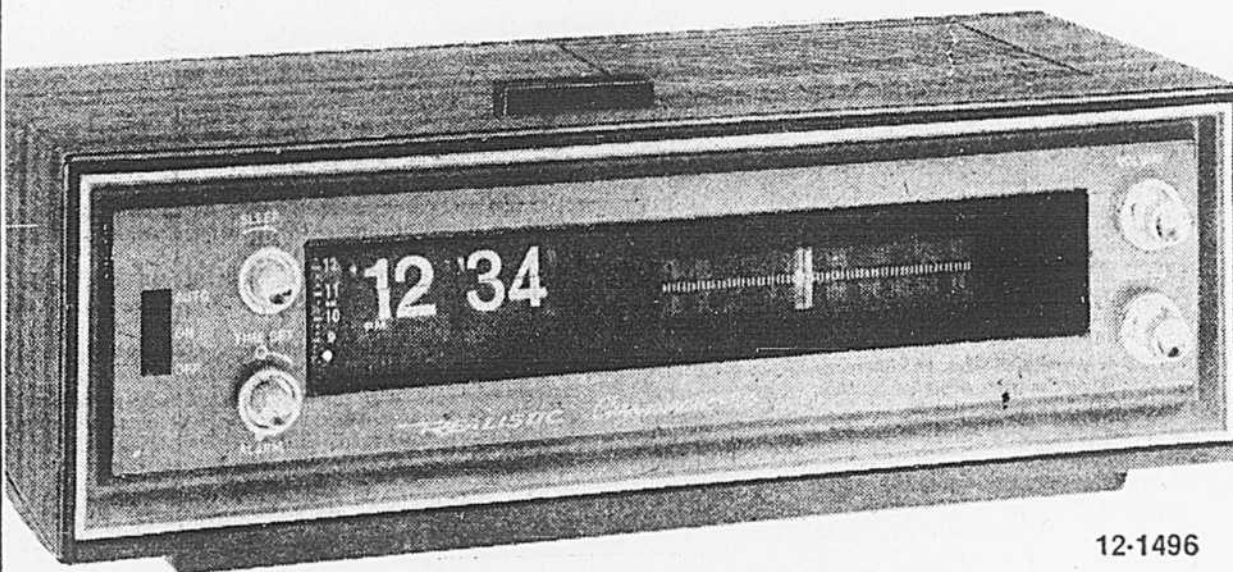
SYSTÈME AM/FM STÉRÉO

12-1403

- QUATRAVOX INCORPORÉ
- BOÎTIERS FINIS NOYER
- ENTRÉES PHONO ET RUBAN
- HAUT-PARLEURS ASSORTIS À SUSPENSION ACOUSTIQUE

Prix rég. 159⁹⁵

VENTE 99⁹⁵



12-1496

MINI RADIO-RÉVEIL NUMÉRIQUE AM/FM

- CHIFFRES ÉCLAIRÉS
- MINUTERIE, BARRE DE SOMNOLENCE
- RÉVEIL PAR RADIO SEULEMENT
- RÉVEIL RÉGLABLE 24 HEURES
- ANTENNES AM/FM ET JACK D'ÉCOUTEUR INCORPORÉS

Prix rég. 54⁹⁵

VENTE 36⁹⁵



MAGNÉTOPHONE À CASSETTE FONCTIONNE SUR PILES/C.A.

- MICRO INCORPORÉ
- ARRÊT AUTOMATIQUE DE FIN DE RUBAN
- RÉGLAGES À POUSSOIRS
- INDICATEUR PILES/NIVEAU D'ENREGISTREMENT

14-826

Prix rég. 119⁹⁵

VENTE 69⁹⁵



12-1817

REALISTIC LECTEUR 8 PISTES

- RÉGLAGES COULISSANTS DE VOLUME, ÉQUILIBRE, TONALITÉ
- SÉLECTEUR DE PROGRAMME À POUSSOIR

Prix rég. 69⁹⁵

VENTE 49⁹⁵

CALCULATRICE DE POCHE À 5 FONCTIONS

- LES 5 FONCTIONS À CONSTANCE
- DÉCIMALE FLOTTANTE
- TABLEAU À 8 CHIFFRES
- INDICATEUR DE SURPLUS
- COUVERCLE PROTECTEUR À ENFILER
- AVEC PILES ALKALINE LONGUE DURÉE

65-606

VENTE 39⁹⁵



EC-275

AU CAT. 75
Prix rég. 64⁹⁵

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 1 SEPT. 1975

ROSEMÈRE
625-5470
315, boul. Labelle
Galerie des Millés

LAVAL-DES-RAPIDES
667-7569
293A, boul. Cartier

POINTE-AUX-TREMBLES
645-8158
12932 est, rue Notre-Dame

POINTE-À-LAIRE
693-7835
185-195, boul. Hymus
Centre K-Mart

MONTREAL
521-0162
1019 est, rue Mont-Royal

CÔTE SAINT-LUC
487-3423
5800, boul. Cavendish
Cavendish Mall

LASALLE
363-3284
2107, rue Lapierre
Centre K-Mart

DUVERNAY
661-8812
2935, boul. de la Concorde

MONTREAL
256-5921
6666 est, rue Sherbrooke

BEAUCONFIELD
697-8806
50, boul. Saint-Charles
Centre commercial Beaconsfield

SAINT-LÉONARD
255-8244
7373, boul. Langelier
Centre Langelier

MONTREAL
276-9233
6300, rue Saint-Hubert
Entre Bellechasse et Beaubien

LONGUEUIL
670-6280
2675, chemin Chamblay
Centre K-Mart

LAVAL
688-0989
3035, boul. Le Carrefour

REPENTIGNY
581-8901
155, rue Notre-Dame

MONTREAL
861-7990
1110, rue Saint-Antoine
coin Peel

DORVAL
631-5667
940, chemin Heron
Centre commercial Dorval

MONTREAL
282-1133
1140, boul. de Maisonneuve
près de Stanley

BROSSARD
656-3500
3200, boul. Lapinière
Place Brossard

SAINT-LÉONARD
526-5317
Plaza Ontario
3470 est, rue Ontario

LAVAL
336-4561
1970, boul. Saint-Martin
Près du Centre commercial Laval

SAINT-LÉONARD
727-5371
4282 est, rue Jean-Talbot
Centre commercial du boul. Saint-Léonard

SAINT-LAURENT
332-0707
3712, Côte Vertu
Centre commercial Le Bazar

SAINT-EUSTACHE
473-8021
270, boul. Souvé
Près du centre commercial Saint-Eustache

SAINT-EUSTACHE
473-8021
270, boul. Souvé
Près du centre commercial Saint-Eustache

SAINT-EUSTACHE
683-4484
10,970, boul. Souin
Centre commercial Saint-Eustache

SAINT-HUBERT (Lafleche)
676-6612
3505, boul. Taschereau
Opposé à la Plaza Greenfield Park

SAINT-EUSTACHE
473-8021
270, boul. Souvé
Près du centre commercial Saint-Eustache

SAINT-EUSTACHE
473-8021
270, boul. Souvé
Près du centre commercial Saint-Eustache

SAINT-EUSTACHE
473-8021
270, boul. Souvé
Près du centre commercial Saint-Eustache

MONTREAL
486-7173
5377, boul. Saint-Jacques
Centre commercial Saint-Jacques

SAINT-LÉONARD
321-4673
5940, boul. des Grands-Prés
Plaza K-Mart

CÔTE-DES-NEIGES
733-5782
8700 Côte-des-Neiges
Entre Jean-Talbot et Van Horne

MONTREAL
881-8130
456, boul. Saint-Catherine

MONTREAL
881-8130
456, boul. Saint-Catherine

VERDUN
769-1364
3270, rue Wellington

CHATEAUGUAY
681-5430
196, boul. d'Anjou
Centre d'achat Châteauguay

LACHINE
634-3734
621, rue Notre-Dame

CENTRE COMMERCIAL PONT MERCIER
370 Avenue Lafleur
Lasalle 395-3006

CENTRE COMMERCIAL PONT MERCIER
370 Avenue Lafleur
Lasalle 395-3006

Spécial!
Étiqueteuse
Dymo

59^c

Apportez ce coupon à votre magasin Radio Shack le plus proche et obtenez une étiqueteuse Dymo et deux rubans pour un seul bas prix. (Valeur de \$3.38). Quantité limitée en certaines couleurs.

BLEU (64-8018) NOIR (64-8016)
VERT (64-8019) ROUGE (64-8017)
VEINÉ BOIS (64-8020)

68-1020



Radio Shack

A DIVISION OF TANDY LEATHER CO. OF CANADA LIMITED
UNE DIVISION DE TANDY LEATHER CO. DU CANADA LIMITEE



COURS SPÉCIAUX POUR ADULTES

DÉBUTANT

PROGRAMME DE SECRÉTARIAT JURIDIQUE 24 sept.

PROGRAMME DE SECRÉTARIAT MÉDICAL 24 sept.

PROGRAMME D'ADMINISTRATION HÔTELIÈRE
VOYAGES ET CONGRÈS 24 sept.ANGLAIS DES AFFAIRES
ET FRANÇAIS DES AFFAIRES 24 sept.

COMPTABILITÉ 24 sept.

STÉNOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE ET
DICTAPHONE 15 sept.INSCRIPTION: 11 h.a.m. à 2 h.p.m. lundi et mercredi
6 h.p.m. à 7 h.p.m. lundi et mercredi.
Salle 301, Bureau d'inscription.Pour de plus amples renseignements:
866-4622

COLLÈGE O'SULLIVAN

1191, rue de la Montagne
Montréal, Québec.

Un rapport accepté par le Conseil scolaire

Politique générale pour aider au
maintien et au financement d'une
dernière école française de quartier

par Mariane FAVREAU

Si l'on se fie à la formule suggérée par le Conseil scolaire pour le financement et le maintien d'une dernière école française de quartier, le cas Gérin-Lajoie ne fera pas école.

En effet, les membres du Conseil scolaire ont accepté hier un rapport prévoyant, tel que demandé par le ministre, une politique générale applicable dans tous les cas où le maintien d'une dernière école française d'un quartier requiert des mesures économiques (ou pédagogiques) particulières.

Cet embryon de politique qui ne devrait servir de guide à un comité conjoint du ministère et du conseil a suscité de vives réactions de la part du représentant de la commission scolaire Sainte-Croix, M. Roland Plourde. Appliquée cette année, les mesures compensatoires "serviraient non à tenir ouverte l'école Gérin-Lajoie, mais à la fermer", assure-t-il.

Pour l'année en cours, cette commission scolaire reçoit \$228,876 de subventions

spéciales pour combler la différence de coût entre fermer l'école secondaire Gérin-Lajoie et la garder ouverte. Si les suggestions du Conseil étaient retenues, la commission scolaire ne recevrait que \$37,000; le reste de l'addition devant se prendre ailleurs, pénalisant ainsi toutes les autres écoles de la commission.

On a ainsi appris que la répartition des élèves du secondaire entre les écoles Pierre-Laporte à Ville Mont-Royal et Paul-Gérin-Lajoie à Outremont leur donne respectivement un peu plus de 50 pour cent de taux d'occupation. Pierre-Laporte aura 755 élèves sur une capacité théorique de 1,515; Gérin-Lajoie en comptera 676 sur une possibilité de 1290.

Pour maintenir tout de même des services adéquats, on a donc obtenu six enseignants en plus des normes admises par Québec, du personnel supplémentaire pour l'orientation, la bibliothèque, le culte, etc., et certaines dépenses d'équipement.

Or, le rapport reçu par le Conseil fixe à 50 pour cent de sa capacité théorique la limite ultime en deçà de la

quelle une école doit être fermée ou soutenue par des mesures exceptionnelles.

Et l'on propose des normes pour le personnel enseignant, de soutien, les frais d'entretien et les dépenses d'immobilisation visant à combler la différence entre un taux d'occupation inférieur à 50 pour cent et ce 50 pour cent. Critère que conteste énergiquement Sainte-Croix.

Quant à la CECM qui compterait 21 écoles élémentaires à maintenir comme dernières écoles françaises de quartier, elle aurait également des réticences sur les formules compensatoires proposées. Mme Thérèse Lavoie-Roux a signalé l'imprécision des critères qui feraient d'une école "la dernière école française d'un quartier".

Le débat s'est finalement échauffé au moment de voter une résolution précise. On a finalement décidé "d'inviter le ministre de l'Éducation à mettre sur pied, conjointement avec le Conseil, un comité chargé d'élaborer une politique générale réaliste et d'étudier chaque cas de de-

mande de subvention des commissions scolaires".

Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas tout simplement suggéré que les mesures appliquées cette année à l'école Gérin-Lajoie servent de guide dans des cas subséquents? Pour éviter une avalanche de cas semblables ou pour répartir le coût de la survivance française entre toutes les écoles d'une commission scolaire touchée?

D'autre part, comme le faisait remarquer un commissaire, il est étonnant de retrouver dans les préliminaires du rapport des remarques à l'effet que les mêmes mesures de soutien devraient s'appliquer à une école anglophone en risque d'extinction.

La restructuration continue

Au chapitre de la restructuration scolaire qui est le principal mandat du Conseil scolaire, les travaux se poursuivent.

Le comité spécial doit recevoir et étudier les 11 études qu'il a commandées. Il doit ensuite établir la liste des

objectifs fondamentaux de la restructuration, puis arrêter son choix sur les grands moyens qui lui permettront d'atteindre ces objectifs.

Mais auparavant, une nouvelle consultation se tiendra auprès des commissions scolaires, des directeurs généraux et de la Fédération des

comités de parents de l'île.

Quant aux études et recherches commandées par le Conseil, elles seront rendues publiques d'ici la fin d'octobre. Elles concernent aussi bien la constitution canadienne que la langue, la religion ou la taille optimum d'une commission scolaire.

L'URSS décore ses
quatre cosmonautes

MOSCOU (AFP) — M. Nicolai Podgorny, chef de l'Etat soviétique, a décoré hier de l'Ordre de Lénine et de l'Etoile d'Or les quatre cosmonautes soviétiques récemment de retour de missions spatiales, annonce la télévision soviétique.

Alexei Leonov et Valeri Koubassov, les deux cosmonautes soviétiques du vol Apollo-Soyouz, et Piotr Klimouk et Vitali Sevastanov, qui ont séjourné 61 jours dans

la station orbitale Saliout 4, ont reçu leurs décorations au Kremlin.

La télévision soviétique ajoute que c'est la seconde fois que ces cosmonautes reçoivent l'Etoile d'Or, la récompense soviétique pour les actes d'héroïsme.

M. Podgorny a félicité chaleureusement et cordialement les cosmonautes pour leur rentrée sur terre et les a remerciés pour la réalisation avec honneur des devoirs du parti et du peuple.

appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

Projet	Description	Livraison
7660	Impression 6,820,000 formules "Assurance-Hospitalisation 76"	Divers endroits
7662	Impression 8,000,000 formules TP-4 — supp. 75	Québec et Montréal

Clôture des soumissions: 11 septembre 1975, 15.00 heures
Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'APPROVISIONNEMENT
BUREAU DES APPELS D'OFFRES
150 EST, BOUL. ST-CYRILLE, 4E ÉTAGE
QUÉBEC, QUE. G1R 4Y1

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Jean-Claude Carreau, ing.

MINISTÈRE DES
TRAVAUX PUBLICS
DE L'APPROVISIONNEMENT

Projet no: 665-30-04-5
Édifice des Affaires Culturelles
100 est Notre-Dame
Montréal. Entretien ménager.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus par remise d'un dépôt de \$25.00 (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministère des Finances.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, Boul. St-Cyrille, Québec, (Tel 418-643-5564).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de \$12,000.00.

Clôture des soumissions:

15.00 HEURES (h.a.e.)
MERCREDI, LE 17 SEPTEMBRE 1975

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Roger-T. Trudeau, ing.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Projet 651-2121-5 — Travaux de terrassements, fondations inférieure et supérieure, sur le Rang Sarasteau dans la municipalité de Saint-Bernard paroisse, comté de Richelieu. Longueur totale de 1.59 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$35.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 HEURES,
LE MARDI, 9 SEPTEMBRE, 1975

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 535-2114-5 — Travaux de drainage et de structure de chaussée, sur le chemin Rang des Canadiens dans la municipalité de Shipton Canton, comté de Richmond. Longueur totale de 1.78 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés d'Arthabaska, Berthier, Champlain, Drummond, Johnson, Joliette-Montcalm, L'Assomption, La-Violette, Maskinongé, Nicolet-Yamaska, Orford, Richelieu, Richmond, Saint-François, Saint-Hyacinthe, Saint-Maurice, Sherbrooke, Trois-Rivières et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$13,500.00 ou chèque certifié: \$6,750.00

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 HEURES,
LE MARDI, 9 SEPTEMBRE, 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 535-2113-5 — Travaux de drainage et de structure de chaussée, sur le chemin Dénisson's Mill, dans la municipalité de Cleveland Canton, comté de Richmond. Longueur totale de 1.45 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés d'Arthabaska, Berthier, Champlain, Drummond, Johnson, Joliette-Montcalm, L'Assomption, La-Violette, Maskinongé, Nicolet-Yamaska, Orford, Richelieu, Richmond, Saint-François, Saint-Hyacinthe, Saint-Maurice, Sherbrooke, Trois-Rivières et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$10,000.00 ou chèque certifié: \$5,000.00

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 HEURES,
LE MARDI, 9 SEPTEMBRE, 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 658-2110-5 — Construction de la route 158 (41) dans la municipalité de Saint-Thomas de Joliette, comté de Joliette-Montcalm. Longueur totale de 3.5 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$75.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$82,600.00 ou chèque certifié: \$41,300.00

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 HEURES,
LE MARDI, 16 SEPTEMBRE, 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 883-2902-5 — Travaux de drainage, terrassement, gravillage, égouts pluviaux et sanitaires, et aqueduc sur les routes 101 et 382, dans Ville-Marie ville, comté Pontiac-Témiscamingue.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place

d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$75.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$82,300.00 ou chèque certifié: \$41,150.00

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 HEURES,
LE MARDI, 16 SEPTEMBRE 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 658-2901-5 — Reconstruction de la route 347 dans la municipalité de Saint-Norbert, dans le comté de Berthier. Longueur totale de 5.45 milles.

Un versement de \$100.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$192,000.00 ou chèque certifié: \$96,000.00

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 HEURES,
LE MARDI, 23 SEPTEMBRE, 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 653-2900-5 — Construction complète des approches du passage à niveau (P.M. 8.64, sub. Adirondack) et sur une section du rang Lebeau situé dans les limites de la paroisse de Sainte-Brigide d'Iberville, comté d'Iberville. Longueur totale de 0.780 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés d'Anjou, Argenteuil, Beauharnois, Brossard, Bourget, Bromme-Missisquoi, Chambly, Châteauguay, Crémazie, D'Arcy-McGee, Deux-Montagnes, Dorion, Fabre, Gouin, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Jeanne-Mance, L'Acadie, Lafontaine, Laporte, Laprairie, Laurentides-Labelle, Laurier, Laval, Maisonneuve, Marguerite-Bourgeoise, Mercier, Mille-Îles, Mont-Royal, Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Pointe-Claire, Prévost, Robert-Baldwin, Rosemont, Sainte-Anne, Saint-Henri, Saint-Jacques, Saint-Jean, Saint-Laurent, Saint-Louis, Sainte-Marie, Sauvé, Shefford, Taillon, Terrebonne, Veaudreuil-Soulanges, Verchères, Verdun, Vieux-Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$13,700.00 ou chèque certifié: \$6,850.00

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 HEURES,
LE MARDI, 9 SEPTEMBRE, 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 885-2105-5 — Travaux de terrassement et gravillage sur la route 101 dans la municipalité d'Évin, dans le comté Rouyn-Noranda. Longueur totale de 0.44 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Gatineau, Hull, Papineau, Pontiac-Témiscamingue, Rouyn-Noranda et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du mini-

stre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$8,000.00 ou chèque certifié: \$4,000.00

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

15.00 HEURES,
LE MARDI, 9 SEPTEMBRE, 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

Projet: 294-2913-5 — Réaménagement de la route 175 dans la cité de Chicoutimi, comté de Chicoutimi. Longueur totale de 0.9 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$100.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DÉPÔT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$101,500.00 ou chèque certifié: \$50,750.00

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions sont faites à l'adresse suivante: Service des Contrats, Ministère des Transports, 875 Grande Allée est, Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15.00 HEURES,
LE MARDI, 23 SEPTEMBRE, 1975.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le Sous-Ministre
Claude Rouleau, ing.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Direction du Génie Service de l'Hydraulique agricole

Projet no 5306-77-756 — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau BERNIER-VINCELETTE et branches, en les municipalités des cantons de Sainte-Cécile-de-Milton et Granby, comté de Shefford et de la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, comté de Rouville.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région nos 16 et 17 (Montérégienne et Brome-Missisquoi), soit les comtes municipaux de Chambly, Rouville, Verchères, Brome, Missisquoi et Shefford.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$4,000

Projet no 6923 (10)-78-756 — Exécution de travaux de drainage dans les BRANCHES nos 13, 14, 15, 17 et 18 du cours d'eau Moise Poirier, en les municipalités de Saint-Célestin et Grand-Saint-Esprit, comté de Nicolet.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région no 9 (Yamaska — Saint-François — Boix-Francis), soit les comtes municipaux d'Arthabaska, Bagot, Nicolet, Drummond, Richelieu, Saint-Hyacinthe et Yamaska.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$3,000.

Projet no 11368-79-756 — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau AUBREY CREEK et branches, en la municipalité de canton Dundee, comté de Huntingdon.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la zone de l'Ouest, soit les comtes municipaux de Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, L'Assomption, Iberville, Chambly, Saint-Jean, Napierville, Laprairie, Châteauguay, Beauharnois, Huntingdon, Ile-Jesus, Terrebonne, Deux-Montagnes, Veaudreuil-Soulanges, Argenteuil, Papineau, Labelle, Gatineau, Pontiac, Hull, Témiscamingue et Abitibi.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou un cautionnement de soumission au montant de \$20,000.

Les documents de soumission sont obtenus du directeur du service de l'Hydraulique agricole, Ministère de l'Agriculture, édifice "Le 200", chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (G1R 4X6), tel. 643-2450.

Un versement de \$10 sous forme de CHEQUE VISE ou demandant, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans, devis et formules de soumission d'un projet.

Clôture de l'appel d'offres: 14h 30 (h.a.e.), bureau du Sous-Ministre à l'édifice "Le 200", 12e étage, Québec. L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Gaetan Lussier
Sous-Ministre.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

AVEZ-VOUS BESOIN D'ARTICLES SCOLAIRES?

CHEZ PILON, NOUS CROYONS POUVOIR VOUS AIDER.

P.S. Le cahier publicitaire pour le retour en classe est maintenant disponible.
Demandez-le à la succursale de votre voisinage et profitez de la vente immédiatement.

CETTE VENTE PREND FIN LE 20 SEPTEMBRE 1975
OU APRÈS ÉCOULEMENT DU STOCK PRÉSENT.



**SERVIETTE
SOUS-BRAS**
No 110 — en cuir —
poignées escamota-
bles. Dimensions: 17"
x 11" x 4". Couleurs:
noir ou tabac.

Prix Sugg: \$14.95

PRIX PILON: \$11.50



**PORTE-
DOCUMENTS**
Modèle 1813 — fabriqué
en fibre "jet" très résis-
tant. Dimensions: 18" x
13" x 4 1/2", un comparti-
ment. Couleurs: noir et
olive.

Prix Sugg: \$13.95

PRIX PILON: \$9.50



**SERVIETTE
À COURROIES**
No 152 — style fran-
çais en cuir, trois sé-
parations. Dimen-
sions: 17" x 12" x
4". Couleurs: tabac
ou tan.

Prix Sugg: \$24.95

PRIX PILON: \$18.95



**SERVIETTE
À COURROIES.**
No 153 — Style fran-
çais en cuir — 2 sépa-
rations. Dimensions:
17" x 12" x 4". Cou-
leurs: tabac ou tan.

Prix Sugg: \$19.95

PRIX PILON: \$14.95

DUO-TANG
Couverts de présentation
avec attaches et étiquettes
pour feuilles 11" x 8 1/2".
Couleurs assorties.

Prix Sugg: \$0.25 ch

PRIX PILON: \$0.19 ch.
\$0.99 / 6

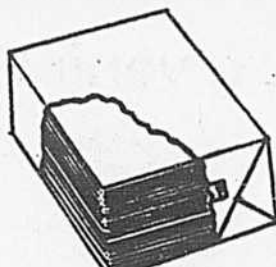


**PAPIER À
DACTYLOGRAPHIER**

Papier blanc bond ré-
gulier 11" x 8 1/2" — pa-
quet de 500 feuilles.

Prix Sugg: \$3.50

PRIX PILON: \$2.69

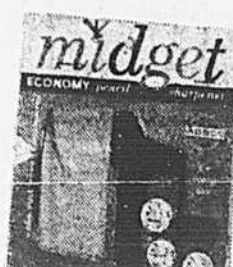


**TAILLE-CRAYON
"MIDGET"**

Taille les crayons de gros-
seur normale. Réceptacle
en plastique. Couleurs as-
sorties.

Prix Sugg: \$3.75

PRIX PILON: \$2.49

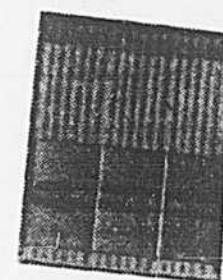


CRAYONS "PILON" No 750 — Mine noire HB —
médium douce et durable
avec gomme à effacer.

Prix Sugg: \$0.25/2

PRIX PILON:

\$0.10 ch.
\$0.79 dz.



CAHIERS D'EXERCICES
Trois perforations — lignes
étroites ou larges avec marge —
paquet de quatre cahiers.

Prix Sugg: \$1.29 pqt

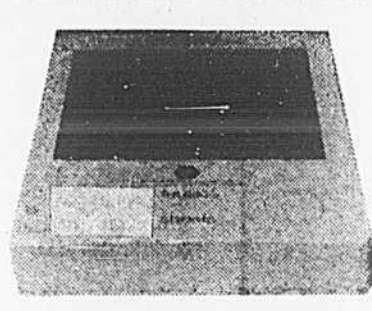
PRIX PILON: \$0.69 pqt



INTERCALAIRES
5 onglets en cellulose de cou-
leurs assorties.
Format 11" x 8 1/2".

Prix Sugg: \$0.49 ch

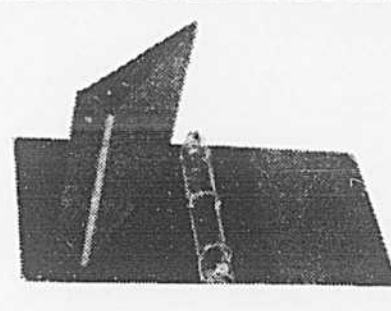
PRIX PILON: \$0.29 ch.



FEUILLES MOBILES
Format 11" x 8 1/2" lignées avec
marge — trois perforations, pa-
pier de qualité, paquet de 1000
feuilles.

Prix Sugg: \$8.00

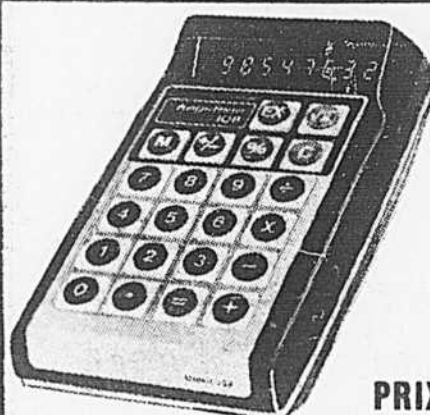
PRIX PILON: \$4.49



CLASSEURS À ANNEAUX
Format 11" x 8 1/2" — fini plasti-
que. Couleurs assorties.
Capacité 1"

Prix Sugg: \$1.89

PRIX PILON: \$1.19



**CALCULATRICE
ÉLECTRONIQUE**

Modèle 108 de "Berkey Keystone"
— 8 chiffres — 5 opérations (+
— × ÷ %) — décimales flottan-
tes — mémoire — racine carrée
— chargeur et adaptateur AC in-
clus. Garantie totale: 12 mois.

Prix Sugg: \$64.95

PRIX PILON: \$51.95

CALCULATRICE ÉLECTRONIQUE

Modèle SC-656 de "Berkey Keystone"
Règle à calcul — 8 chiffres, 20 fonctions
— constante automatique — mémoire
complet — racine carrée — sin — cos-
tan — log — etc... opérations en chaîne
— fonctionne sur piles rechargeables ou
sur courant — complète dans joli écrin.
Garantie totale: 12 mois.

Prix Sugg: \$104.95

PRIX PILON: \$83.95



MACHINE À ÉCRIRE

Modèle "Corsair" standard de Smith-Corona
— couvercle servant de mallette — idéale
pour l'étudiant — réglage du toucher —
tabulateur pré-réglé — couleur bleue.

Prix Sugg: \$84.95

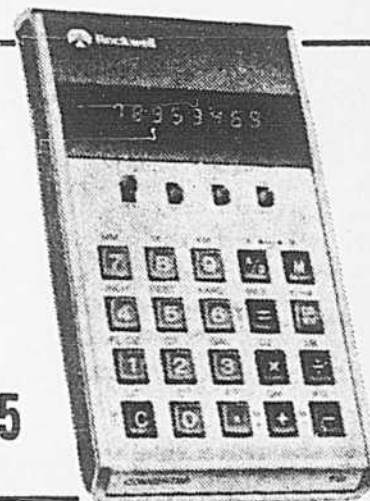
PRIX PILON: \$54.95

**CALCULATRICE
ÉLECTRONIQUE**

Modèle 51R de "Rockwell" — le con-
vertisseur universel. Elle est pro-
grammée pour effectuer 224 conver-
sions — pieds / mètres / milles nauti-
ques, etc... 8 chiffres, 4 fonctions, 2
mémoires adressables — constante
automatique pour toutes les fonc-
tions. Garantie totale: 12 mois.

Prix Sugg: \$119.95

PRIX PILON: \$104.95



CALCULATRICE ÉLECTRONIQUE

Modèle 63R de "Rockwell" — règle à cal-
cul électronique pour les scientifiques.
Ce modèle résout des calculs de fac-
torielles, conversions degrés/radians,
opérations avec parenthèses, log -
cos - sin - tan - etc... 12 chiffres, 4
fonctions, mémoire adressable —
décimale flottante. Garantie tota-
le: 12 mois.

Prix Sugg: \$119.95

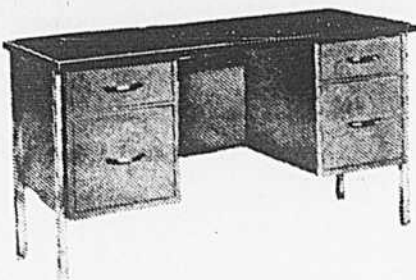
PRIX PILON: \$104.95



**CALCULATRICE
ÉLECTRONIQUE**

Modèle 907 de "Brother" — 8 chiffres, 4
fonctions — facteur constant — clef de
pourcentage, racine carrée — opération
en chaîne — fonctionne sur piles rem-
placables. Garantie totale: 12 mois.

PRIX PILON: \$22.95



BUREAU EN MÉTAL
Dessus 24" x 54" — pupi-
tre à double caisson —
deux tiroirs utilisés et deux
tiroirs classeurs — serrure
sur tiroirs de droite — acier
peint noir.

Prix Sugg: \$173.95

PRIX PILON: \$109.95



**CHAISE STÉNO
"T-BIRD"**

Siège rembourré en matériel —
dossier en vinyle — 4 ajuste-
ments pour un confort total —
choix de couleurs.

Prix Sugg: \$73.00

PRIX PILON: \$54.95



**DICTIONNAIRE
FRANÇAIS**

Petit Larousse illustré — le
seul dictionnaire encyclopé-
dique mis à jour tous les ans.

Prix Sugg: \$13.95

PRIX PILON: \$10.95



**DICTIONNAIRE
"PETIT ROBERT"**

Le dictionnaire qui veut en dire
long et qui en sait long.

Prix Sugg: \$25.00

PRIX PILON: \$19.95



**DICTIONNAIRE
"HARRAP'S SHORTER"**

Français - Anglais
Anglais - Français.

Prix Sugg: \$19.95

PRIX PILON: \$15.95



**DICTIONNAIRE
"LAROUSSE MODERNE"**

Français - anglais
Anglais - Français.

Prix Sugg: \$12.95

PRIX PILON: \$10.95

NOUS ACCEPTONS LES CARTES DE CRÉDIT "CHARGE" ET "MASTER CHARGE".

PILON inc.
FOURNITURES DE BUREAU

7 MAGASINS POUR MIEUX
VOUS SERVIR

765 Beaubien	273-9501	280 St-Jacques	842-4171
800 Mt Royal	524-3081	9034 St-Michel	382-1084
8559 St-Laurent	381-6261	A St-Jerome	
8-1 Decarie	748-7961	216 St-Georges	436-4430

MOT-MYSTÈRE

OUTILS — Un mot de 7 lettres

1	E	T	T	E	L	U	O	H	N	S	T	E	U	O	R
2	E	N	I	V	E	A	U	I	P	N	A	S	T	I	C
3	A	U	E	C	N	I	P	A	E	E	O	E	T	U	B
4	V	R	O	L	S	R	T	D	C	L	T	S	A	S	
5	E	A	C	R	A	U	I	C	I	P	L	A	I	A	E
6	P	P	L	H	L	B	E	C	H	E	U	E	M	P	L
7	R	E	I	E	E	E	G	U	O	G	H	S	F	P	L
8	E	L	M	E	T	T	A	B	E	C	C	A	R	D	E
9	S	E	E	A	E	S	R	E	E	I	E	N	A	L	P
10	S	F	M	V	S	L	G	M	E	C	F	O	R	G	E
11	A	I	U	E	R	S	U	A	T	I	D	E	P	I	R
12	S	O	A	P	S	I	E	D	A	E	M	A	L	L	T
13	B	U	R	I	N	R	L	U	U	H	I	E	N	C	U
14	E	L	L	I	R	T	E	L	O	T	O	U	R	E	O
15	E	S	S	E	T	T	O	H	E	H	C	A	H	T	C

ALÈNE	BURIN	FELLE	MASSE	ROUET
ARCHET	BUTE	FORGE	MECHE	SAS
ARGUE	CARDE	GOUGE	NIVEAU	SASSE
ASSEAU	CLEF	HACHE	PELLE	SCIE
ASTIC	COUTRE	HAPIN	PIC	SERPE
AUGE	DAME	HERSE	PINCE	SPATULE
BATTE	ESSE	HIE	PITON	TAMIS
BEC-D'ANE	ETAMPE	HOTTE	PLANE	TOUR
BECHE	ETAU	HOUE	RAPE	TREMIE
BIDENT	ETRIILLE	HOULETTE	RIPE	VALET
BOUVET	FELLE	IME	ROUE	VRILLE

Solution du dernier problème: AMELIE

Explication du jeu

Éliminer en un ou les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas.

Les lettres qui vous resteront composent le mot-mystère.

AU FIL DES LOISIRS

AVEC DOLLARD MORIN

Reprise des loisirs

Avec septembre, survient la reprise de la saison des loisirs organisés.

Ainsi, du 8 au 12 septembre, se feront les inscriptions au Centre des Loisirs St-Barthélemy, 7111, rue des Erables. Le programme y comportera différents cours du soir pour les adultes (art culinaire, tissage, artisanat, etc.), des cours spéciaux (danse, ballet, expression corporelle, charme et maintien, etc.).

On offrira aussi des activi-

tés sportives et un Cercle de jeunes naturalistes pour garçons et filles de 9 à 17 ans. À noter que tous les cours et activités débuteront dans la semaine du 29 septembre. Renseignements: 721-8396.

À St-Victor, les cours de danse sociale seront dispensés à compter du 7 septembre, à 1 heure de l'après-midi, au 2515, rue Hector. Le professeur y sera Nick Girdano, de l'Ecole Suzanne (279-3588 ou 351-8760).

À compter du 11 septembre, des cours de yoga pour débutants et classe intermédiaire seront donnés sous la direction d'Hélène Beauchamp, au salon Laurentien de l'hôtel Sheraton Mont-Royal. L'inscription s'y fera les 9 et 10 septembre, de 5 heures à 6 heures du soir. Renseignements: 351-2656.

con y dirigera le "Club sportif des 18 ans et plus" dans ses activités du mardi, à compter du 9 septembre.

On rappelle qu'un programme spécial est aussi réservé aux petits

"bout'd'choux" à la maternelle d'éducation physique. Pour les 6 à 12 ans, il y aura encore des activités d'initiation sportive, dans le cadre de la populaire journée du samedi (527-1256).

Des activités à venir

Ce soir, à 8h, sur la colline du parc Mont-Royal, ce sera le premier festival en plein air de musique et de théâtre yiddish, avec le concours d'artistes de New York. Entrée libre; en cas de pluie, la soirée se tiendra à l'intérieur du chalet de la Montagne.

Jusqu'à la fin de septembre, se continuent les concerts d'orgue sur la Place d'Armes, les mardi, jeudi et vendredi, de 12h45 à 13h45.

Les 30, 31 août et 1er septembre, se disputera le championnat ouvert d'échecs de Montréal '75, à la Maison Allemande, 20 est, boul. Crémazie, angle St-Laurent, dès 10h, du matin. Renseignements: 284-0815.

Le samedi 30 août, il y aura épluchette de blé d'Inde à la Villa "la Bonne Entente", du lac Charlebois, près de Ste-Marguerite. Renseignements: 937-8941.

Il y a soirée dansante, les vendredi, samedi et dimanche, à 8h, au Club social Faillon, 7582, rue St-Hubert,

pour les adultes. Renseignements: 271-6970 ou 722-7351.

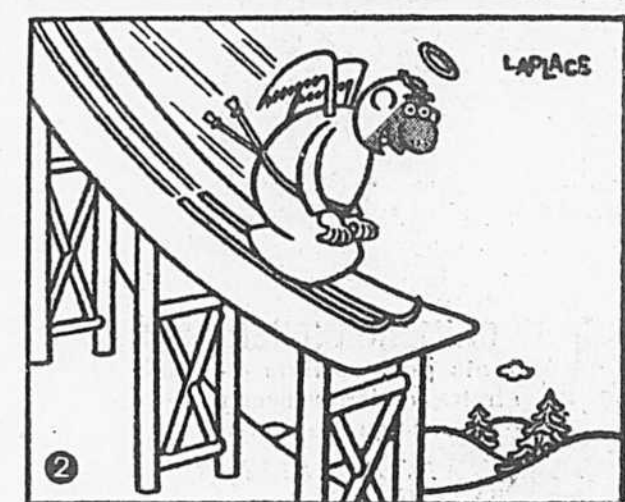
Le jeudi 28 août, à 8h30, une séance avec film et documentaires sera consacrée aux pays étrangers, à "l'Accord", 286 est, rue Ste-Catherine, à l'intention des Québécois et des Québécoises.

Au même endroit, le samedi 30 août, à 8h, il y aura soirée québécoise, avec chant et danse, ainsi qu'un atelier d'animation avec "Les Clowns du Québec". Le dimanche 31 août, les membres de "l'Accord" iront en excursion au parc Safari d'Hemmingford. Pour renseignements: 866-0111.

"Les Troubadours" de Victoriaville ont un programme chargé, cette semaine. Ce soir, ils prendront part à la parade du "Petit Caribou", à Thetford-Mines, jeudi, ils seront de la parade du Grand Prix Molson, à Trois-Rivières, et le 7 septembre, au Festival western de St-Tite.

êtes-vous observateur?

Ces deux dessins de LAPLACE sont en apparence identiques. En réalité, il y a entre eux huit petites différences.



VOIR SOLUTION A LA FIN DES ANNONCES CLASSEES

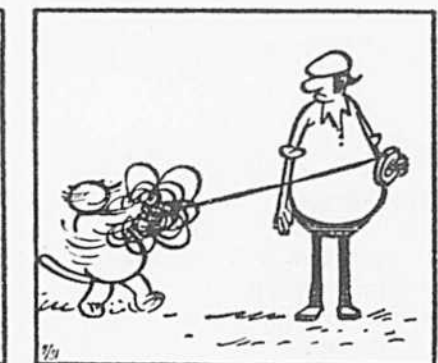
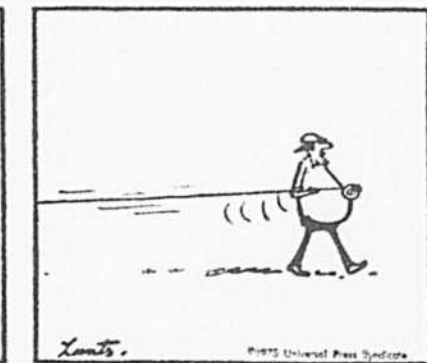
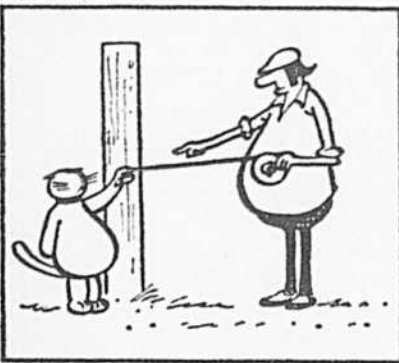
BOZO



LES NAUFRAGÉS



BASILÉ



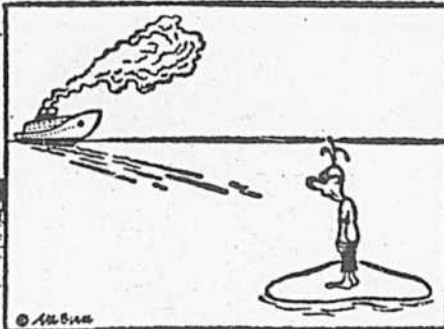
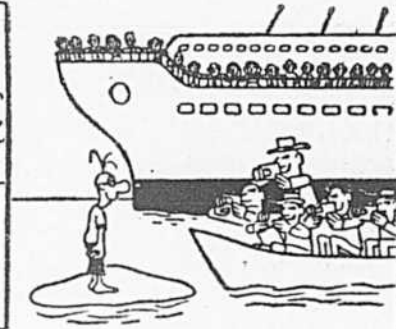
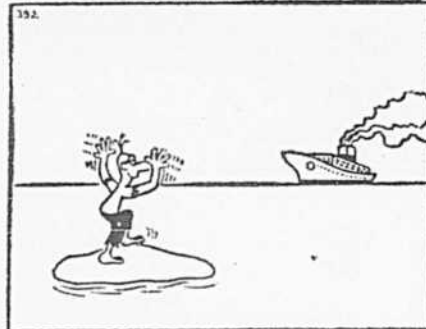
FERDINAND



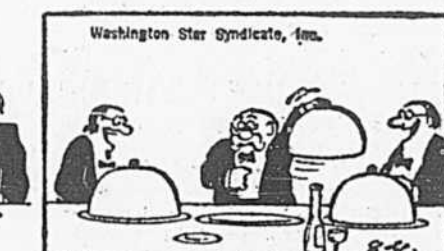
MUTT ET JEFF



CANDIDE PAR MENA



MON ONCLE



PHILOMÈNE



JULIETTE DE MON COEUR



Patronage et népotisme au CLSC-Rosemont selon le PQ

par Claire DUTRISAC

Dénouant le cas de patronage politique et de népotisme que constitue le CLSC-Rosemont (centre local des services communautaires), le Parti Québécois "exige":

— que tous les membres du conseil d'administration résidant à l'extérieur du territoire du CLSC démissionnent;

— que démissionnent également les permanents R. Patenaude, M. Bourque et D. Bourque qui, selon le PQ, ont perdu toute crédibilité professionnelle;

— que le conseil d'administration dévoile publiquement ses états financiers, complets et vérifiés, afin que la population connaisse l'utilisation des \$150,000 que le ministère a investis dans le CLSC.

De plus, le PQ demande au Conseil de la Santé et des Services sociaux du Montréal-Métropolitain (CSSMM) de nommer un enquêteur ayant le mandat de se pencher sur tous les faits soulevés publiquement et sur tous les autres aspects du CLSC-Rosemont depuis sa mise sur pied.

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, est invité à faciliter le travail de l'enquêteur dont le rapport devra être rendu public dans son entier.

Au cours d'une conférence de presse, hier, à Montréal, le PQ a rappelé le noyautage du conseil d'administration par des organisateurs politiques et des travailleurs d'élection du député de Gouin, M. Jean-M. Beauregard.

M. Jacques Rochefort et M. Philippe Drolet, membres du conseil exécutif du PQ-Gouin, ainsi que le député du comté Saint-Jacques, M. Claude Charron, ont souligné que les cinq membres élus sont tous reliés au parti libéral, et particulièrement à l'organisation des élections du député de Gouin. Ils ont aussi des liens de famille

avec trois des cinq permanents embauchés par le CLSC-Rosemont. Quant au sixième membre, M. Jean Longpré, le PQ se demande en vertu de quelle procédure il a été nommé au conseil d'administration, la loi prévoyant un comité provisoire de cinq personnes seulement.

Aux accusations de patronage politique et de népotisme, le PQ rajoute plusieurs accusations: a) le conseil d'administration du CLSC-Rosemont aurait été élu de façon "douteuse" et n'est pas représentatif de la population du quartier; b) la nomination des trois permanents mis en cause aurait été

faite en fonction de leurs liens politiques avec le député libéral de Gouin, M. Jean Beauregard, plutôt que de leur compétence; c) le CLSC-Rosemont qui existe depuis mai '74 n'est pas encore en mesure de fournir des services aux citoyens du quartier et le conseil d'administration est considérablement en retard sur le calendrier du ministère des Affaires sociales.

Notons, que pour la période de mai '74 à mai '75, le conseil d'administration a reçu un budget de \$75,000 et une somme égale lui est allouée pour la période de mai '75 à mai '76.

Quelque 7.5 p.cent de la population consomme près de la moitié des soins médicaux

Une infime portion de la population, soit 7.5 p.c. seulement, consomme près de la moitié (47.3 p.c.) des services médicaux rendus dans le cadre du régime de l'assurance-maladie du Québec. C'est ce qui ressort, entre

autres constatations, d'une étude publiée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec et qui donne un aperçu général de la consommation des services médicaux, dans la province, au cours de l'année 1971-72.

Pour la première fois, la Régie a pu, grâce à une étude effectuée sur un échantillon de 11,138 Québécois inscrits à la Régie et choisis au hasard, distinguer les véritables utilisateurs du régime d'assurance-maladie de ceux qui n'ont reçu aucun service médical. Jusqu'à maintenant, les moyennes établies ne tenaient pas compte du fait que parmi les 6,000,000 de bénéficiaires du régime, beaucoup n'avaient aucunement eu recours à un médecin durant la période étudiée.

Le document précise que les personnes qui ont reçu 15 services médicaux ou plus ne représentent que 7.5 p.c. de la population, soit 10.85 p.c. de ceux qui ont eu au moins un contact avec un médecin. L'ensemble des services dispensés à ces personnes constitue 47.3 p.c. des services rendus dans le cadre du régime, soit 41.3 p.c. du coût total de ces services.

Les femmes utilisent davantage les services médicaux que les hommes, soit 73.2 p.c. par rapport à 64.6 p.c. Le niveau de consommation des nourrissons et des personnes âgées de 65 ans et plus se situe parmi les plus élevés. A partir de 45 ans, le niveau de consommation des hommes augmente à un rythme croissant alors que celui des femmes augmente dans une proportion beaucoup moindre.

On remarque que les personnes âgées de 65 ans et plus font un usage relativement intensif des visites à domicile; il en est de même des enfants de moins de un an.

Ce rapport de 46 pages, intitulé "Un tour d'horizon — La consommation des services médicaux en 1971-72" a été préparé par le service de la Recherche et des Statistiques de la Régie, à partir d'un échantillon qui comprend 5,489 hommes et 5,649 femmes.

Les personnes intéressées à se procurer ce document peuvent s'adresser à la Direction des Relations publiques de la Régie de l'assurance-maladie, 200, chemin Sainte-Foy, à Québec.

Nouvelle attaque contre Bell

TORONTO (PC) — Le président de l'Association des employés du gouvernement ontarien a demandé au Premier ministre de l'Ontario de travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour forcer Bell Canada à fournir un service téléphonique convenable à tous les citoyens ontariens. Si la chose est nécessaire, dit-il, il ne faudra pas hésiter à avoir recours à la nationalisation.

Le président de l'Association, Charles Darrow, a fait cette demande dans une lettre qu'il a envoyée au Premier ministre Davis. Dans ce même document, il réclame une enquête publique sur la véritable situation financière de Bell Canada.

L'économie n'est pas réservée aux économistes...

Faut-il attendre de subir directement les effets de l'inflation, de devenir chômeur, d'être en grève, ou encore de recevoir une augmentation de salaire pour s'intéresser à l'étude de l'économie, et en particulier à celle du Québec?

Pourtant, l'économie n'est pas réservée aux économistes. Comprendre l'économie et surtout notre économie n'est pas seulement profitable du point de vue de la culture générale, c'est essentiel si l'on veut élargir et améliorer le rôle qu'on désire exercer dans la société sur les plans professionnel, social, politique.

Un cours d'Initiation à l'économie du Québec est offert à tous les adultes, sans qu'il soit exigé un niveau d'études spécifique. Ce cours est livré à domicile ou presque. Les participants recevront, après leur inscription et durant leur cours des documents écrits mais aussi des

tableaux, des illustrations, des extraits d'articles de journaux et de livres ainsi que des disques reproduisant des témoignages et des interviews sur des questions économiques importantes. Les étudiants ne seront pas pour autant laissés à eux-mêmes. Un guide de travail leur permettra de se débrouiller dans les études et les recherches. De plus, ils profiteront de quelques ateliers organisés durant le cours pour rencontrer un animateur et d'autres étudiants de leur région. Ils pourront alors faire part des difficultés d'apprentissage, échanger des points de vue sur l'économie et discuter sur des questions présentées dans des documents audio-visuels, au cours des rencontres.

Le cours d'Initiation à l'économie du Québec n'a pas été préparé par un seul enseignant, mais par une équipe de professeurs universitaires et d'experts invités, assistés par des spécialistes d'autres disciplines (pédagogie, techniques audiovisuelles).

Les participants qui auront suivi avec succès ce cours se verront

décerner une attestation d'études correspondant à trois crédits. Initiation à l'économie du Québec est un cours offert conjointement par la Télé-université et la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, une autre constituante de l'Université du Québec.

Le cours INITIATION A L'ECONOMIE DU QUEBEC fait partie d'un programme appelé "Connaissance de l'homme et du milieu".

Pour de plus amples renseignements sur les cours de ce programme offert par la Télé-université et la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois, retournez ce coupon (ou un fac-similé) ou téléphonez à: Service de régistrier - Télé-université - 2875 boulevard Laurier, Sainte-Foy, Québec - G1V 2M3 - Tél: 657-2990

Début du cours: le 25 octobre 1975

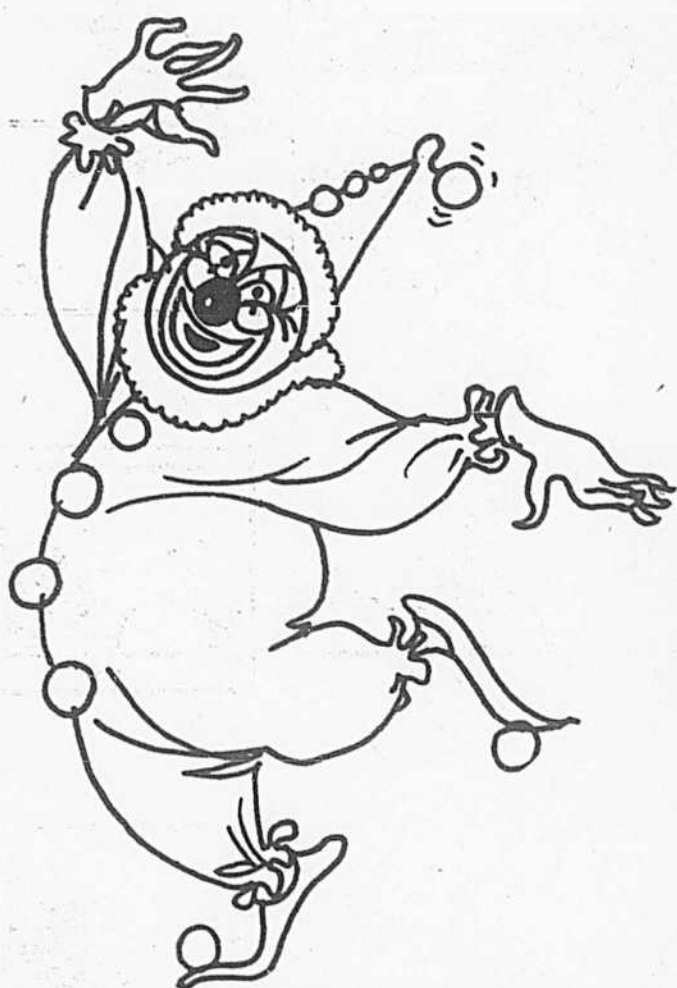
Université du Québec

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
no _____ rue _____
localité _____ comté _____

Je désire avoir plus de renseignements sur les cours du programme "Connaissance de l'homme et du milieu" (C.H.E.M.) offerts par la Télé-université et par la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois.

Initiation à l'économie du Québec (INEQ) ☐
autres cours:
Histoire du Québec d'aujourd'hui (HQ) ☐
Initiation à la coopération (COOP) ☐

Venez les enfants!



C'est le Carnaval

à la Baie du centre-ville
Mercredi 27 août de 11h à 15h.

Vous vous amusez, vous riez en voyant les numéros très distrayants que nous avons prévus pour vous
Don Arres sera Maître de cérémonie;
seront présents pour votre plus grand plaisir:
Pepper le Clown
Gino le Magicien
Bi Bi la Crème, l'homme-orchestre
les marionnettes Pier-Nic

Vite, vite,
nous n'attendons
plus que vous!

★ Prix...
★ boissons gazeuses gratuites...
★ pommes-de-terre chips...

Venez à la Hutte des jeux dans nos magasins de banlieue

Nous accueillons les enfants de quatre ans et plus. Ils pourront jouer, participer à des concours et assister à une représentation de "Oliver Twist" donnée par un théâtre de marionnettes. Leurs activités seront dirigées et surveillées, pour la plus grande tranquillité de maman qui pourra faire ses courses en paix.
Laval, Dorval, Versailles... les 28, 29 et 30 août.

Demandez-nous n'importe quoi
—ou presque

OFFREZ-VOUS AVANT LA FIN DE L'ÉTÉ UNE NOUVELLE CUISINE, SALLE DE BAINS ou SALLE DE JEUX

10% DE RÉDUCTION SUR LE TARIF ORDINAIRE POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT



DERNIÈRE CHANCE AVANT le 1er SEPTEMBRE POUR PROFITER DE CET ESCOMPTE.

À voir absolument LES FABULEUSES CUISINES MODULAIRES MHS 32 COULEURS ET TEINTES AU CHOIX VARIÉTÉ DE BOIS: • CHÊNE • ÉRABLE • CERISIER • PIN

GRAND CHOIX DE CABINETS FORMICA LAMINÉS • LUXUEUX MOBILIER POUR • CHAMBRES A COUCHER • BIBLIOTHÈQUES • SALLES DE JEUX • SALLES DE BAIN • BUREAUX • SALLES DE T.V.



QUALITÉ INSURPASSABLE À PRIX IMBATTABLES POUR ARMOIRES 21 PIEDS (HAUT BAS) — COMPAREZ:

• FIESTA	\$894
• SIERRA	\$959
• ORLEANS	\$1,023
• ALHAMBRA	\$1,207
• PECAN	\$1,283
• SHERWOOD	\$1,536
• VINTAGE	\$1,714
• MEDITERRANEE	\$1,910
• QUAKER MAID	\$2,434

CHEZ MHS IL EXISTE DES CUISINES POUR TOUS BUDGETS ET TOUS LES GOÛTS Pas de déceptions chez MHS puisque nos concepteurs et décorateurs établissent pour vous des dessins en perspective avant le début des travaux.

DEMANDEZ UNE ESTIMATION COMPLÈTE POUR...

- | | | |
|-------------|------------------------|----------------------------------|
| • Garages | • Toitures | • Fenêtres aluminium |
| • Rajouts | • Auvents | • Imperméabilisation de sous-sol |
| • Cuisines | • Revêtement aluminium | • Menuiserie |
| • Mansardes | | |

PIÈCES ADDITIONNELLES

Ajouter les pièces supplémentaires qu'il vous faut et économiser des milliers de dollars plutôt que de déménager dans une maison plus grande ou vous aurez à rembourser une hypothèque à taux d'intérêt élevé. Nos prix comprennent la finition intérieure et extérieure. Consultez nos experts maintenant.

De \$25.00 à \$100.00 le pi. car. selon la qualité choisie
Gros œuvre (charpente)
\$20.00 à \$30.00 selon la qualité choisie



SALLES DE JEUX

C'est maintenant le temps de vous faire une salle de jeu. Les salles de jeu construites par MHS sont très spéciales. Elles sont faites selon vos goûts. Nous offrons un choix complet de panneaux muraux, de couvre-planchers et de carreaux de plafond. Installation complète. Les prix comprennent aussi les conduits de chaleur et les travaux d'électricité.

12' x 22'
\$1,995 — \$2,495 — \$2,995 selon les matériaux choisis



ÉLÉGANTES SALLES DE BAINS

Rénovez votre salle de bains actuelle ou ajoutez-en une supplémentaire. Choix de styles et couleurs. Coiffeuse mur à mur, etc.

\$1,495,
\$1,995, \$2,495 dépendant du choix

NETTOYAGE ET PEINTURE DE MAISON
Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maison. Nous nettoierons murs et plafonds, tapis, moquettes, meubles rembourrés, parquets ou tentures. NOUS FAISONS AUSSI LES TRAVAUX DE PEINTURE INTÉRIEURE DE PREMIÈRE QUALITÉ.

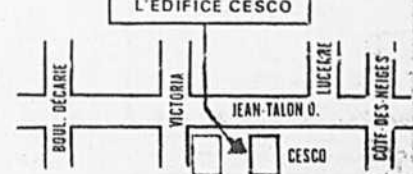
VENEZ VISITER NOTRE SALLE D'EXPOSITION SISE DANS L'ÉDIFICE CESCO 4058 OUEST, RUE JEAN-TALON (VASTE STATIONNEMENT GRATUIT)

SERVICE DE RÉNOVATIONS MÉTROPOLITAIN

OUVERT LE DIMANCHE

HORAIRES SALLE D'EXPOSITION:
Lundi à mercredi:
9:00 a.m. à 5:00 p.m.
Jeudi et vendredi:
9:00 a.m. à 8:00 p.m.
Samedi:
9:00 a.m. à 4:00 p.m.
Dimanche
11:00 a.m. à 5:00 p.m.

ENTREE SUR LE CÔTÉ DROIT DE L'ÉDIFICE CESCO



482-0600

Nouveaux échos de l'affaire de la baie de Chappaquiddick

WASHINGTON (AFP) — L'affaire de la baie de Chappaquiddick, dont les séquelles marqueront sans doute à jamais l'existence du sénateur Edward Kennedy, est à nouveau à la une de l'actualité américaine avec la publication, dimanche, dans le magazine News Times, d'une interview des parents de Mary Jo Kopechne.

Après l'accident qui causa la mort de la jeune fille, estiment M. et Mme Kopechne, le sénateur fut mal conseillé

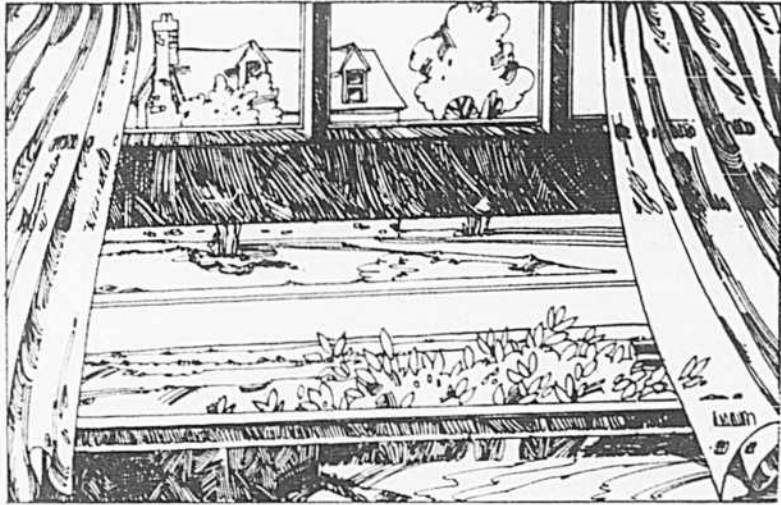
et s'empêtra dans une version des faits sur laquelle il fut ensuite impossible de faire marche arrière.

Le 18 juillet 1969, Ted Kennedy, qui conduisait la jeune secrétaire, avait raté le pont reliant l'île de Chappaquiddick à celle de Martha's Vineyard. Sa voiture était tombée à l'eau et le sénateur n'était pas parvenu à sauver Mary Jo qui était morte noyée.

Les déclarations contradictoires du dernier fils de Jo-

seph Kennedy avaient à l'époque soulevé des soupçons qui n'ont jamais été entièrement levés.

M. et Mme Kopechne ont également déclaré au magazine qu'ils avaient la conviction que leur fille dormait sur la banquette arrière de la voiture lorsque l'accident s'est produit. Ils ont d'autre part précisé qu'ils s'étaient opposés à une autopsie du corps pensant qu'il s'agissait de vérifier si leur fille était ou non enceinte.



L'air qui entre par la fenêtre apporte l'insomnie à ceux qui souffrent d'allergies.

Ouvrir la porte et les fenêtres, ce n'est pas seulement laisser entrer de l'air frais. C'est admettre aussi la poussière, la saleté et le pollen des plantes.

Pour ceux qui souffrent d'allergies, ces particules indésirables rendent la respiration difficile et les nuits tourmentées.

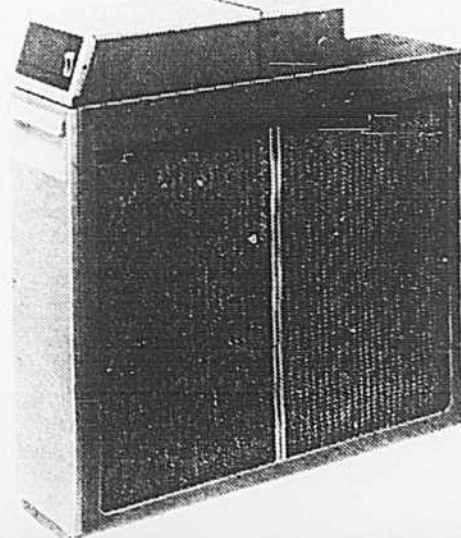
Un filtre électronique Honeywell peut arrêter ces particules irritantes avant qu'elles ne vous affectent. Installé dans la dalle principale de votre système de chauffage

ou de refroidissement à air pulsé, il arrêtera jusqu'à 99 p.cent du pollen et 50 p.cent des autres

particules en suspension dans l'air qui le traversera.

Demandez à votre entrepreneur en chauffage-refroidissement d'installer chez vous la machine à air propre Honeywell ou appelez l'un des entrepreneurs ci-dessous.

Vous dormirez mieux.



Honeywell

Les filtres électroniques Honeywell sont construits par les mêmes spécialistes qui ont construit le célèbre thermostat rond Honeywell, de fabrication canadienne, que l'on trouve dans la plupart des maisons.

Les plans de l'autoroute Est-Ouest pourraient être modifiés pour épargner la prison du Pied du Courant

par Cyrille FELTEAU

"Il est toujours possible de sauver la prison des patriotes de 1837, au lieu dit 'le Pied-du-Courant', au coin des rues Notre-Dame et Delorimier. Il suffirait de modifier les plans de l'autoroute Est-Ouest dans ce secteur. Des plans, ça se change. Depuis deux ou trois ans, les plans de cette artère en construction ont été changés à plusieurs reprises. Ainsi, on a accompli des prodiges pour éviter l'immeuble de la quincaillerie 'Pascal', rue Craig

(ouest), en raison du coût très élevé de l'expropriation. On pourrait faire de même si on le voulait, si on tenait vraiment à conserver ce monument d'une valeur historique certaine."

Il s'agit là de l'opinion officielle d'un observateur qui a vu le projet de l'autoroute Est-Ouest s'élaborer et qui en a suivi de près le déroulement depuis les débuts, il y a plus de quatre ans. Notre informateur est d'avis que même si les services de la Société des Alcools du Qué-

bec se proposent de démanteler le Pied-du-Courant au printemps de 1977, il est encore temps de modifier les plans de l'autoroute de façon à sauver le gros de la prison du Pied-du-Courant pour la postérité.

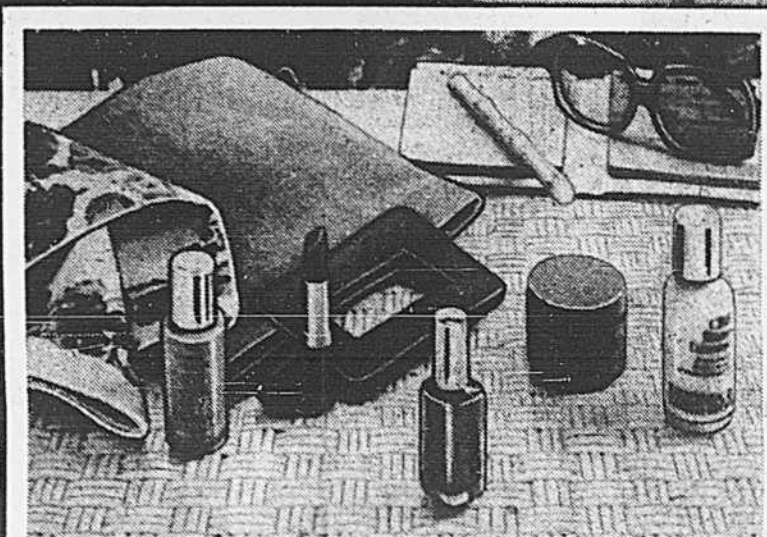
Mais le gouvernement du Québec — en l'occurrence le ministère des Affaires culturelles — y tient-il vraiment? Selon toutes apparences, non. S'il y avait tenu vraiment, il aurait mis à exécution la recommandation de

classement approuvée le 20 décembre 1972 par la Commission des biens culturels. Cette recommandation figure, noir sur blanc, dans le premier rapport annuel de la Commission qui venait d'être créée officiellement deux mois à peine auparavant sous l'empire de la Loi No 2 portant sur la protection des biens culturels. La recommandation de la Commission des biens culturels était le fruit d'études approfondies menées par un service spécial du minis-

tère des Affaires culturelles, la Direction du Patrimoine. On note cependant, dans les rapports subséquents de la Commission, que cette suggestion n'a jamais eu de suite.

Dans les milieux qui s'intéressent à la conservation du patrimoine, on semble se résigner à l'inévitable, en espérant tout de même que le bulldozer et la pelle mécanique ne détruiront pas tout, que quelques vestiges caractéristiques de l'ancienne prison seront préservés.

Sur la route de la beauté: "Le nécessaire court-séjour" et ses cinq éléments de base. 5.00 seulement avec tout achat de 5.00 ou plus de produits «Ultima II»



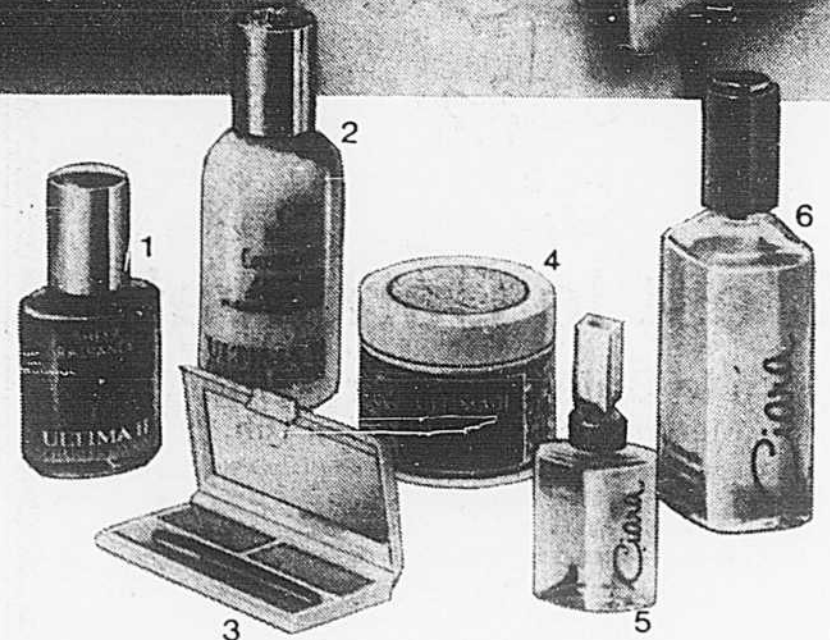
Cette offre est valable jusqu'au 30 août

"Le nécessaire court-séjour" comprend:

- Fond de teint "Beautiful Nutrient Make-up" en "Beige Aurora", 1 oz.
- Rouge à lèvres "Super Luscious" en rose corail.

- "Ciara" parfum concentré en diffuseur de Charles Revson, 1 oz.
- Crème démaquillante "Creamy Cleansing Concentrate".
- Hydratant au collagène 100 "C.H.R. Moisture Concentrate".

Le tout dans un magnifique sac à main d'aspect suédois. Si pratique pour le jour ou les soirées en ville.



Nous vous proposons quelques fameux produits de la riche gamme Ultima II:

1. Crème de base "Under Make-up Nutrient Creme", naturelle, 1.75 oz. 11.50
2. Lotion hydratante "C.H.R. Moisture Concentrate", 3 oz. 15.00
3. Fond de teint "Sheer Radiance All-over Face-colour" en "Rich Bronze", "Iced Pink", "Sunlit apricot", "Warm Pink", "Growing Copper", 1.25 oz. 8.50
4. Duo fard-paupière "Dual Pan Patina" en Slate Blue Sheer Silver Beige ou "Spun Gold Bronze White Gold colour" ou "Pistachio Spun Silver White". 6.50
5. Parfum concentré "Ciara", 1/2 oz. 17.50
6. Eau de Cologne concentrée "Ciara" en diffuseur, 2.5 oz. 9.50

Eaton Centre-ville (rez-de-chaussée), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, (216)

Magasins et catalogue 842-9211

EATON

CHAUFFAGE R. LANDRY INC.
40, rue St-Hubert
Pont-Viau
663-4950

CONDAIR INC.
1653, rue Simard
Montréal
527-8311

C.R. REFRIGERATION
4635, rue Boissy
St-Vincent-de-Paul
661-9932

DANIELS & MANNARD LTD.
216 Ronald Drive
Montréal-Ouest, Que.
489-6881

J. LABELLE INC.
5911, 25e Avenue
Rosemont, Montréal
721-2901

LEDoux ENTREPRISES
53, rue Lavigne
Ste-Genevieve
626-3971

DENIS RACICOT INC.
31, rue Pierre-Boucher
Boucherville, Québec
655-1340

CHAUFFAGE AIR PUR INC.
6065 Souigny
Auteuil
622-0530

ELECTRO-AID INC.
5225 De Gaspé
Montréal
274-8391

R. et G. LEGAULT INC.
Huile à chauffage
2330, chemin Herron
Sarnham, Dorval, P.Q.
631-5555

MARois ST-GERMAIN INC.
6180 est, rue Jarry
Montréal
256-3378

LES ENTREPRISES S. PELLETIER INC.
Mont-Rolland
229-3586

PIERREFONDS CHAUFFAGE HEATING INC.
15716 ouest, boul. Gouin
Ste-Genevieve
626-3913

RESIDENTIAL HEATING INC.
31, rue Cartier
Pointe-Claire
695-5421

SECONAIR LTÉE
8101, rue Parkway
Ville d'Anjou
351-9200

CHAUFFAGE VENTILATION G.M. LTÉE
6611, rue St-André
Montréal, Québec
276-4302

EATON

Spécial. Vive la rentrée, mais ne le dites pas aux enfants

Spécial! Saluons l'automne qui vient!

Ensembles jeans pour bambins

Prix Eaton **8.77** l'ens.

Ensemble en coton denim comprenant une veste avec boutons aux poignets, empiècement avec liséré et poches. Pantalon avec taille semi-élastifiée, braguette devant et bordure contrastante. Tailles 4 à 6x. Choix de marine ou jaune. (910)

Ensemble 2-pièces pour les petits

Prix Eaton **9.99** l'ens.

Veste à manches longues avec boutons, col à pointes, empiècement de fantaisie avec jabot. Pantalon assorti. Motif à carreaux en rose ou bleu. Tailles 4 à 6x. (910)

Chandails noués-teints

Prix Eaton **3.79** ch.

2 pour 7.50

Chandails en coton à manches longues pour filles. Encolure ronde. Offerts en bleu, corail, brun et vert. Tailles 8 à 14. (910)

Jean extensible

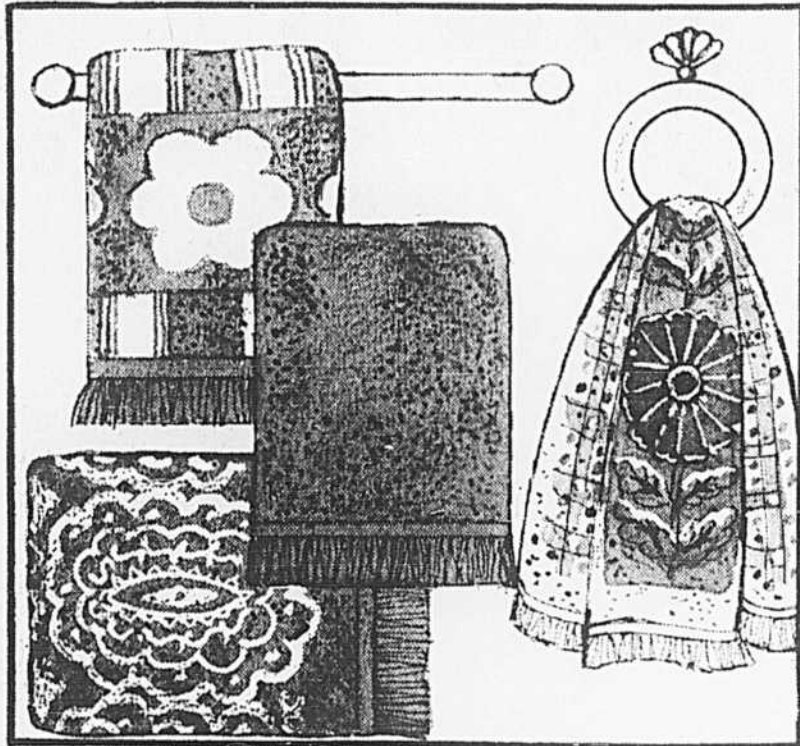
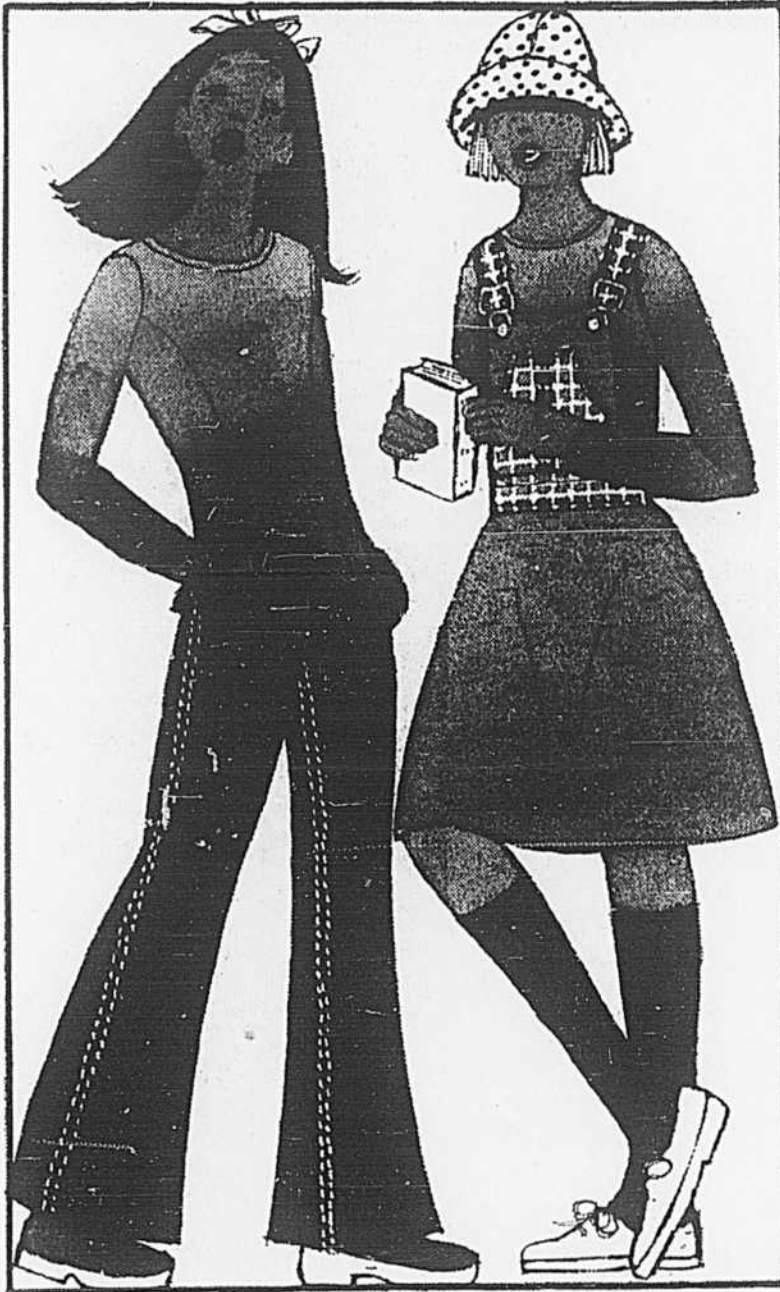
Prix Eaton **8.49** ch.

Jean à taille élastique avec 2 poches devant, braguette à glissière et bordure contrastante. En acrylique et nylon offert en marine et brun et vert en tailles 8 à 14. (910)

Chasuble d'entretien facile

Prix Eaton **7.99** ch.

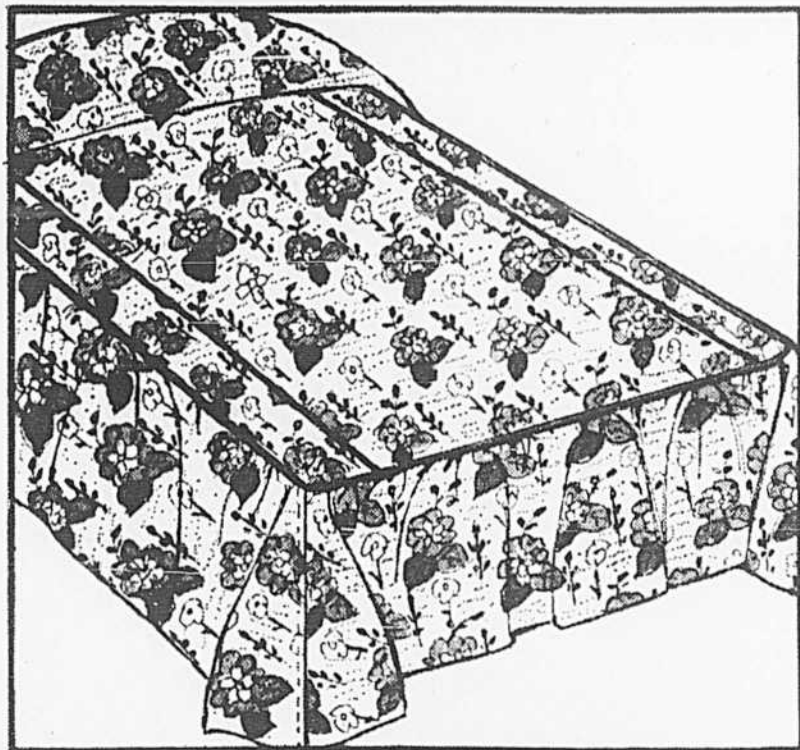
Chasuble avec plastron et poche sur le plastron. Polyester et acrylique d'entretien facile. Choix de: rose, bleu ou vert en tailles 8 à 14. Bretelles réglables. (910)



Serviettes imparfaites

Prix Eaton **2 pour 3.00** 1.59 ch.

Serviettes en coton éponge épais, quelques-unes en coton éponge rasé dans le lot. Les légères imperfections qu'elles ont subies n'en affectent ni l'usage, ni l'apparence, ni la durabilité. Motifs floraux, jacquards ou unis. Commandes téléphoniques par couleur seulement: bleu, rose, ton or ou lilas. Environ 20" x 40". (936)



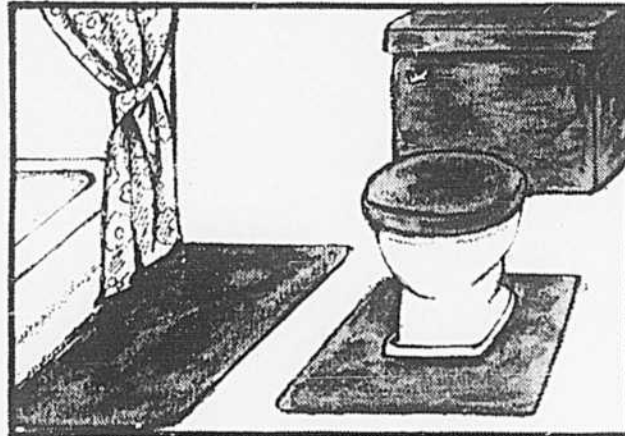
Couvre-lits en coton

Dimensions approximatives

Jumeau 80" x 108" **13.99**

Double 95" x 108" **15.99**

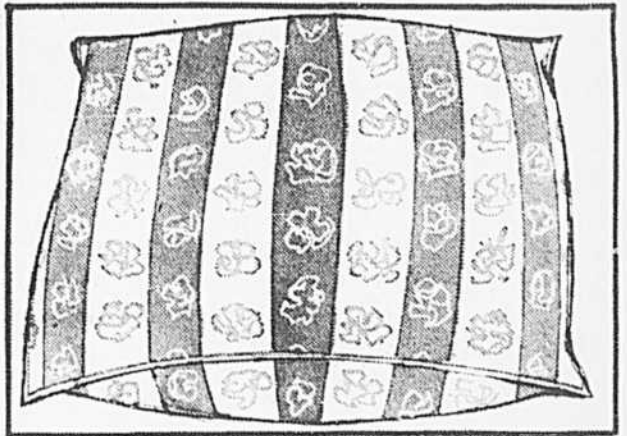
Couvre-lit en coton ne nécessitant pas de repassage, orne de magnifiques imprimés floraux. Aspect de fraîcheur en bleu, rose ou ton or. (936)



Ensemble pour salle de bains

Prix Eaton **8.99** l'ens.

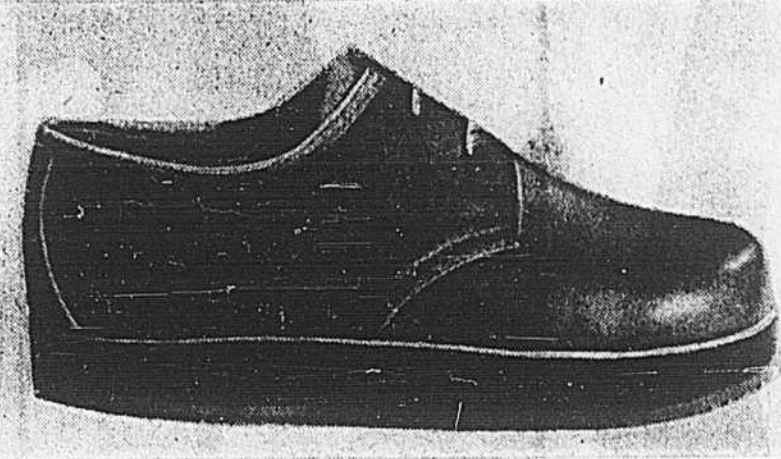
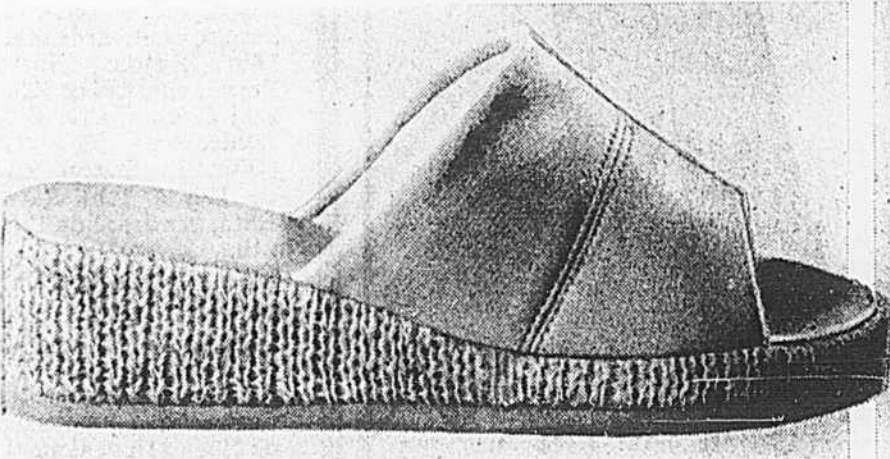
Ensemble en peluche d'acrylique «Orlon» comprenant: carpe de bain, couvre-abattant, couvre-réservoir, carpe découpée. Dessous antidérapant. Choix de teintes foncées: vert, or, bleu roi, brun ou rose. (936)



Oreillers

Prix Eaton **2 pour 17.25** 8.77 ch.

Oreiller rembourré de plumes de sauvagine et recouvert de coutil. Bords lisérés et grand format d'environ 20" x 26". Très confortable dans n'importe quel lit. (936)



Confortables mules

Prix Eaton **4.99** la paire

Chaussures que vous pouvez porter à la maison ou lors de sorties-détente. Modèle à enfiler avec empeigne en polyuréthane, semelles coussinées et talon compensé. Talon et côtés de la semelle en jute. Choix de havane, rouge, ton os ou bleu. Pointures 6 à 9. (938)

Non vendues à Sherbrooke et à Ottawa.

Tout-aller pour jeunes

14.99 la paire

Chaussure tout-aller en cuir avec 2 oeillets de laçage, arche coussinée et semelle en caoutchouc striée. Brun seulement. Pointures 6 à 9. Vos jeunes apprécieront se promener dans ces confortables chaussures. (938)

Non vendues à Sherbrooke et à Ottawa.

Tout-aller en suède

Pointures: garçons 3 à 6 **11.99** la paire, brun / rouille ou marine
hommes 7 à 11 **13.99** la paire, brun / rouille ou bleu
femmes 6 à 9 **12.99** la paire, bleu seulement

Soulier tout-aller en suède et cuir souple avec empeigne genre mocassin, pourtour en cuir coussiné. Semelle en caoutchouc épais. Un confort de tous les instants quand vous les portez. Pas de mi-pointures. (937)

Non vendues à Sherbrooke et à Ottawa.

niveau du
MÉTRO
centre-ville

Ainsi qu'à Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke Carrefour de l'Estrie et Ottawa Bayshore, sauf avis contraire.

Magasins et catalogue
842-9211

ENTRÉE JEUNES

EATON

La rentrée! Et les mamans avisées habillent leurs petites en coordonnés pratiques!

Pour les jeunes, la rentrée c'est mille-et-une choses. Pour la maman, cela représente choisir un vêtement-mode qui sied à la petite écolière, tout en étant actuel et durable. Voici quelques modèles qui sauront plaire à la débutante comme au vétéran des rentrées. Chacun de ces articles est facile d'entretien. Juste ce qu'il faut pour partir l'année du bon pied... en souriant!

Eaton Centre-ville (quatrième étage), Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa, Bayshore. Rayons 210-211. Achat en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton

Chemisier en nylon

4 à 6X 7.00
7 à 14 9.00

Modèle à manches longues, col à pointes. Imprimé floral.

Joli débardeur

4 à 6X 5.00
7 à 14 7.00

En tricot de nylon. Garniture contrastante à l'encolure et aux entrees. Applique arbre et maison.

Jupette assortie

4 à 6X 7.00
7 à 14 9.00

En acrylique et nylon, avec tour de taille côtelé et bordure à ruche. Applique arbre et maison. Bleu aviation avec piqures contrastantes orange.

Kilt frangé

4 à 6X 6.00
7 à 14 8.00

Modèle en nylon et acrylique facile d'entretien. Panneau droit devant fermé par une épingle. Taille élastique et bordure frangée. Plaid rouge marine.

Chemisier coloré

4 à 6X 7.00
8 à 14 8.00

Pour coordonner au kilt décrit ci-haut. Ravissant petit modèle à manches longues, col à pointes et revers aux poignets. Fermeture devant pressurée. En nylon rouge.

Poncho frangé

4 à 6X 10.00
7 à 14 12.00

Modèle à capuchon. Réalisé en polyester et acrylique. Fermeture devant à 3 boutons-pression. Pour les journées un peu plus fraîches. Plaid rouge marine.

Pantalon assorti

4 à 6X 8.00
7 à 14 10.00

Coordonné coupe dans un mélange de polyester et acrylique. Braguette à glissière et fermeture pressurée. Plaid rouge marine. (Non représenté): Pantalons unis. Marine. Tailles 4 à 6X, 7.00; tailles 7 à 14 9.00

Chasuble ceinturée

4 à 6X 11.00
7 à 14 13.00

Pour jeunes élégantes. Réalisée en polyester et acrylique. Corsage à bretelles avec applique bérêt et foulard, pour jupe façon plaid rouge-marine.

A Coordonner

4 à 6X 7.00
7 à 14 8.00

Élégant chemisier confectionné en nylon. Modèle à manches longues, col à pointes et devant à fermeture pressurée. Revers aux poignets. Rouge.



Salopette

4 à 6X 10.00

Un modèle plus sport réalisé dans un mélange de nylon extensible et acrylique. Motif arbre et maison en applique. Tour de taille côtelé, bretelles boutonnées au dos et jambe évasée. Piqures contrastantes sur les jambes. Bleu aviation.

Marinière

4 à 6X 10.00
7 à 14 12.00

Modèle avec insertion genre col roulé en tricot côtelé de nylon. Veste bleue aviateur avec applique motif arbre et maison contrastant.

Pantalon assorti

4 à 6X 8.00
7 à 14 10.00

Bien choisi pour coordonner à la veste-pull décrite ci-haut. Modèle à jambe évasée, bande de taille côtelée, élastique et piqures contrastantes.

Chasuble à ruche

4 à 6X 8.00
7 à 14 10.00

Un modèle sur de plaire à la petite écolière. Applique contrastant devant, motif arbre et maison; bande de taille côtelée, élastique; bretelles boutonnées au dos.

A coordonner

4 à 6X 7.00
8 à 14 8.00

Chemisier coloré réalisé en nylon. Modèle à manches longues, devant à fermeture pressurée, revers aux poignets. Orange.

Ensemble 2-pièces

4 à 6X 17.00
7 à 14 20.00

Marinière avec insertion aspect col roulé en tricot de nylon rouge. Manches à motif écossais marine/rouge, devant bleu uni avec applique contrastant façon bérêt et foulard. Pantalon assorti en polyester et acrylique. Modèle à jambe évasée et tour de taille élastique. Motif écossais rouge-marine.

ENTRÉE JEUNES

Disco-marathon.

Venez danser chez Eaton Centre-Ville, c'est amusant et les samedis 30 août et 6 septembre de 10h à 16h, ce sera profitable aussi. En effet si vous dansez sans arrêt durant 15 minutes, vous aurez droit à une réduction de 15% sur tout achat fait à la boutique Jeune Montréalaise, au troisième étage.

Défilé de mode-jeunesse avec maquillage.

Yardley: jeudi 28 et vendredi 29 août à 12h.30 et 18h.; samedi 30 août à 12h et 15h, au troisième étage, Centre-ville.

Conseils-maquillage

par Robert Cooper, au comptoir Yardley, jeudi et vendredi 28 et 29 de 12h à 20h, samedi 30 de 10h à 17h, Centre-ville.

Ralph Lockwood de CKJM sera à notre magasin de Cavendish, samedi 30 août de 13h à 14h.

Film présenté par

Daoust Lalonde

sur l'histoire et l'ajustement des patins, jeudi 28 et vendredi 29 à 19h et 20h, samedi 30 à partir de 10h, au cinquième étage, Centre-ville.

Rencontrez les fabricants de vos vêtements et de vos chaussures, ils vous apporteront une foule de renseignements et de conseils pratiques.

Invitation spéciale

aux mamans! Des représentants des fabricants seront au magasin du Centre-ville et certains dans les magasins de banlieue les jeudi, vendredi et samedi 28, 29 et 30 août. Voici la liste des heures et des endroits où les voir:

Vêtements de jeunes

gens, Lee, Levi, GWG, Dale's, les représentants seront au deuxième étage, de façon intermittente entre 16h et 21h, jeudi et vendredi et entre 12h et 16h samedi.

Vêtements de jeunes

filles, troisième étage, Bagatelle, jeudi et vendredi de 18h à 21h et samedi de 8h30 à 17h, Louben jeudi de 18h à 21h.

Vêtements de garçons,

deuxième étage, Buster Brown, Tom O'Shanter, Harwey Woods, T. Bird, Pennmans, Monarch Wear, Style Guild, J.A. Besner, Les représentants seront au rayon de façon intermittente entre 12h et 16h, jeudi, vendredi et samedi.

Chaussures d'enfants,

Centre-ville, deuxième étage, Buster Brown jeudi de 14h à 16h, Savage, vendredi de 14h à 16h; Anjou: Buster Brown, vendredi de 19h à 21h; Pointe-Claire: Bata, vendredi de 19h à 21h; Cavendish: Savage, jeudi de 19h à 21h; Laval: Bata, vendredi de 19h à 21h.

Démonstrations de terrariums décoratifs.

Apprenez à créer vos propres terrariums à l'aide de sable coloré, jeudi et vendredi 4 et 5 septembre de 19h à 21h et samedi 6 septembre de 12h à 15h30, au cinquième étage.

Le ginseng, c'est quoi?

Vous y goûterez à la boutique du gourmet, au rez-de-chaussée du 4 au 6 septembre.

Peter Dalla Riva et Steve Ferrughelli,

étoiles des Alouettes, seront au deuxième étage. Peter, jeudi le 4 et Steve, vendredi 5 de 13h à 14h. Participez au tirage, vous pourriez gagner 2 billets pour la partie Alouette Rough Riders du 13 septembre.

Échangez vos jeans!

Les 4, 5 et 6 septembre, apportez un vieux jean propre à la boutique Albatros ou au rayon des vêtements de garçons et vous obtiendrez une réduction à l'achat d'un jean neuf.